

THÉOLOGIE

teutonique



DOCUMENTS – Tome II

Les chevaliers teutoniques

Si l'ordre religieux militaire des chevaliers Teutoniques est né, comme celui du Temple et de Saint-Jean-de-Jérusalem, en Terre sainte, si son action pendant les Croisades a suscité l'admiration de Saint Louis, c'est en Europe septentrionale et aux marches de l'Est qu'il a bâti sa gloire et sa légende. Détourné de la Terre sainte dès le début du 13^{ème} siècle, l'Ordre fut appelé à combattre les tribus slaves. Frédéric II de Hohenstaufen donna à l'Ordre tous les privilèges des princes d'Empire et les Teutoniques se virent investis d'une double mission : la conversion des païens des régions baltiques et leur colonisation. Dès lors, les chevaliers Teutoniques allèrent de conquête en conquête, créant des milliers de villes et de villages, multipliant les forteresses, suivis par les colons allemands venus mettre en valeur les terres nouvelles. En 1283, toute la Prusse est conquise, puis la Livonie (la Lettonie et l'Estonie actuelles) et la Courlande. La chute de Saint-Jean-d'Acre (**1291**) achève de rompre les liens des Teutoniques avec la Terre sainte et le grand maître s'installe dans la forteresse de Marienbourg, au sud de Dantzig, qui devient la capitale d'un véritable Empire monastique. À son apogée – au milieu du 14^{ème} siècle – celui-ci va de la Poméranie au golfe de Finlande. L'activité temporelle de l'Ordre en a fait (au prix de milliers de victimes slaves) une grande puissance politique, commerciale (grâce au port de Dantzig) et financière.

Cet **impérialisme** [!!!] dresse contre eux la Pologne et la Lituanie qui, unies sous le sceptre des Jagellon, leur infligent la fameuse défaite de Tannenberg (**1410**), point de départ du déclin et de l'éclatement de l'Ordre. Leur dernier réduit, la Prusse orientale, leur échappe au début du 16^{ème} siècle. La Réforme divisera l'Ordre dont la branche catholique, sous l'égide de la maison d'Autriche, reviendra à sa mission hospitalière primitive.

On a fait des Teutoniques, fondateurs de la Prusse, les ancêtres du militarisme prussien et les **nazis** ont cherché à les "récupérer". Quitte à sacrifier l'anecdote et l'imaginaire au profit de la rigueur historique, Henry Bogdan n'a voulu se fonder que sur des faits établis et aboutit à une réalité bien éloignée de cette caricature.

Henry Bogdan est agrégé d'histoire et titulaire de plusieurs diplômes des Langues O (hongrois, finnois, estonien). Il est professeur au lycée Voltaire (Paris) et chargé de conférences à l'EMSST. Spécialiste de l'Europe de l'Est et des problèmes des minorités nationales, il est l'auteur entre autres d'une *Histoire de la Hongrie* et, chez Perrin, d'une *Histoire des pays de l'Est* (1990) et d'une *Histoire des peuples de l'ex-URSS* (1993).

Les grands maîtres de l'ordre Teutonique

1- Les Prieurs de l'Ordre Teutonique sous tutelle des hospitaliers

Résidence à Acre :

Sibrand	1190
Gerard	1192
Heinrich, <i>prior</i>	1193/1194
Ulrich	1195
Heinrich, <i>praeceptor</i> (sans doute identifiable à Heinrich Walpot)	1196

2- Les grands Maîtres sous l'Ordre des Chevaliers

Teutoniques

Heinrich Walpot	1198-1200
Otto von Karpen	1200-1208
Heinrich von Bard	1208-1209
Hermann von Salza	1209-1239

Résidence à Montfort (1230-1271) :

Conrad de Thuringe et de Hesse	1239-1240
Gerhard von Malberg	1240-1244
Heinrich von Hohenlohe	1244-1249
Gunther von Wüllersleben	1249-1252
Poppo von Osterna	1252-1256
Anno von Sangershausen	1256-1273

Résidence à Acre (1271-1291) :

Hartmann von Heldringen	1273-1282
Burchard von Schwanden	1282-1290

Résidence à Venise (1293-1309) :

Konrad von Feuchtwangen	1292-1296
Gottfried von Hohenlohe	1297-1303
Siegfried von Feuchtwangen	1303-1311

Résidence à Marienburg (1309-1457) :

Karl von Trier	1311-1324
Werner von Orseln	1324-1330
Luther von Braunschweig	1331-1335
Dietrich von Altenburg	1335-1341
Ludolf König von Weizan	1342-1345
Heinrich Dusemer	1345-1351
Winrich von Kniprode	1352-1382
Konrad Zöllner von Rotenstein	1382-1390
Konrad von Wallenrode	1391-1393
Konrad von Jüngingen	1394-1407
Ulrich von Jüngingen	1407-1410
Heinrich von Plauen	1410-1413
Michael Kuchmeister	1414-1422
Paul von Rufdorf	1422-1441
Konrad von Erlichshausen	1441-1449

Résidence à Königsberg (1457-1525) :

Ludwig von Erlichshausen	1450-1467
Heinrich Reuß von Plauen	1467-1470
Heinrich Reffle von Richtenberg	1470-1477
Martin Truchseß von Wetzhausen	1477-1489
Johann von Tiefen	1489-1497
Frédéric de Saxe	1498-1510
Albert de Brandebourg-Ansbach	1511-1525

Résidence à Mariental-Mergentheim (1525-1809)

Walter von Cronberg	1527-1543
Wolfgang Schutzbar Milchling	1543-1566
Georg Hund von Wenckheim	1566-1572
Heinrich von Bobenhausen	1572-1590/95
Maximilien de Habsbourg	1590/95-1618
Charles de Habsbourg	1619-1624

THÉOLOGIE teutonique – Documents – Tome II

Johann Eustach von Westernach	1625-1627
Johann Kaspar von Stadion	1627-1641
Léopold-Guillaume de Habsbourg	1641-1662
Charles-Joseph de Habsbourg	1662-1664
Johann Kaspar von Ampringen	1664-1684
Ludwig Anton von Pfalz-Neuburg	1684-1694
Franz Ludwig von Pfalz-Neuburg	1694-1732
Clément Auguste de Bavière	1732-1761
Charles-Alexandre de Lorraine	1761-1780
Maximilien-François de Habsbourg	1780-1801
Charles-Louis de Habsbourg	1801-1804

Résidence à Vienne (depuis 1809) :

Antoine-Victor de Habsbourg	1804-1835
Maximilien-Joseph de Habsbourg-Este	1835-1863
Guillaume de Habsbourg	1863-1894
Eugène de Habsbourg	1894-1923

3- Les grands Maîtres de l'Ordre Clérical des Frères

allemands

Norbert Klein	1923-1933
Paul Heider	1933-1936
Robert Schälzky	1936-1948
Marian Tumler	1948-1970
Ildefons Pauler	1970-1988
Arnold Wieland	1988-



Les Chevaliers Teutoniques



1525

Les successeurs directs de Ludwig von Erlichshausen, les grands maîtres Heinrich Reuss von Plauen “le jeune” (1467-1470), Heinrich Reffle von Richtenberg (1470-1477), Martin Truchsess von Wetzhausen (1477-1489) et Johann von Tiefen (1489-1497) ont cherché principalement à relever le pays de ses ruines et à reconstruire l’Ordre autour de sa nouvelle capitale, Königsberg, dont la population ne dépassait guère les dix mille habitants. Soucieux de maintenir la paix, tous ont respecté scrupuleusement l’obligation qui leur était faite de prêter hommage au roi de Pologne dans les six mois qui suivaient leur élection. En dehors de la Prusse orientale, l’ordre Teutonique continuait à exercer son autorité en Livonie et disposait d’un important patrimoine foncier et immobilier dans le Saint Empire, en Italie et en Hongrie principalement sous forme de commanderies, de domaines ruraux, d’hôpitaux, d’immeubles ou même de simples revenus casuels.

Pour beaucoup de chevaliers Teutoniques, nostalgiques du passé glorieux de l’Ordre, la tutelle polonaise était pesante et humiliante. C’est pourquoi, à la mort du grand maître Johann von Tiefen, le chapitre général de l’Ordre proposa d’offrir le grand magistère à un prince étranger qui ne possédait pas les conditions statutaires pour exercer cette charge mais dont le rang redonnerait un élan à l’Ordre. Le choix se porta sur le prince Frédéric de Saxe, qui pouvait compter sur l’appui de l’empereur et des princes allemands. Frédéric arriva à Königsberg le 28 septembre 1498 et prononça dès le lendemain ses vœux, ce qui

lui permit d'occuper aussitôt sa charge de grand maître. Le roi de Pologne invita Frédéric à venir lui prêter hommage mais sans succès. Le nouveau grand maître se tourna vers la Diète d'empire qui rappela que la paix de 1466 n'avait été ni confirmée ni autorisée par le Saint Siège et par l'empire.

Frédéric était conscient que ses refus successifs de prêter hommage au roi de Pologne pouvaient provoquer une nouvelle guerre. Aussi, à l'occasion d'un chapitre général de l'Ordre tenu en 1507, il fut décidé de lever un impôt pour le recrutement de troupes et la réorganisation du système de défense. Chaque habitant devait s'équiper à ses frais d'une armure complète, d'une arquebuse ou d'une arbalète sous peine de perdre le droit de bourgeoisie. Le nouveau grand maître s'efforçait ainsi de reconstituer une armée. Il chercha même à obtenir de la Diète d'empire réunie à Worms la condamnation des villes de Dantzig, d'Elbing et de Thorn pour leur trahison lors de la guerre de Treize Ans, mais le roi de Pologne Sigismond I^{er} interdit aux représentants des villes citées de se rendre à Worms.

Au moment de la mort du grand maître Frédéric, le 14 décembre 1510, la question de l'hommage au roi de Pologne n'avait toujours pas été réglée. Le problème du choix d'un nouveau grand maître se posa dans les mêmes termes qu'en 1497. Le chapitre désigna comme nouveau grand maître le margrave Brandebourg, Albert (Albrecht), fils du prince Frédéric le Vieux, margrave de Brandebourg-Ansbach, et de Sophie, fille du roi de Pologne Casimir IV.

Comme son prédécesseur, Albert n'était pas encore frère de l'Ordre, et il dut prononcer ses vœux à Mariental devant le maître provincial d'Allemagne qui l'arma chevalier. Après quoi, Albert reçut notification de son élection, prêta serment de fidélité à l'empereur Maximilien et à l'empire avant de partir pour Königsberg où il arriva en novembre 1512. Albert refusa lui aussi de prêter hommage au roi de Pologne et, aux injonctions de la Diète de Cracovie en avril 1518, il répondit qu'il tenait ses possessions de l'empire, que ses prédécesseurs avaient juré fidélité à l'empire et non à la Pologne et qu'il entendait agir de même. Le roi de Pologne Sigismond se tourna alors vers Charles Quint ; celui-ci invita le grand maître à prêter le serment demandé car il voulait que les princes chrétiens vivent en paix et puissent s'unir "contre les ennemis de la religion". Il est vrai qu'à ce moment-là, l'empereur était fort troublé par la grave crise religieuse que la prédication de Martin Luther avait provoquée dans toute l'Europe centrale et plus particulièrement dans le monde allemand. Le grand maître Albert considéra l'attitude de Charles Quint comme une trahison et refusa de nouveau le serment, ce qui déboucha sur la reprise de la guerre avec la Pologne.

La situation du grand maître Albert était délicate. Face à la Pologne, les forces teutoniques étaient insuffisantes sans aide de l'empire. Charles Quint, troublé par les progrès de la Réforme dans ses États et par l'avance des Turcs en Europe centrale, invita encore le grand maître à s'entendre avec la Pologne. Une trêve de quatre ans fut décidée en 1521 entre l'Ordre et son voisin polonais. Le grand maître comprit alors l'intérêt qu'il pouvait tirer du conflit religieux qui se développait dans toute l'Allemagne. Ayant laissé la régence à l'évêque de Sambie Polentz, **Albert partit en 1522 pour l'Allemagne en compagnie de quelques chevaliers ; il se rendit à Wittenberg où il eut de longs entretiens avec Luther. Puis, le 28 mars 1523, le grand maître adressa une lettre aux chevaliers Teutoniques les invitant à rompre leurs vœux et à**

prendre femme. Luther dépêcha en Prusse orientale ses théologiens, notamment l'ancien franciscain Johann Brisman, pour y prêcher la Réforme. Et le jour de Noël de 1523, l'évêque Polentz en personne prit position publiquement en faveur de la Réforme dans la Thumkirche de Königsberg. En quelques mois, les idées de Luther triomphèrent dans la Prusse teutonique ; la plupart des grands dignitaires de l'Ordre ainsi que de nombreux chevaliers s'y rallièrent.

*

On a parlé d'apostasie à propos de la conduite du grand maître Albert de Brandebourg. En fait, il faut plutôt voir un acte politique dans son ralliement à la Réforme luthérienne, même s'il y a eu aussi des motivations religieuses ; lui qui, selon l'expression de E.G. Léonard, était "féru de théologie et sincèrement pieux", a certainement trouvé dans la prédication de Luther une réponse à ses problèmes. Mais il était conscient aussi qu'un ordre à la fois monastique et guerrier n'avait plus guère sa place dans cette Europe faite d'États jaloux de leur indépendance et attachés à leurs intérêts ; il savait que Charles Quint ne pouvait pas ou ne voulait pas aider l'Ordre à retrouver sa grandeur passée. Si l'on voulait sauver encore quelque chose de l'État teutonique, il fallait trouver un terrain d'entente avec la Pologne, mais il fallait le faire en tant que prince laïc et non en tant que chef d'un ordre religieux. Rompant ses vœux monastiques, Albert de Brandebourg sécularisa les biens de l'Ordre et choisit de s'entendre avec la Pologne. Par le traité de Cracovie du 8 avril 1525, l'ex-grand maître de l'ordre de Sainte-Marie-des-Allemands se reconnaissait vassal du roi de Pologne et recevait de lui à titre de fief héréditaire et indivisible le duché de Prusse avec droit de transmission en ligne directe et collatérale.

*

La Prusse était ainsi perdue pour l'ordre Teutonique ; elle devenait un État laïc dont le duc, Albert de Brandebourg-Ansbach, de la famille souabe des Hohenzollern, reçut aussitôt le serment de fidélité des États pour lui et ses descendants. Là où, trois siècles plus tôt, Hermann von Salza avait jeté les bases d'un État territorial dirigé par un ordre de moines-soldats, venait de naître un État laïc, rallié à la Réforme luthérienne et détaché de l'influence romaine, mais étroitement lié à la couronne polonaise à laquelle furent remises en mai 1526 la plupart des archives et documents de l'Ordre.

La sécularisation des biens de l'Ordre en Prusse orientale – venant peu après l'annexion par la Pologne de la Prusse occidentale – et le ralliement à la Réforme protestante du grand maître Albert de Brandebourg-Ansbach provoquèrent une crise très grave dans toutes les provinces teutoniques et plus particulièrement dans le Saint Empire. Les protecteurs traditionnels des chevaliers Teutoniques, le **Pape** Clément VII et l'**Empereur** Charles Quint, furent les premiers à exprimer leur indignation contre l'apostasie et la trahison du grand maître et déclarèrent nulles et non avenues les mesures prises par celui qui était devenu le duc Albert de Prusse, vassal du roi de Pologne.

Au sein de l'Ordre, la première réaction vint du maître provincial d'Allemagne, Dietrich von Cleen qui, en juin 1526, devant la Diète de Spire, condamna publiquement la trahison du grand maître.

Les Chevaliers Teutoniques

Lors de la réforme, Albert de Saxe converti au protestantisme, devenu chef de la dynastie de Prusse en fit sa capitale.

Le 19 octobre **1466**, un nouveau **traité** fut signé à Thorn entre les Teutoniques et les Polonais, **consacrant la ruine de l'Ordre**. Les chevaliers se résignaient enfin à **abandonner pour toujours** et sans réserve le duché de **Poméranie**, les districts de **Culm** et de **Michelow**, les villes et territoires de **Dantzic**, **Marienburg** et **Elbingen**.

Ils étaient **confinés** dans la Prusse orientale avec les districts de **Königsberg** et du **Selland** mais **sous suzeraineté polonaise**, et dans la Livonie.

Le **grand-maître** prenait rang de prince polonais et **devait jurer fidélité au roi de Pologne**. Il fut convenu en outre que les nouveaux grands-maîtres recevraient l'investiture six mois après leur élection, et qu'aucune guerre ne serait entreprise sans l'autorisation du roi de Pologne.

Refus de serment au roi de Pologne

Ainsi, la paix était de nouveau rétablie. La nouvelle capitale de l'Ordre **Königsberg**. Les chevaliers continuèrent à gérer leurs domaines et constituèrent, **non plus un État civil, mais un véritable État religieux, beaucoup plus solide qu'auparavant**.

Quatre grands-maîtres, désignés selon les nouvelles modalités se succédèrent : Henri Reuss de Planen (1467-1470), Henri Refle de Richtenberg (1470-1477), Martin Truchess de Wetzhausen (1477-1489) et Jean de Tieffen (1489-1497).

Mais voilà qu'en **1498** fut élu au siège magistral le duc **Frédéric de Saxe**. **Il ne pouvait être question pour le nouveau grand-maître de prêter foi et hommage au roi de Pologne**, lui dont la famille prêtait le même serment à l'empereur d'Allemagne. Aussi refusa-t-il catégoriquement l'hommage que les maîtres devaient prêter depuis le second traité de Thorn.

L'empereur, **Maximilien I^{er}**, **le soutenait** dans ses démêlés avec le roi de Pologne. Assuré de cet appui, Frédéric de Saxe alla jusqu'à demander la restitution de tous les biens qui avaient appartenu à l'Ordre avant le traité. Il était trop tard : la grandeur de l'ordre teutonique était en train de disparaître à tout jamais.

En 1504, l'empereur d'Allemagne conféra pour **la première fois le titre de prince d'Empire à des étrangers**. Le premier à en bénéficier fut Jean de Radziwill. Vint ensuite le grand-maître des Teutoniques, mais le roi de Pologne accueillit fort mal la prestation de serment faite par le duc de Saxe à l'empereur.

En **1511**, l'Ordre reçut un **nouveau grand-maître**, lui aussi membre de la famille de Saxe, **Albert de Saxe et de Brandebourg**, margrave de Bayreuth et d'Anspach. L'ambition et l'orgueil du nouveau grand-maître étaient immenses. Mais l'état de faiblesse

dans lequel se trouvaient l'Ordre et l'armée des chevaliers ne leur permettait pas d'entreprendre les conquêtes souhaitées par le grand-maître. Celui-ci, en effet, remarquant que la Samogitie était sans défense, voulut s'en emparer et la placer sous la domination de l'Ordre. Jean de Radziwill, prince d'empire et palatin de cette province, rassembla toutes ses troupes et fit échouer l'entreprise. Pour la première fois dans l'Histoire, les armées teutoniques, en présence de l'ennemi, refusèrent le combat.

En 1520, le roi de Pologne demanda que le grand-maître lui prête serment, comme le prévoyait le traité de Thorn. Albert de Saxe, comme son prédécesseur, refusa l'hommage : c'était pour lui le seul moyen de se conserver l'appui de l'empereur d'Allemagne.

Dans les années qui suivirent, le grand-maître entreprit d'attaquer la Pologne bien que sa mère fût la nièce du roi Casimir III mais ses préparatifs furent déjoués.

Le grand-maître, une fois de plus humilié et vaincu, malgré le courage de ses alliés, ne tarda pas à recourir à la clémence du roi de Pologne.

L'**Europe orientale** et l'Allemagne étaient sous le coup de **la Réforme** de Luther. Le prédicateur haranguait les foules en les invitant à rompre avec Rome. Le courant religieux envahissait l'empire et les royaumes environnants. Le district de **Dantzic fut le premier territoire à se convertir** à la nouvelle idéologie religieuse. Les habitants déposèrent leurs magistrats pour en élire d'autres. Ils pillèrent les couvents et profanèrent les églises, chassant les prêtres. Les massacres et les tortures des guerres de Religion seront dignes de ceux de l'Inquisition, et Luther comme Calvin répandront le sang en abondance, le dernier surtout.

Le grand-maître trahit la religion et l'Ordre

Par un retournement extraordinaire, le grand-maître des Teutoniques, **Albert de Saxe et de Brandebourg prit parti pour la Réforme** et soutint la nouvelle religion, ainsi que toutes les révoltes contre Rome. Il essaya d'entraîner dans le nouveau courant l'Ordre tout entier. Dans ce but, il tenta de conserver l'unité des chevaliers en refusant d'appliquer certaines clauses du second traité de Thorn. **Une guerre éclata, qui s'acheva par le traité de Cracovie**, le 8 avril **1525**.

Le grand-maître trahit alors son Ordre, et s'enrichit de ses dépouilles. Il abjura définitivement la religion catholique romaine, et demanda que la partie de la Prusse encore soumise à l'Ordre soit érigée en duché séculier et héréditaire. Le traité de Cracovie mentionna cette clause, et spécifia que l'ensemble des territoires dépendant du duché retourneraient au royaume de Pologne, en l'absence de descendance mâle.

En même temps, le roi de Pologne, fort de l'expérience de ses prédécesseurs établit que le duché demeurerait un fief de la mouvance du souverain polonais et de ses successeurs, ce qu'accepta le nouveau souverain de Prusse.

Albert de Saxe devenait ainsi le chef de la dynastie de Prusse. Il établit sa capitale dans l'ancien siège magistral de **Königsberg** et épousa en 1516 Anne-Dorothee, fille du roi de Danemark.

Albert de Saxe est la souche des souverains allemands de la maison de **Hohenzollern**.

L'ordre des chevaliers de Sainte-Marie-des-Allemands survécut cependant à la trahison de son grand-maître. Si **la majorité des chevaliers adhèrent à la nouvelle**

religion, les autres restèrent catholiques. Par eux l'existence de l'Ordre allait se poursuivre jusqu'à nos jours.

... scission provoquée en 1525 par la conversion au luthéranisme du grand-maître Albert de Brandebourg.

Quant aux **chevaliers qui avaient suivi Albert** de Brandebourg jusque dans sa conversion ils **se marièrent et furent à l'origine de la noblesse prussienne**. Toute mention de leur appartenance à un ordre de chevalerie disparut.

Le grand-maître **hérétique**, en effet, après avoir abjuré le catholicisme, abolit purement et simplement l'ordre teutonique en Prusse et s'empara de ses richesses, trésors, villes, terres, châteaux et domaines. Ainsi, la partie protestante de l'Ordre fut définitivement abolie, et **toute tentative de reconstitution d'une branche protestante des Teutoniques doit par conséquent être considérée comme juridiquement usurpatrice et fausse**.

Écoutez radio-Vatican !!!*

*Note de Freddy Malot

Sachsenhausen

- Localisation : Allemagne, à 35 km de Belin.
- Créé en : 12 juillet 1938.
- Libération : 22 avril 1945, par une unité de la 47^{ème} Armée Soviétique.
- Estimation du nombre de victimes : 30 – 35000.
- Camps annexes : 44 camps annexes et kommandos extérieurs.

Pendant l'été 1936 on abattit des arbres et on érigea une baraque en bois au milieu de la forêt d'Oranienburg, sur le territoire de Sachsenhausen. Le 12 juillet 1938, les 50 premiers prisonniers en provenance d'Esterwegen arrivèrent et furent immédiatement mis au travail pour la construction de ce qui allait devenir le camp de concentration de Sachsenhausen (K.Z. Sachsenhausen). Dès août et septembre 1938, 900 autres prisonniers furent transférés d'Esterwegen à Sachsenhausen pour travailler à la construction du camp. Très

peu d'entre eux survécurent au rythme de travail infernal imposé par les SS. Fin septembre, les premiers prisonniers politiques arrivèrent au camp.

Outre les baraques destinées aux prisonniers, le camp comprenait des bâtiments en pierre destinés aux SS ainsi qu'un véritable complexe industriel destiné à employer la main-d'œuvre gratuite fournie par le camp. Avant la guerre, la plupart des prisonniers étaient des allemands communistes ou juifs. C'est ainsi qu'après la "Nuit de Cristal", plus de 1800 juifs furent enfermés à Sachsenhausen et massacrés peu après.

En septembre 1939, des milliers de communistes, sociaux-démocrates et dirigeante ouvriers furent arrêtés. Près de 500 d'entre eux furent envoyés à Sachsenhausen, de même que 900 juifs. Fin septembre 1939, il y avait 8384 prisonniers dans le camp. Dès novembre, ce nombre passa à 11 311 prisonniers. C'est à cette époque qu'une première épidémie de typhus se déclara. Suite au refus des SS de donner le moindre soin aux malades, les prisonniers commencèrent à mourir en masse. Jusqu'en avril 1940, date à laquelle le premier crématoire du camp fut construit, les morts étaient transférés au crématoire de Berlin situé à 35 km du camp.

Comme dans tous les camps, les SS avaient instauré un régime de terreur d'une férocité incroyable. Les exécutions sommaires étaient monnaie courante, telle celle de 33 Polonais survivants d'un groupe de 320, ou encore de 81 otages Hollandais en mai 1942. Peu après l'invasion de la Russie par les nazis, des milliers de prisonniers de guerre soviétiques furent enfermés à Sachsenhausen. Ils furent soumis à un traitement inhumain, soit tués immédiatement par balle ou encore transférés à la compagnie punitive où ils mouraient en masse, battus à mort, pendus, noyés ou simplement affamés.

Le 31 janvier 1942, les SS entreprirent la construction de ce qui allait s'appeler la "Station Z". Cette installation était destinée à l'extermination des prisonniers et fut terminée le 29 mai 1942. De hauts fonctionnaires nazis furent invités à son "inauguration" au cours de laquelle 96 prisonniers juifs furent assassinés en leur présence. En mars 1943, une chambre à gaz fut ajoutée à la "Station Z". Elle fut en activité jusqu'à la fin de la guerre. Le nombre de victimes gazées est inconnu. En effet, les transports destinés à l'extermination n'étaient pas enregistrés dans les registres du camp.

En 1944 et 1945, devant l'avancée des alliés, le nombre de prisonniers augmenta rapidement. Les 20 et 21 avril 1945, 33 000 prisonniers durent quitter le camp à pied, par groupes de 400. Les SS avaient l'intention de les embarquer sur des navires puis de couler ceux-ci. Des milliers de prisonniers ne survécurent pas à cette marche de la mort. Tous ceux qui ne pouvaient plus marcher étaient abattus immédiatement.

Le 22 avril 1945, un détachement de la 47^{ème} armée soviétique libéra Sachsenhausen. Les soldats russes trouvèrent dans le camp 3000 prisonniers, dont 1400 femmes. Ils étaient presque tous mourants, malades ou complètement affaiblis.

Sachsenhausen est aujourd'hui un musée. Il est aisément accessible à partir de Berlin.

L'Ordre SS, Éthique et Idéologie

Éditions Avalon – Paris 1991

Cahier de la SS N°2. 1943.

L'Ordre teutonique en Prusse

Le 14 septembre 1772, les portes de Marienbourg s'ouvrirent devant le général prussien Thadden qui prit possession de la forteresse à la tête du régiment de Sydov. Ainsi s'achevait une domination étrangère plus que tricentenaire. Cependant, l'aspect du château fort avait bien changé ! La brique claire était cachée sous un enduit gris, les surcharges faites par les jésuites d'un baroque importun troublaient la solennité grave et la pureté stricte du vieil édifice de l'Ordre ; des baraques crasseuses s'entassaient à ses pieds. Les Polonais avaient construit des murs minces entre les piliers du château parce qu'ils doutaient de la hardiesse de la voûte. Même les dépouilles des jésuites avaient remplacé celles des maîtres dans leurs caveaux !

Cependant, une nouvelle règle s'instaura avec la venue du régiment prussien. Après les guerres d'indépendance, on commença à restaurer le vieux château : les travaux ont duré un siècle. Aujourd'hui, il rayonne à nouveau de sa beauté immortelle, en témoignage unique de cet esprit de l'Ordre qui fit de ce pays une terre allemande.

Il est remarquable de voir avec quelle certitude la Prusse de Frédéric Guillaume I^{er} et de Frédéric le Grand vit que sa destinée résidait dans la *mission orientale* ! Déjà, le prince Électeur de la Prusse de l'époque, qui n'incluait pas totalement l'actuelle Prusse orientale, avait vaincu le joug polonais. Frédéric Guillaume procéda à un assainissement politique et économique et le grand roi unifia le pays en y associant la Prusse orientale. La Prusse démontrait sa vocation allemande autant par cette reprise de l'antique politique orientale allemande que par sa tâche de surveillance sur le Rhin ! Nous savons que le jeune Frédéric se préoccupa vivement du sort de l'Ordre et que le déclin de l'État teutonique le contraria. Ce n'est pas sans raison que l'ordre de fidélité marienbourgeois exigeait une fidélité inconditionnelle à l'autorité rétablie !

On a rarement eu une satisfaction aussi profonde en considérant l'histoire allemande, qu'à la vue de la reconquête de la terre prussienne au profit du peuple allemand ! Car, comme l'a prouvé l'histoire de l'État teutonique durant les trois-cents ans de son existence, ce fut un acquis définitif ! Et, de même que le nom du pays de l'Ordre, l'esprit de l'État teutonique apposa aussi sa marque sur la grande puissance devenue allemande, comme la Prusse du Brandebourg.

On a bien dit de la Prusse des Hohenzollern qu'elle devait être le marteau ou l'enclume ; ce qui veut dire qu'elle devait frapper pour s'imposer ou alors être brisée. Le roi prussien devait donc être un roi-soldat ; car le bonheur de son peuple résidait à la pointe de son

épée. L'Ordre avait donc également choisi l'idéal de vie guerrier et était régi par la *loi du combat*.

Déjà en Occident, la fraternité qui s'était fixé comme objectif de soigner les malades s'était transformée en un ordre chevaleresque. C'était en l'an 1198, durant cette année tragique où l'empereur allemand Henri IV trouva la mort et perdit donc le pouvoir. En l'an 1230 le maître du pays, Hermann Balk, accomplit avec sept frères un voyage dans le territoire sauvage de la Prusse, entamant ainsi le grand chapitre de l'histoire de l'Ordre qui ne pouvait s'écrire qu'avec du sang. À peine les Prussiens eurent-ils été vaincus et rattachés au nouvel État teutonique que l'Ordre se heurtait aux Litvaniens lui barrant la route vers la Livonie. Un ordre similaire, l'Ordre des Porte-glaive, y avait acquis la souveraineté de haute lutte : mais en 1237 celui-ci fut absorbé dans l'Ordre des Teutoniques. Ainsi la revendication souveraine de l'**Ordre atteignait désormais Narva**. Cependant, les Litvaniens avançaient entre les parties occidentale et orientale du territoire de l'Ordre, et tout le 14^{ème} siècle est rempli d'incursions guerrières vers Schamaiten et le Memel, allant au cœur de la Lituanie. La branche de la Vistule ne pouvait pas non plus demeurer dans les limites occidentales. La Poméranie orientale et Dantzig devaient retourner à l'Ordre. Lors de la conquête de la Poméranie orientale, il devint clair que l'Ordre ne poursuivait pas l'idée d'un combat anti-païen mais luttait pour des *revendications spécifiques parfaitement légitimes*. La Poméranie orientale avait une grande importance en tant que tête de pont vers l'espace central allemand de l'ouest. Pour la première fois, l'Ordre se heurtait sérieusement à la politique polonaise qui ne devait devenir dangereuse qu'en 1386 avec l'union de la Pologne (...)

(...) grand arbre représentant le peuple allemand et qui devait germer sur cette terre. L'Ordre ne pouvait donc pas survivre par sa force propre puisqu'il n'avait plus de fils. On ne reconnaissait pas non plus les fils secrets nés lorsque le vœu de chasteté avait été rompu, et l'entrée dans l'Ordre était également refusée à la noblesse prussienne. Une troisième raison était que l'Ordre fit son apparition dans l'Histoire à *l'époque de la décadence de l'Empire*. L'empereur et le roi avaient parrainé la création de l'Ordre, mais l'Église pontificale l'abandonna bientôt car il était trop indépendant. Finalement, elle eut même partie liée avec la Pologne. Après le décès de Frédéric II, aucun empereur ne s'intéressa plus à l'Ordre. Les intérêts de la politique de la maison habsbourgeoise s'étendaient jusqu'au nord-est de l'Empire, et il n'y avait là-bas personne avec qui s'allier. L'Ordre affronta donc seul l'attaque lituano-polonaise tandis que les vagues de la lutte des États – aussi une conséquence de l'écroulement de l'Empire – minèrent ses fondements. Si l'Ordre avait eu des fils, il aurait brisé ses liens sans l'empereur et sans l'Empire.

Bien que l'Ordre se soit effondré, ses réalisations font partie de l'histoire allemande. Après une longue domination étrangère, il ressuscita dans la Prusse de Frédéric le Grand. L'empereur conféra au grand maître *l'aigle noir du Reich (et pas celui de Barbara !)* comme blason, comme prince de l'Empire, que la Prusse a conservé. Et lorsque les Hohenzollern devinrent rois, ils reçurent l'aigle noir tandis que l'aigle habsbourgeois était devenu rouge. L'aigle noir devint aussi le lien avec la Prusse de Frédéric le Grand comme animal héraldique du nouveau Reich allemand. Pourrions-nous y voir un symbole du fait que l'œuvre authentique accomplie est immortelle ?

Heinrich Gaese



L'Ordre des Teutoniques constitua l'une des grandes références historiques de la SS. Contre, Hermann von Salza, grand maître de l'Ordre des Teutoniques. (1209-1239).

Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem

Ordre religieux issu de l'hôpital des Amalfitains, à Jérusalem, créé vers 1050 et confié à des bénédictins. Après la prise de la ville par les croisés (1099), qui libéra son recteur, Gérard Tenque, de la prison où les musulmans l'avaient jeté, Godefroy de Bouillon le dota généreusement et la règle bénédictine fut abandonnée au profit de celle de saint Augustin, mieux adaptée à la fonction hospitalière de l'ordre nouveau des frères de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem. Ceux-ci furent approuvés par Pascal II (1113), qui leur conféra l'exemption (1115). Peu à peu, à la fonction hospitalière s'ajouta le service militaire pour la protection des convois de pèlerins souvent attaqués par les musulmans : la donation à l'ordre de la forteresse de Gibelin, en 1137, atteste cette évolution.

L'ordre était organisé en trois catégories de frères : **chevaliers**, issus de familles nobles parmi lesquels étaient choisis les dignitaires, dont le grand-maître, élu à vie ; **chapelains** adonnés aux fonctions sacerdotales ; **sergents** sur qui reposaient les soins hospitaliers mais qui servaient aussi d'auxiliaires aux chevaliers.

Maître de domaines et de forteresses en Terre sainte, l'ordre possédait en Occident des biens considérables, dotations des commanderies gérant les "membres", sortes de granges. À la fin du Moyen Âge, les six cents commanderies de l'ordre étaient réparties en huit "langues" : Saint-Gilles, la plus ancienne, France (1178) — dans laquelle se fondit en 1278 l'ordre des **frères pontifes** d'Avignon —, Auvergne (1229), Allemagne (1250), Italie, Aragon, Castille, Angleterre.

Après la chute de Jérusalem (1187), les hospitaliers s'installèrent à Acre, puis après la chute de la Terre Sainte à Chypre (1291), enfin à Rhodes (1308) qu'ils durent évacuer en 1522 devant l'offensive turque, pour se replier sur Malte que l'empereur Charles Quint leur donna en 1530 et dont ils devaient tirer le nom de "chevaliers de Malte". Si, contrairement aux templiers dont ils recueillirent une partie des biens, les hospitaliers durèrent, ils connurent des difficultés d'ordre interne, que Jean XXII prétendit régler par une réforme visant à éviter les cumuls de bénéfices et à rendre obligatoires les chapitres annuels.

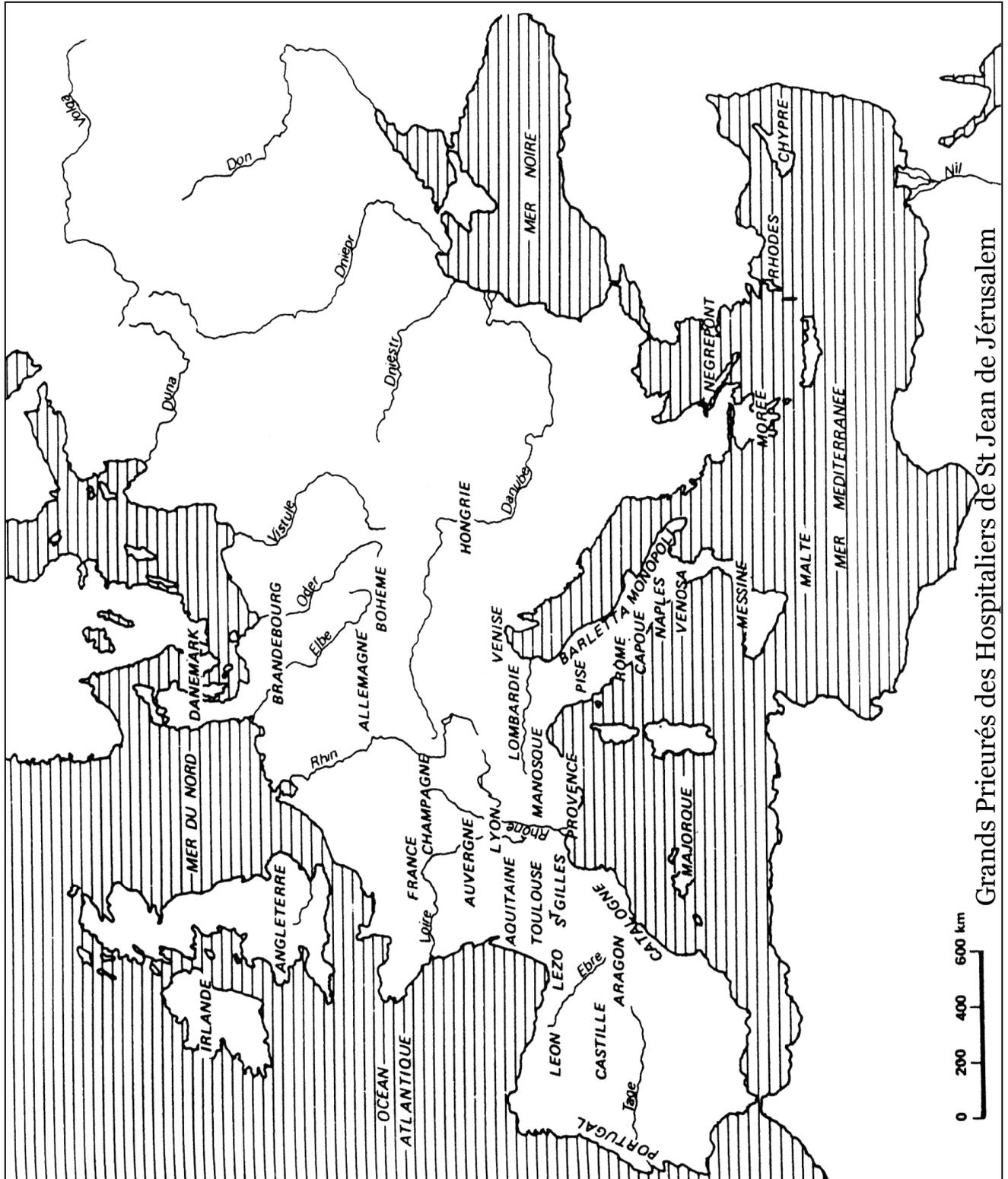
À l'époque moderne, l'ordre était toujours organisé en huit "langues", le mot "nations" tendant à s'y substituer, subdivisées en grands prieurés et en bailliages, ceux de Chypre et de Négrepont (Eubée) étant hors de la division en langues.

En déclin au 18^{ème} siècle, l'ordre abandonna à Bonaparte l'île de Malte (1798) que les Anglais occupèrent en 1800.

Moniales de Saint-Jean de Jérusalem

Il existait une branche féminine de l'ordre de Saint-Jean, comptant une vingtaine de monastères répartis dans tout l'Occident, le premier ayant été fondé à Sigena, en Aragon, en 1190. Seules les maisons espagnoles subsistèrent jusqu'à la fin du 18^{ème} siècle.

Grands prieurés des Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem.



Grands Prieurés des Hospitaliers de St Jean de Jérusalem

Templiers et Teutoniques

Templiers

L'ordre du Temple fut fondé à Jérusalem en 1119, dans un **but uniquement militaire**, par un chevalier champenois Hugues de Payns, auquel le roi Baudouin II donna un palais proche de l'ancien Temple de Salomon. Les "pauvres chevaliers du Christ" adoptèrent la règle de saint Augustin et se vouèrent à la défense de la Terre sainte. L'ordre végéta jusqu'à ce que Bernard de Clairvaux, au concile de Troyes, eut lancé un appel en sa faveur (1128). Le Pape confirma l'ordre et lui accorda l'exemption (1139).

Organisé comme celui des hospitaliers dont il fut le grand rival, l'ordre était riche de forteresses en Palestine et de biens en Occident. Au 13^{ème} siècle, il aurait compté 9000 domaines, gérés par 900 commanderies. Celles-ci étaient regroupées en quatorze provinces : trois en Terre sainte (Jérusalem, Tripoli, Antioche) et onze en Europe (France, Provence, Poitou, Italie, Pouilles, Aragon, Castille, Portugal, Allemagne, Hongrie et Angleterre).

Après la perte de la Palestine (1291), les templiers se replièrent sur l'Occident, s'y livrant, entre autres, aux activités bancaires, prêtant aux rois, celui de France notamment, ce qui ne manqua pas de leur attirer de nombreuses inimitiés.

Après les avoir utilisés, le roi **Philippe le Bel décida de les abattre** et de mettre la main sur leurs richesses. Le Pape Clément V, soumis à son influence, décida une enquête, que le roi brusqua en faisant arrêter les notables templiers (13 octobre 1307). On leur fit avouer divers forfaits, dont ils se rétractèrent quand le Pape prit l'affaire en mains (novembre 1307). Cédant à nouveau au roi, Clément V chargea de l'enquête des commissaires pontificaux contrôlés par le pouvoir royal. Au concile de Vienne qui ne se prononça pas sur la culpabilité des templiers, **le Pape décida la suppression de l'ordre** par la bulle *Vox in excelso* (3 avril 1312). Ses biens furent attribués aux hospitaliers, mais en France, le roi en retint une part importante. D'autres souverains, ceux d'Aragon et du Portugal, aidèrent les templiers à se reconstituer sous d'autres noms : ordre de **Montesa**, ordre du **Christ**.

Teutoniques

L'"ordre de Sainte-Marie des Teutoniques" est issu d'un hôpital pour les pèlerins allemands fondé à Jérusalem en 1118 et abandonné en 1187 à la chute de la ville. Il fut reconstitué à Acre (1191) par des marchands de Brème et de Lubeck et bientôt transformé en **ordre hospitalier et militaire** qu'approuva Innocent III (1199).

Ordre tard venu, moins important que ses devanciers en Palestine, il chercha en Europe un terrain d'action, d'abord en Hongrie où le roi André II l'utilisa contre les Coumans (1211), mais s'en débarrassa quand il se rendit compte que l'ordre visait à l'indépendance. Sollicité par le duc polonais de Mazovie d'agir contre les Prussiens païens, le grand maître,

Herman de Salza, accepta moyennant la cession du pays de Kulm (1226). Dès lors, sans abandonner tout de suite le monde méditerranéen puisque le grand maître résida à Acre, puis à Venise avant de s'installer à **Marienburg** en 1309, **l'ordre se consacra à la conquête de la Prusse**, soutenu par la croisade permanente proclamée en 1230 qui lui amenait des contingents de toute l'Europe. En 1237, l'ordre fusionna avec celui des frères de la Milice du Christ, plus connus sous le nom de chevaliers Porte-Glaive, fondé en 1202 pour mener la croisade contre les païens de Livonie.

Peu à peu, les teutoniques se taillèrent une principauté de la Vistule au golfe de Finlande, vaste de 170 000 km², soudé à l'Empire germanique quand la Poméranie de Gdansk eut été achetée à la Pologne (1308). À l'époque de l'apogée (1398-1410), l'ordre comptait trois cents commanderies, réparties en vingt et un bailliages, les plus nombreux dans l'Empire et les Pays Baltes, mais aussi en Espagne, Italie, France, Autriche et Grèce, sous l'autorité du grand maître (*Hochmeister*).

Après une période de grande prospérité, l'ordre fut affaibli par le relâchement de la discipline et des mœurs, les conflits avec les prélats, notamment l'archevêque de Riga, les revendications de la noblesse et de la bourgeoisie allemandes implantées dans le pays. L'union de la Pologne et de la Lituanie (1386), lui fut fatale : battu à Gruenwald (1410), puis dans la guerre de 1453-1466 où les Polono-Litvaniens reçurent l'appui de la Ligue prussienne des villes et de la noblesse, l'ordre abandonné par l'Empire et laissé dans une "solitude héroïque", dut céder à la Pologne le couloir de la Vistule et s'en reconnaître vassal.

Au nord une part notable de la Livonie était passée aux mains de l'archevêque de Riga et de ses suffragants.

D'autre part, l'ordre était sous le coup de l'accaparement des offices par les grandes familles, ce que traduisit sa laïcisation. Ses effectifs diminuaient : de mille frères chevaliers en Prusse, il n'en restait plus en 1430 que trois cents ; il y en avait beaucoup moins en Allemagne ; et deux cent soixante dix pour la Livonie. Cependant, l'ordre restait encore à la fin du 15^{ème} siècle une puissance économique.

L'ordre végéta jusqu'à la Réforme dont profita le grand maître, **Albert de Brandebourg**, pour séculariser la Prusse et s'en proclamer duc, imité par la suite par le grand maître particulier des Porte-Glaive, Gotthard Kettler en Courlande (1561). Cependant, en Allemagne se maintint l'activité hospitalière sous la direction du *Deutschmeister*, avec comme siège la Commanderie de Mergentheim, en Franconie (1525-1561).

Aux 17^{ème} – 18^{ème} siècles, l'ordre teutonique était organisé en douze provinces : Alsace, Bourgogne, Autriche, Koblenz, Franconie, Hesse, Giessen, Westphalie, Lorraine, Thuringe, Saxe et Utrecht.

Sœurs de l'ordre teutonique

Il existe des sœurs hospitalières de l'ordre teutonique, fondées en 1299.

<p>Notre cher Lénine dit que les Croisades furent de "l'Impérialisme". Grosse et grave bêtise. (Note de Freddy Malot)</p>
--

LA GUERRE SAINTE selon...

Bernard de Clairvaux (1091-1153)

“Mais ce qui, par dessus tout, charge terriblement la conscience de l’homme d’armes, c’est la légèreté, la futilité des motifs qui l’engagent dans une guerre si périlleuse. Il n’y a entre vous, en effet, de querelle ni de guerre qui ne soient provoquées par un mouvement de colère déraisonnable, un vain désir de gloire, ou l’ambition de posséder quelques biens terrestres.”

“Tuer ou mourir pour de tels objets ne met pas l’âme en sûreté...”

“Le Chevalier du Christ tue en conscience et meurt tranquille : en mourant, il fait son salut ; en tuant, il travaille pour le Christ. Subir ou donner la mort pour le Christ n’a, d’une part, rien de criminel, et de l’autre, mérite une immensité de gloire...”

“Sans doute, il ne faudrait pas tuer les païens, non plus que les autres hommes, si l’on avait un autre moyen d’arrêter leurs invasions et de les empêcher d’opprimer les fidèles.”

“Je veux qu’on voie clairement la différence qu’il y a entre les soldats séculiers et les soldats de Dieu. Et d’abord la discipline ne fait pas défaut chez ceux-ci.”

“C’est la vie en commun, menée dans la joie et dans la mesure, sans femmes ni enfants. Et pour que la perfection angélique soit réalisée, tous habitent dans la même maison, sans rien posséder en propre, attentifs à maintenir entre eux, un même esprit dont la paix est le lien. Cette multitude, on dirait qu’elle n’a qu’un cœur et qu’une âme, tant chacun loin de suivre sa volonté personnelle, s’empresse d’obéir à celle du chef. Ils ne restent jamais oisifs ; ne vont ni ne viennent par pure curiosité. Mais quand ils ne sont pas en campagne, pour ne pas manger leur pain sans l’avoir gagné, ils recousent leurs vêtements déchirés, réparent leurs armes, refont les pièces qui s’usent, remettent à l’ordonnance celles qui ne sont plus en état.”

“La volonté du Maître et les besoins de la communauté règlent leurs actions. Entre eux, pas de préférence de personne. Ils s’honorent mutuellement et pour observer la loi du Christ, portent les fardeaux les uns des autres. Jamais une parole insolente, une besogne inutile, un éclat de rire immodéré, un murmure, si faible soit-il, ne demeurent impunis. Ils délestent les échecs, les jeux de hasard ; ont la chasse à courre en horreur et ne se divertissent pas à la chasse à l’oiseau dont tant d’autres raffolent.”

“Alors, sans turbulence ni impétuosité, sans se précipiter... ils se mettent en ordre, posément, avec toutes les précautions requises par la prudence, se rangeant en bataille,

ainsi qu'il est écrit par nos pères, en vrais fils d'Israël qui marchent à la guerre pacifiquement."

"Certes, ils savent qu'il ne faut, en aucun cas présumer de ses forces, mais ils espèrent que l'aide du Dieu des armées leur assurera la victoire. C'est qu'ils en ont maintes fois l'expérience, et que l'on pourrait dire, à l'ordinaire, que l'un d'entre eux met en fuite mille ennemis et que deux en font dix mille."

"... Allez donc en sûreté, allez et repoussez les ennemis de la Croix avec un courage inébranlable, forts de cette certitude que ni la mort ni la vie ne pourront vous séparer de la Charité de Dieu qui est en Jésus-Christ, et répétant sans cesse en vous au milieu du danger : Morts ou Vivant, nous vous appartenons Seigneur !"

Extraits de "Templiers et Guerre sainte"



Ordres Militaires Espagnols

Alcantara

Ordre religieux et militaire espagnol, héritier de l'ordre de Saint-Julien du Poirier (San Julian del Pereiro), fondé avant 1174, à l'imitation de celui des Templiers, sous la règle cistercienne, dans la filiation de **Morimond**¹ ; il prit en 1218 le nom d'Alcantara, place forte d'Estrémadure cédée par l'ordre de Calatrava.

L'ordre fut annexé à la Couronne par Adrien VI et l'empereur Charles Quint (1523), après que le dernier grand-maître se fut démis au profit de Ferdinand le Catholique dès 1494.

Alcantara possédait encore au 18^{ème} siècle 39 commanderies, 2 prieurés, 2 couvents de moines et 40 églises.

La branche féminine de l'ordre était encore représentée à cette époque par 3 couvents de “commendatrices”.

Calatrava

Ordre religieux et militaire castillan, fondé en 1158 par l'abbé cistercien de Fitero, Raymond Serrat, auquel le roi de Castille, Sanche III confia, en désespoir de cause, la défense de la citadelle de Calatrava enlevée peu avant aux Maures.

L'ordre, constitué par des chapelains et des chevaliers, était dirigé par le maître élu à vie par les chevaliers, assisté au spirituel par le prieur, chef des chapelains. Calatrava fut incorporé à l'ordre cistercien avec l'approbation du Pape (1164) et placé dans la filiation de Morimond (1187). Son apogée suivit la victoire de Las Navas de Tolosa (1211), à la suite de laquelle le siège de l'ordre fut transféré à Calatrava la Nueva (1217).

Au début du 13^{ème} siècle, malgré l'opposition des templiers et les réticences de la papauté, Calatrava absorba l'ordre militaire de **Montjoye** (Montegaudio), fondé vers 1170 en Terre sainte et replié sur l'Espagne (1215-1245).

À partir de 1486, le roi devint le maître de l'ordre, qui fut rattaché à la Couronne par Charles Quint en 1523.

Au 18^{ème} siècle, Calatrava possédait encore deux grandes commanderies, cinquante-sept commanderies, un prieuré mitré, treize prieurés, deux couvents de moines et soixante-douze églises.

La branche féminine de l'ordre, inaugurée en 1219, n'était plus alors représentée que par deux couvents de “commendatrices”.

¹ L'abbaye de Morimond est une abbaye cistercienne, située à Fresnoy-en-Bassigny, située dans le département de la Haute-Marne, en France. Elle est la quatrième des quatre abbayes filles de Cîteaux, avec La Ferté, Pontigny et Clairvaux. Ces abbayes avaient un rôle de première importance dans l'organisation de l'Ordre de Cîteaux.

Le nom Morimond dérive du latin *mori mundo* (“mourir au monde”), illustrant l'idéal de renoncement au monde des moines cisterciens. (nde d'après Wikipédia)

Montesa

Ordre religieux et militaire aragonais fondé en 1317 par le roi Jacques II avec l'accord de Jean XXII, pour prendre la suite de celui des templiers, dont le siège fut la place forte de Montesa au sud de Valence. On lui incorpora successivement les chevaliers de l'ordre de la Merci devenu purement clérical (1318) et le petit ordre d'**Alfama** (1373), remontant à 1201 mais demeuré secondaire. L'ordre était étroitement lié à celui de Calatrava, dans la filiation cistercienne de Morimond, sous la dépendance de l'abbaye catalane de Santes Creus.

Montesa fut incorporé à la Couronne au 16^{ème} siècle.

Au 18^{ème} siècle, l'ordre de Montesa tenait encore treize commanderies, huit prieurés, deux couvents de moines et quarante églises.

Santiago

Ordre religieux hospitalier et militaire espagnol fondé en 1170 à Caceres (Estrémadure) par un chevalier, Pedro Fernandez, sous le règne de Ferdinand II de Léon. L'ordre ne tarda pas à fusionner avec les chanoines réguliers de Sainte-Marie de Loyo, ce qui amena l'adoption de la règle de saint Augustin. Après la perte de Caceres du fait des Almohades (1173), et la rupture avec le roi de Léon, les frères s'installèrent en Nouvelle Castille, à Uclès (1174), qui demeura le siège de l'ordre. Acceptant les chevaliers mariés, qui remplaçaient le vœu de chasteté par celui de fidélité conjugale, ce qui expliquerait en partie son succès, l'ordre fut approuvé par Alexandre III en 1175. Son activité demeura à la fois militaire contre les musulmans et hospitalière le long des chemins de Compostelle.

Il s'étendit hors de Castille, au Portugal où il forma une importante branche autonome ayant son siège à Palmela, en Aragon, en France (Midi, Gascogne et Paris) et en Italie. À la fin du 15^{ème} siècle, le maître de Santiago, assisté du prieur au spirituel, était le supérieur des grands commandeurs (Léon, Castille, Aragon, Portugal). L'ordre comptait alors une centaine de commanderies, autant de *castillos*, vingt-six hôpitaux, une trentaine de couvents et deux cent quarante églises dans la seule Espagne. Sa puissance explique que le roi Ferdinand le Catholique s'en soit fait attribuer l'administration par Alexandre VI (1493), en attendant que l'ordre fut annexé à la Couronne par Charles Quint (1523).

Au 18^{ème} siècle encore, l'ordre de Santiago restait le premier ordre militaire espagnol, maître de quatre vingt huit commanderies, treize prieurés, quatre couvents de moines et quelque trois cents églises.

La branche féminine de l'ordre, dont le premier monastère serait celui de Salamanque (1312), était encore représentée au 18^{ème} siècle par sept couvents.

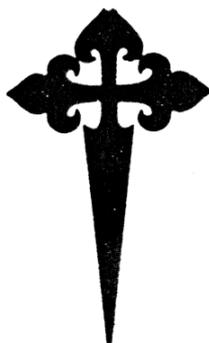
Simplement signalé. Cela mériterait mieux :

- **“Croisade espagnole parallèle à celle de Terre Sainte ;**

- **Grande conséquence pour le jésuitisme ultérieur. (Note de Freddy Malot)**

IBÉRIE

L'Ordre militaire de Santiago



*Cet ordre n'est pas le plus ancien de ceux qui furent créés en Espagne, mais il est **le seul, dans la péninsule Ibérique, à posséder une règle canoniale.** Il a pris le nom de Santiago da **Espada**, en Espagne, et de Santiago **da Spada**, au Portugal, à cause de sa croix en forme d'épée.*

Chasteté conjugale

En **1170**, après la reconquête de **Caceres** par **Fernando II**, un chevalier, don Pedro Fernandez, réunit une douzaine de ses compagnons. Il souhaitait constituer avec eux une milice religieuse et militaire, afin de chasser les musulmans de la péninsule. Établis à Caceres, ils **chargèrent les chanoines** de Santa Maria de Loyos **de rédiger leur règle**. Ces chanoines réguliers furent rapidement absorbés par les chevaliers, dont ils devinrent ainsi les premiers chapelains. Un couvent, *convento*, fut créé pour eux à Caceres.

Les musulmans s'étant emparés une seconde fois de Caceres, les **chevaliers s'exilèrent** dès 1173, et s'installèrent **en Castille** dans le *castillo* d'Uclès que l'ordre de l'Hôpital leur céda le 6 janvier 1174. Un bâtiment destiné aux chanoines, un autre affecté aux chevaliers, et la maison magistrale, furent construits autour de l'église. De cette époque date **la règle définitive** des Santiaguistes, celle **de saint-Augustin** augmentée d'une particularité que l'on ne retrouve dans aucun autre ordre : les **chevaliers mariés étaient acceptés dans l'Ordre**, à la condition de faire **vœu de chasteté conjugale**. Il est certain que grâce à cette clause, beaucoup de nobles rebutés par la sévérité de la règle de Calatrava vinrent grossir les rangs de l'ordre de Santiago. La règle fut **approuvée** en 1175 **par le Pape Alexandre III**.

L'Ordre conserva les hospices créés par les chanoines sur le chemin de Compostelle. Il est ainsi le seul ordre espagnol qui ait exercé une activité hospitalière.

Santiago se développa rapidement, et ne tarda pas à devenir célèbre. **On trouvait des chevaliers dans toute la péninsule Ibérique**. Nombreux et actifs, les chevaliers

portugais constituèrent dans leur pays une branche autonome, dont le maître résidait à **Palmela**. L'Ordre posséda aussi quelques commanderies en **France**, principalement dans le **Midi languedocien, autour de Paris**, avec Étampes, puis Le Mans et Domfront, dans la **vallée de la Saône**, avec Mâcon et Villefranche. Ils eurent aussi un hôpital, à **Marseille**. Au 16^{ème} siècle, l'ordre de Santiago possédait près de cent commanderies, autant de *castillos*, une trentaine de couvents, vingt-six hôpitaux, deux cent quarante églises.

L'organisation de l'Ordre était à peu près semblable à celle des ordres militaires de l'époque. Au sommet de la hiérarchie se trouvait **le maître, supérieur direct du prieur religieux. Les commandeurs, *comendadores*, étaient choisis parmi les chevaliers, *caballeros***. Au-dessus des commandeurs se trouvaient les grands-commandeurs, *comendadores mayores*. Un grand-commandeur dirigeait les **maisons** de chaque royaume, **Léon, Aragon, Castille et Portugal**, jusqu'à la séparation. Les commandeurs devaient tenir prêtes les formations militaires qui résidaient dans les commanderies, *comendas* ou *encomendas*. Tous **religieux ou chevaliers**, étaient **qualifiés de *frayles***, terme qui, dans la péninsule Ibérique, désignait les membres de tous les ordres militaires.

Religieuses chanoinesses

L'**histoire guerrière de l'ordre** de Santiago s'achève **avec la prise de Grenade** où s'illustre Alonso de Cardenas, quarantième et dernier grand-maître. **En 1493, le Pape Alexandre VI donne la grande-maîtrise aux rois catholiques, Ferdinand et Isabelle**. En **1515, une bulle de Léon X confie l'administration de l'Ordre à Charles Quint**. Ancien ministre de ce dernier, le Pape **Adrien VI annexera à la couronne les ordres militaires de Calatrava, Alcantara et Santiago**. Au **Portugal, l'Ordre fut annexé à la couronne par le Pape Jules II**, à la mort du maître de la branche portugaise, don Jorge, duc de Coimbra.

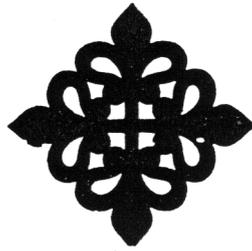
Tout en prononçant leur annexion, Adrien VI avait exigé que les Ordres conservassent leur indépendance spirituelle. C'est ainsi que **Charles Quint institua le Conseil des ordres**, qui étendait sa juridiction spirituelle et temporelle sur deux villes, deux cents bourgs et quinze villages.

Après l'annexion, l'habit de l'Ordre, un grand manteau blanc sur lequel était brodée **une croix rouge en forme d'épée**, devint une récompense recherchée par les courtisans. Les troubles qui secouèrent plus tard l'Espagne, invasion des troupes napoléoniennes, guerres carlistes, anticléricalisme, portèrent un grand tort aux ordres militaires. Mais ils ne parvinrent pas à les supprimer définitivement.

Il y eut en Espagne sept monastères de *comendadoras* de Santiago, des religieuses chanoinesses vivant dans les couvents et soumises à la clôture. Trois monastères subsistent aujourd'hui, ceux de Santiago del Major, à Madrid. Santa Fé, à Tolède, La Madré de Dios, à Grenade.

Les Chevaliers Teutoniques de Laurent Dailliez (Libr. Ac. Perrin)

L'Ordre de Calatrava



Cet ordre a été fondé en **1158** par le bienheureux Raymond Serrat, abbé du monastère **cistercien** de Fitero, pour défendre la forteresse de Calatrava située le long de la frontière avec la zone musulmane, au sud de la Castille. Alexandre III confirma l'Ordre le 25 septembre 1164. Puis, par une déclaration du chapitre général datée du mois de septembre **1187**, **les chevaliers furent affiliés à l'Ordre de Cîteaux**. Tous les membres de l'Ordre étaient considérés comme des moines cisterciens, la règle était celle de l'ordre de Cîteaux. Avec les aménagements nécessaires à une vie combattante, le costume était le même que celui des cisterciens, mais plus court, pour permettre aux chevaliers de monter à cheval.

Calatrava correspond au modèle type des ordres monastiques. **Comme les Templiers**, ses membres, et ceux de sa filiation, n'exercèrent **aucune activité hospitalière**.

Tous les frères de l'Ordre et leurs établissements faisaient partie intégrante de la hiérarchie cistercienne. **L'abbaye-mère était celle de Morimond**, en Bourgogne, quatrième fille de Cîteaux. Le *Sacro Convento*, siège magistral de l'Ordre, jouait vis-à-vis des ordres affiliés le même rôle qu'une abbaye envers celles qui en étaient issues.

À la tête de l'Ordre se trouvait le **maître, maestro, élu à vie par les chevaliers réunis en chapitre**. Il était **assisté du grand-commandeur, dont dépendait toute l'organisation militaire**. En 1348 fut instituée en Aragon une charge de *comendador mayor*. Au *clavero*, chef du *Sacro Convento*, était confiée la garde des clés, c'est-à-dire le maintien de l'Ordre. Le **prieur** du *Sacro Convento* était le **chef spirituel** de l'Ordre aussi bien pour les religieux que pour les chevaliers et les servants. L'abbé de Morimond le désignait, après acceptation du chapitre. Le grand sacristain, lui aussi moine cistercien, régnait sur tout ce qui concernait le culte. Il supervisait les prieurés et les chapelles de l'Ordre. Venait ensuite l'*obrero mayor*, qui s'occupait des travaux, de l'entretien des forteresses et des châteaux. Les commanderies étaient dirigées par des commandeurs. Souvent, dans les régions où figuraient un certain nombre de commanderies, s'élevèrent des prieurés, abritant des religieux chargés des besoins spirituels des chevaliers.

Purement honorifique

Calatrava donna sa règle aux **Ordres d'Avis**, au **Portugal**, d'**Alcantara**, dans le royaume de **Léon**, puis, après la suppression du Temple, aux Ordres créés dans la

péninsule pour le remplacer, l'ordre du Christ au Portugal, celui de Montesa dans le royaume de Valence.

En 1219, le maître don Gonzalo Yanez de Novoa fonda les moniales cisterciennes de l'Ordre de Calatrava, à Los Barrios, dans la province de Burgos.

Calatrava fut rattaché à la couronne en même temps que l'Ordre de Santiago, et connut une destinée identique. Le 25 juillet **1835**, le gouvernement espagnol ayant supprimé les monastères, **le prieur de *Sacro Convento* fut expulsé**, tandis que les chevaliers faisaient sauter leur propre forteresse. Il fallut attendre le 17 octobre **1851** pour que soit réglée la situation des ordres : **tous furent regroupés sur un même territoire**, celui de la province de *Ciudad-Real*, qui **constitua un diocèse exempt et reçut le titre de *Priorato de las ordenes***. À sa tête se trouve l'évêque-prieur, assisté d'un chapitre canonial dont les membres appartiennent obligatoirement à l'un des quatre ordres.

Ces ordres ne subsistent aujourd'hui que sous une forme purement honorifique. Par contre, des *comendadoras* vivent encore dans deux couvents, à Madrid et Burgos.

Les Calatravais portaient un grand manteau blanc orné de la croix fleurdelisée rouge.

Les Chevaliers Teutoniques de Laurent Dailliez (Libr. Ac. Perrin)

Autres Ordres

L'Ordre militaire de Montesa et San Jorge d'Alfama



Lorsque l'Ordre du Temple fut supprimé, le roi d'Aragon Jaime II voulut éviter que ses biens ne passent aux Hospitaliers de Saint Jean. Il obtint du Pape Jean XXII une bulle l'autorisant à fonder une nouvelle milice qui recevrait les biens du Temple situés dans le royaume de Valencia. Bien que l'autorisation porte la date du 10 juin 1317, c'est seulement en 1319 que le maître de Calatrava, don Garcia de Padilla, envoya les dix chevaliers qui devaient former la nouvelle milice.

Montesa, avec au Portugal l'Ordre du Christ, est le seul successeur légitime du Temple. Cependant, ce dernier ayant été supprimé, et avec lui sa règle, les chevaliers de Montesa adoptèrent la règle de Calatrava. Le Pape Jean XXII plaça le nouvel ordre sous la juridiction spirituelle des abbés cisterciens de Santa Creus et de Valdigna. La hiérarchie, outre le maître, comprenait le *lugar tenente general*, le *clavero mayor*, le *tesorero* et l'*albacea*. Venaient ensuite les chevaliers *profès*, les *non profès* et les novices.

À l'Ordre de Montesa furent incorporés les chevaliers de La Merci, en 1317, puis, en 1400, ceux de l'Ordre de San Jorge de Alfama, fondé en 1201 par Pedro d'Aragon, et approuvé par le Pape le 15 mai 1373.

En raison de son appartenance à la couronne d'Aragon, **l'ordre de Montesa ne fut pas réuni à la couronne de Castille par les rois catholiques**. C'est seulement à la suite d'un **bref de Clément XIII, en 1739, que l'ordre de Montesa sera placé sous la dépendance du Conseil de Castille**.

Au moment de leur fondation, les chevaliers portaient la croix fleurdelisée de Calatrava. Cet insigne fut changé lors de l'incorporation de San Jorge de Alfama, les chevaliers portant la croix rouge à quatre bras égaux. Le 12 avril 1913, le roi Alphonse XIII donna à l'Ordre un nouvel insigne, la croix fleurdelisée noire surmontée de la croix rouge d'Alfama.

Les Chevaliers Teutoniques de Laurent Dailliez (Libr. Ac. Perrin)

L'Ordre Sacré et Militaire de N.-D de La Merci

Le fondateur de cet ordre militaire et hospitalier est saint **Pierre Nolasque**, né vers 1180 à Mas Saintes-Puelles, entre **Carcassonne et Toulouse**. Dans la nuit du 1^{er} au 2 août 1218, alors qu'il était en prière, il décida de fonder un Ordre qui se consacrerait essentiellement au **rachat des chrétiens captifs des musulmans**. Le roi d'Aragon Jaime I^{er} s'intéressa personnellement à la fondation de cette institution qui adopta la **règle de Saint Augustin**. Grégoire IX approuva l'Ordre en 1235.

La Merci demeura un **ordre purement militaire pendant environ un siècle**. Ses chevaliers participèrent à la **reconquête de Majorque, de Valence et d'Almeria**. Toutefois, dès son origine, il comporta comme tous les autres ordres des prêtres qui faisaient partie de l'Ordre au même titre que les chevaliers. En 1245, le Pape Innocent IV décréta que la charge de maître général serait conférée à celui qui obtiendrait, dans le chapitre, **le plus grand nombre de voix, qu'il soit prêtre ou non**.

Les premiers maîtres furent tous choisis parmi les chevaliers. À la mort du huitième maître, Arnaud Rossignol, les voix du chapitre se portèrent sur un religieux-prêtre, Ramon Albert de Barcelone, élu le 12 juillet 1317. Cette élection permit au Saint-Siège de décréter qu'à l'avenir le maître général serait un prêtre. Les chevaliers protestèrent énergiquement, mais le Pape **Jean XXII décida que La Merci perdrait tout caractère militaire** pour devenir un ordre purement clérical. À la suite de cette décision, les chevaliers furent incorporés à l'Ordre de Montesa qui venait d'être fondé.

Chaque couvent avait à sa tête un supérieur qui portait le titre de commandeur. Il y eut des commanderies en Espagne, en Sicile, dans le Midi de la France, sans oublier le fameux couvent de La Merci à Paris, dans le quartier du Marais.

Presque anéanti au 19^{ème} siècle, l'Ordre s'efforce de relever ses collègues et de former un personnel enseignant d'avenir. En 1918, il comptait sept cent cinquante religieux répartis dans soixante-trois couvents, principalement en Espagne. Les statistiques actuelles font état de mille trois cents religieux, et de plus de trois mille cinq cents religieuses.

L'habit des religieux se compose d'une robe de serge blanche, avec scapulaire et chape de couleur noire. Les chevaliers portaient le manteau blanc et, comme insigne, les armes de la maison d'Aragon surmontées d'une croix.

Les Chevaliers Teutoniques de Laurent Dailliez (Libr. Ac. Perrin)

Les Ordres portugais



Chevalier de l'Ordre d'Avis en habit de cérémonie (17^{ème} siècle).



Croix de l'Ordre d'Avis surmontée d'un cœur en émail rouge à flammes d'or rappelant que l'Ordre fut placé en 1789 sous la protection du Sacré-Cœur.

Le **roi** Alphonse-Henriquez I^{er} de **Portugal** ayant **pris, en 1147, la ville d'Evora sur les Maures**, demeura pleinement convaincu qu'il devait cette importante conquête à la protection de la Très Sainte **Vierge, qu'il avait implorée avant de livrer combat**. Afin de lui en témoigner sa reconnaissance, il donna le **nom de Confrères de Sainte-Marie-d'Evora à une troupe de chevaliers**, formée par ses soins, dans le but de garder et défendre la ville, qui pouvait, d'un instant à l'autre, être reprise par les Maures. Les chevaliers maintinrent la possession et restèrent plusieurs années dans les murs d'Evora.

L'Ordre de Saint-Benoît d'Aviz

En 1187, Henriquez, ayant **de nouveau battu les infidèles, leur enleva la forteresse d'Aviz** et en confia la garde à la vaillante milice des Confrères de Sainte-Marie-d'Evora.

Ceux-ci, en venant s'y établir, se constituèrent en ordre religieux et militaire, sous le nom de chevaliers de l'Ordre d'Aviz qui a été conservé jusqu'à nos jours.

Jean de Cirita, légat du Pape et abbé de Taronca, leur donna des statuts d'après lesquels les chevaliers devaient jurer d'être chastes et charitables, de défendre par les armes la religion catholique et d'observer la **règle de Saint Benoit et de Cîteaux** (? ?). L'Ordre se signala par des services éminents rendus à la cause de la religion catholique. En considération de ces faits, le Pape **Innocent III approuva les statuts en 1204**.

Une légende prétend que les premiers chevaliers qui entrèrent dans Evora aperçurent sur les murs un oiseau qui chanta à leur approche. C'est joli, mais c'est faux, puisque c'est quarante ans après la prise d'Evora que la ville d'Aviz fut prise et que l'Ordre prit le nom d'**Aviz, qui signifie "oiseau"**. Il n'en reste pas moins que c'est du nom d'Aviz que vient l'origine des **deux oiseaux noirs que portaient les chevaliers** sur leur costume **auprès de la croix verte fleurdelisée**.

Cette croix verte, en forme de fleur de lis, fut autorisée sur le costume des chevaliers par bref du Pape Innocent VI en 1352. À partir de ce moment, cette **institution commença à prendre une extension réelle et acquit des biens** que vint accroître une donation importante : celle que lui fit don Rodriguez Garces de Ava, de toutes les richesses appartenant à l'Ordre de Calatrava dont il était grand-maître. Cette libéralité détermina une fusion qui s'opéra entre les chevaliers d'Aviz et ceux de Calatrava, mais elle dura peu.

En 1385, l'Ordre d'Aviz redevint complètement indépendant.

Les chevaliers faisaient primitivement vœu de chasteté, de pauvreté et d'obéissance. En **1496**, le Pape **Alexandre VI changea le vœu de chasteté absolue en vœu de chasteté conjugale** ; en **1505**, le Pape **Jules II délia les chevaliers du serment de pauvreté** et l'Ordre eut jusqu'à quarante-neuf commanderies. En **1443, les rois de Portugal eurent l'administration et la maîtrise de cet Ordre**. En 1551, le Pape Jules III confirma cette grande maîtrise.

En **1789, la reine Maria sécularisa les ordres militaires et leur donna de nouvelles constitutions**. Pour marquer sa dévotion au **Sacré-Cœur** de Jésus, elle mit les ordres du royaume sous sa protection. Les commandeurs et les grands-croix de ces nouveaux ordres durent porter une décoration surmontée d'un cœur en émail rouge à

flammes d'or, surmonté, lui-même, d'une croix d'or ciselée. Ils durent assister aussi à la fête du Cœur de Jésus, célébrée chaque année au couvent d'Estrella le jour de la fête du Sacré-Cœur.

D'après les nouveaux statuts, l'Ordre de Saint-Benoît d'Aviz devint l'Ordre du Mérite Militaire de Saint-Benoît d'Aviz. Purement honorifique, il fut destiné à récompenser les sujets nationaux et étrangers qui s'illustrent par quelque action remarquable ou rendent des services à la nation portugaise. L'Ordre fut divisé en trois classes : chevaliers en nombre illimité ; commandeurs au nombre de quarante-neuf ; grands-croix au nombre de trois. Les Infants de Portugal étaient de droit grands-croix, mais en dehors de ce nombre.

Les statuts actuels datent du 24 novembre 1963. **L'Ordre peut être conféré à des officiers de marine**, portugais ou étrangers, en récompense de services exceptionnels rendus pendant leur carrière. **Le président de la République portugaise est le grand-maître de l'Ordre**, qui prend rang avant l'Ordre du Christ.

L'Ordre de Saint-Jacques de l'épée



Chevalier de l'ordre de Saint-Jacques de l'Epée.

Cet Ordre, l'un **des plus anciens**, des plus illustres, des plus célèbres et des plus riches, a pris **naissance en Espagne**, dans la province de **Léon**, vers l'année **1170**. Des **chanoines réguliers de l'Ordre de Saint Augustin** bâtirent à cette époque plusieurs hôpitaux sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle en Galice, appelé alors Voie française. Ceci dans le dessein de secourir les nombreux pèlerins qui étaient continuellement attaqués par les Maures, maîtres d'une partie de l'Espagne.

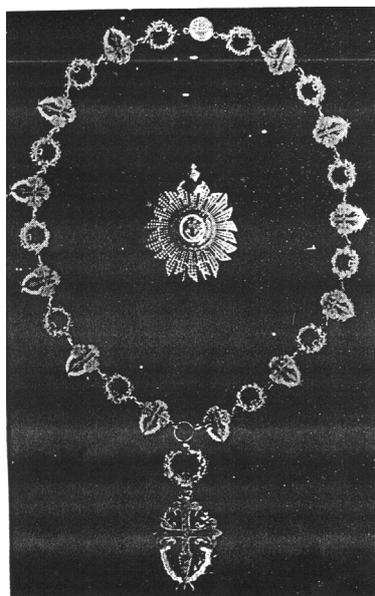
Peu de temps après, **treize gentilshommes** se joignirent à ces religieux et s'engagèrent, se plaçant sous l'invocation de Saint Jacques, à assurer les chemins et à

rendre le passage facile aux chrétiens en combattant les infidèles. Immédiatement après, **ces chevaliers s'unirent aux moines de Lerio et se soumirent à la règle de Saint-Augustin**. Ils jetèrent les premiers fondements de l'Ordre de Saint-Jacques de l'Épée, qui fut successivement **approuvé** par un bref du Pape **Alexandre III**, en 1175, et par Innocent III, en 1200.

Le **roi de Léon**, Ferdinand II, **en guerre avec** Alphonse IX, **roi de Castille**, soupçonna les chevaliers de Saint-Jacques de servir les intérêts de son neveu ; en conséquence, il ordonna leur expulsion de son royaume. Ces derniers **se réfugièrent en Castille**, où le roi Alphonse les accueillit favorablement et **leur donna, en 1171, la forteresse d'Ucles**, qu'ils habitèrent. Les chevaliers, dont la réputation de courage et de bravoure retentit dans toute l'Europe, et qui inspirèrent une pièce à Montherlant : "Le Maître de Santiago", rendirent d'importants services à la religion chrétienne. Ils faisaient autrefois vœu de pauvreté et de chasteté ; mais en 1180, **ils reçurent du Pape Alexandre III la permission de se marier**, ce qui, toutefois, ne fut pas accordé aux dames faisant partie de l'Ordre. Le monastère de Santos à Lisbonne était chargé de recevoir les femmes et les filles des commandeurs partant pour la guerre.

L'Ordre avait des revenus considérables et comprenait quarante-sept villes ou bourgades, cent cinquante commanderies. Le grand-maître reçut du Pape Léon X le titre d'évêque et la juridiction épiscopale sur toute l'étendue des territoires de l'Ordre.

Pour être chevalier, **il fallait quatre quartiers de noblesse du côté paternel et du côté maternel et jurer de défendre l'Immaculée Conception**. Les novices devaient rester **un mois dans un monastère** et servir **six mois dans la marine**. Les **chanoines** devaient prouver que **les quatre dernières générations de leurs ancêtres n'avaient exercé aucun art mécanique ou vil** et qu'ils n'avaient eu aucun démêlé avec le Saint-Office.



Collier de l'Ordre avec sa croix d'or fleurdelisée en forme d'épée.

L'Ordre de Saint-Jacques fut administré par un grand-maître jusqu'à l'année 1493. À la mort d'Alphonse de Cardena, grand maître de l'Ordre cette année-là, le Pape **Alexandre VI incorpora**, à perpétuité, **sa grande maîtrise à la couronne de Castille, en faveur de Ferdinand V** le Catholique. Depuis cette époque, **les rois d'Espagne** ont conservé les **titres et dignité de grand-maître** et perpétuel administrateur de l'Ordre Militaire de Saint-Jacques de l'Épée, qui compte aujourd'hui huit siècles de splendeur et d'éclat et qui, malgré les circonstances politiques et les modifications apportées à ses statuts en raison de celles subies par les mœurs, les lois, les coutumes et les usages de notre époque, reste un des plus grands ordres de la péninsule. En Espagne, il est placé sous la protection de la Couronne.

On retrouve maintenant l'Ordre de Saint-Jacques de l'Épée au **Portugal**. Le roi de Portugal, **Denis I^{er}**, considérant la valeur et le mérite des chevaliers de l'Ordre de Saint-Jacques de l'Épée, les attira en ses États et une partie d'entre eux s'y établirent.

Cette **branche fut reconnue** et confirmée **par le Pape Jean XXII** en 1320. Plus tard, le Pape Jules II annexa la grande maîtrise à la couronne de Portugal, en la personne de Jean II. Pour être admis dans l'Ordre, il fallait faire preuve de seize quartiers de noblesse paternelle et maternelle. Le siège de l'Ordre était le château de Palmela, situé près de Lisbonne.

En 1789, l'Ordre a été sécularisé et changé en Ordre du Mérite Civil qu'il vise à récompenser.

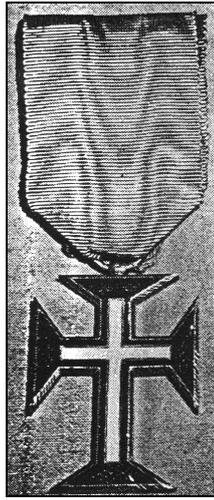
L'Ordre fut divisé en trois classes : les grands-croix, au nombre de trois ; les Infants sont de droit grands-croix, mais ne comptent pas dans ce nombre ; les commandeurs, au nombre de cinquante ; les chevaliers, en nombre illimité. La décoration consiste en une croix d'or émaillée de rouge, en forme d'épée, fleurdelisée au pommeau et aux croisillons. Le ruban est violet.

L'Ordre du Christ



Chevalier de l'Ordre du Christ. Il fut créé à l'instigation du roi du Portugal Denis I^{er} ou Don Dinis qui, ne reconnaissant pas la culpabilité du Temple², voulait un Ordre qui servit d'asile aux Templiers et hériterait leurs biens.

² "Coup" de Jean XXII. Jean XXII : 1316-1334. (Il y a l'antipape Nicolas V avec Louis de Bavière.) (Note de Freddy Malot).



La croix de l'Ordre du Christ. C'est la croix du Temple modifiée aux extrémités chargée d'une croix d'argent.

Après l'abolition de l'Ordre des Chevaliers du Temple, le **roi de Portugal, Denis I^{er}, obtint en 1319 du Pape Jean XXII, l'autorisation de créer la "Milice du Christ"**. Ce fut, dans le principe, une simple **continuation, sous un nom nouveau, de celui du Temple. Son fondateur ne l'institua même que pour ouvrir un asile aux Templiers** qui avaient pu se soustraire à leurs persécuteurs. Il fut **encouragé par le Pape Jean XXII** qui l'autorisa à accomplir son œuvre. Comme ceux du Temple, les chevaliers du Christ formaient une association religieuse et militaire destinée à **combattre les Maures**. Le chef-lieu de l'Ordre était à Castro-Marino. Plus tard, il fut transporté à Thomar, où l'on peut encore admirer son couvent.

Cet Ordre était soumis à la **règle de Saint Benoît**. Le premier grand-maître de l'Ordre fut dom Gillez Martinez. Les chevaliers jouissaient de tous les privilèges, droits, exemptions et juridictions qu'avaient auparavant les chevaliers du Temple. Ils furent **peu à peu déchargés des trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance**. **Alexandre VI³ leur permit de se marier**, et, comme ils rendirent de grands services en expulsant les Maures du royaume et en étendant même leurs conquêtes au-delà des mers, les rois de Portugal les comblèrent de richesses. **Jean I^{er} leur abandonna** même toutes les possessions et les **colonies d'Afrique**, ne se réservant que le droit de suzeraineté ; mais l'Ordre devint si puissant que les souverains virent d'un œil envieux et défiant cet état de prospérité. Il fut donc **décidé que les nouvelles conquêtes de l'Ordre seraient une propriété de la couronne et le Pape Jules III réunit, en 1550, la grande maîtrise de l'Ordre à la couronne de Portugal**.

Les rois, à dater de ce jour, **devinrent les administrateurs de l'Ordre**. Pour y être admis, il fallait prouver qu'on descendait d'une famille noble et catholique et qu'on avait, pendant trois ans, fait la guerre aux Maures. Comme pour les chevaliers de Saint-Benoît d'Aviz, les chevaliers de l'Ordre du Christ furent relevés de leur vœu de pauvreté par le Pape Alexandre VI, mais ils durent promettre de consacrer le tiers du revenu de leurs commanderies à la construction d'églises.

³ Toujours ce BORGIA rencontré ! Alexandre VI : 1492-1503. (Note de Freddy Malot).

La décoration de l'Ordre du Christ consistait en une croix patriarcale de gueules, chargée d'une autre croix d'argent. Cette décoration ressemblait à peu près à celle du Temple qui consistait en une croix entièrement rouge.

L'Ordre du Christ reçut de nombreuses marques de la sollicitude des rois et reines du Portugal. Il eut en son pouvoir vingt et une villes et quatre cent cinquante-quatre commanderies.

En **1789**, l'Ordre du Christ fut, comme les deux précédents, **réorganisé** par la reine qui lui donna de nouveaux statuts, en vigueur jusqu'en 1918. Il était devenu purement honorifique.

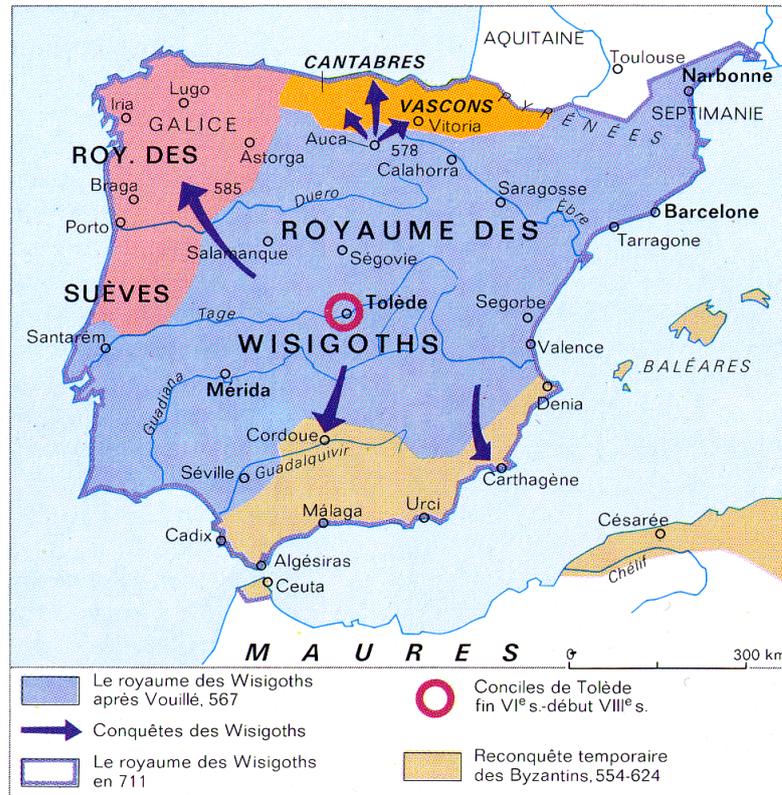
Le roi en était toujours le grand-maître, le prince héritier grand-commandeur. Les grands-croix étaient au nombre de six. Les Infants étaient de droit grands-croix, mais ils n'étaient pas compris dans ce nombre. Il y avait quatre cent cinquante commandeurs. Les chevaliers étaient en nombre illimité.

Les statuts actuels de l'Ordre datent du 24 novembre 1963. L'Ordre peut être décerné à des Portugais ou à des étrangers pour des services exceptionnels rendus à la République dans le gouvernement, la diplomatie, les services publics ou l'administration. Le président de la République en est le grand-maître. **L'Ordre prend place après l'Ordre d'Aviz.**

Le ruban de cet Ordre est divisé en trois parties d'égale largeur, de couleur verte, rouge et violet, auquel est suspendu un médaillon en or portant la reproduction des trois insignes de l'Ordre du Christ, de l'Ordre d'Aviz et de l'Ordre de Saint-Jacques. Ce ruban est aussi accompagné d'une plaque en or à huit pointes chargée au centre d'un médaillon identique.

Arnaud Chaffanjon

Espagne du 6^{ème} au 8^{ème} siècles



L'Espagne wisigothique

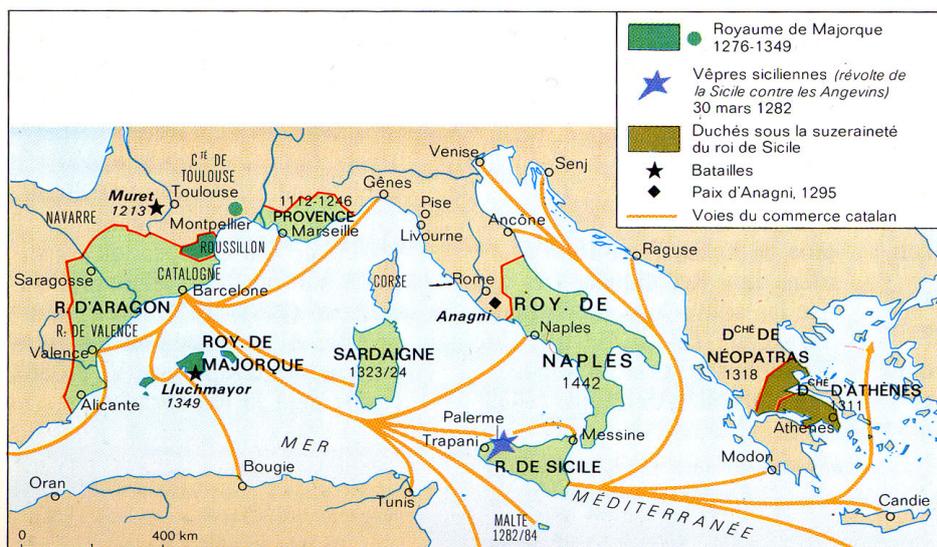
La conquête musulmane



Espagne et Portugal



La Reconquête au XIII^e s.



Expansion de l'Aragon en Méditerranée

Règle de saint Augustin



Plan de la Règle

- De la charité et de la vie commune
- De l'humilité
- De la prière et de l'office divin
- Du jeûne et de la lecture de table
- Du soin des malades
- De la garde de la chasteté
- De la correction fraternelle
- Du dépôt commun
- Du lavage des habits, des bains, des malades, des provisions
- De la paix
- De l'obéissance
- De l'observance et de la lecture de cette Règle

La Règle

Avant tout, frères très chers, aimons Dieu, aimons le prochain : ce sont les commandements qui nous sont donnés en premier⁴.

De la charité et de la vie commune

I- Et voici mes prescriptions sur votre manière de vivre dans le monastère.

Tout d'abord, pourquoi êtes-vous réunis⁵ sinon pour habiter ensemble dans l'unanimité⁶, ne faisant qu'un cœur et qu'une âme⁷ en Dieu.

Ne dites pas "ceci m'appartient" ; mais que, pour vous, tout soit en commun⁸. Que votre **supérieur distribue** à chacun⁹ le vivre et le couvert¹⁰ **non pas selon** un principe d'**égalité** – ni vos forces ni vos santés ne sont égales – **mais** bien plutôt **selon les besoins** de chacun¹¹. Lisez en effet les Actes des Apôtres : pour eux tout était en commun, et l'on distribuait à chacun selon son besoin¹².

De l'humilité

Ceux qui possédaient quelque chose quand ils sont entrés au monastère doivent accepter volontiers que tout cela soit désormais commun. **Ceux qui n'avaient rien** n'ont pas à chercher dans le monastère ce qu'au dehors ils n'avaient pu posséder. Qu'on leur donne toutefois ce que requiert leur mauvaise santé, même si auparavant leur pauvreté les empêchait de se procurer le nécessaire.

Mais alors qu'ils ne félicitent pas d'avoir trouvé vivre et couvert¹³, qu'ils n'auraient pu trouver tels au dehors ! Qu'ils n'aillent pas orgueilleusement tête haute¹⁴ parce qu'ils ont désormais pour compagnons des gens qu'auparavant ils n'auraient pas osé approcher : que leur cœur plutôt s'élève¹⁵, sans chercher les vanités de la terre¹⁶. Les monastères n'auraient d'utilité que pour les riches et non pour les pauvres, s'ils devenaient lieu d'humble abaissement pour les premiers, d'enflure pour les autres¹⁷.

⁴ Mt 22, 35-40.

⁵ Mt 18, 20 ; Jn 11, 52 ; 17.

⁶ Ps 67, 7 ...Deus qui habitare facit unanimes in domo...

⁷ Act 4, 32.

⁸ Act 2, 44 ; 4, 32.

⁹ Act 4, 35.

¹⁰ 1 Tim 6,8 ...habentes autem victum et tegumentum his contenti sumus... cf. Deut 10, 18.

¹¹ Act 2, 45 ; 4, 35.

¹² Act 2, 44-45.

¹³ cf. supra note 10.

¹⁴ erigere cervicem, expression dérivée de l'AT et fréquemment employée par saint Augustin pour désigner l'orgueil.

¹⁵ Col 3, 1-2.

¹⁶ Phil 3, 19.

¹⁷ 1 Cor 5, 2 ; 13, 4.

De leur côté **ceux qui étaient antérieurement des gens considérés**¹⁸ ne seront pas dédaigneux à l'égard de leurs frères venus de la pauvreté dans cette société sainte. S'ils cherchent à se glorifier, que ce ne soit pas de la richesse et du prestige de leur parenté, mais bien plutôt d'habiter en compagnie de frères pauvres. Qu'ils ne se vantent pas d'avoir tant soit peu contribué de leur fortune¹⁹ à la vie commune ; avoir distribué leurs richesses dans le monastère ne devrait pas leur causer plus d'orgueil que d'en jouir dans le monde. Tout autre vice se déploie en faisant faire le mal ; mais l'orgueil, lui, s'attaque même au bien que l'on fait, pour le réduire à néant. À quoi sert de distribuer ses biens aux pauvres²⁰, de se faire pauvre soi-même, si l'âme dans sa misère devient plus orgueilleuse de mépriser les richesses qu'elle ne l'était de les posséder ?

Vivez donc tous dans l'unanimité²¹ et la concorde, et honorez mutuellement en vous Dieu, dont vous avez été faits les temples²².

De la prière et de l'office divin

II- Soyez assidus aux prières²³, aux heures et aux temps fixés. Puisque l'oratoire est par définition un lieu de prière, qu'on n'y fasse pas autre chose. Si l'un ou l'autre, en dehors des heures fixées, veut profiter de son loisir pour y prier, qu'il n'en soit pas empêché par ce qu'on y prétendait faire.

Quand vous priez Dieu avec des psaumes et des hymnes²⁴, portez dans votre cœur ce que profèrent vos lèvres²⁵. Ne chantez que ce qui est prescrit ; ce qui n'est pas indiqué pour être chanté ne doit pas être chanté.

Du jeûne et de la lecture de table

III- Domptez votre chair par le jeûne et l'abstinence dans la nourriture et la boisson, autant que la santé le permet. Celui qui ne peut pas jeûner doit à tout le moins ne pas prendre de nourriture en dehors de l'heure des repas, sauf en cas de maladie.

À table, jusqu'à la fin du repas, écoutez la lecture d'usage sans bruit et sans discussions. Que votre bouche ne soit pas seule à prendre nourriture ; que vos oreilles aussi aient faim de la parole de Dieu²⁶.

Affaiblis par leur ancienne manière de vivre, certains peuvent avoir un régime spécial ; ceux que d'autres habitudes ont rendus plus robustes ne doivent pas s'en chagriner, ni voir là une injustice. Qu'ils n'estiment pas ceux-ci plus heureux de recevoir ce qu'eux-mêmes ne reçoivent pas ; qu'ils se félicitent plutôt d'avoir plus de force physique que les autres. Si ceux qui sont passés d'une vie plus raffinée au monastère reçoivent, en fait de nourriture, de vêtements et de couvertures, un peu plus que les autres, plus vigoureux et donc plus

¹⁸ Gal 2, 2.

¹⁹ Tob 1, 19 ; Lc 8, 3 ; 1 Cor 13, 3.

²⁰ Ps 111, 9 ; Lc 18, 22 ; 1 Cor 13, 3.

²¹ Act 1, 14 ; 2, 46 ; Rom 15, 6.

²² Cor 6,16 ...Nos enim templa Dei vivi sumus... ; cf. 1 Cor 3, 16.

²³ Col 4, 2 ; Rom 12, 12.

²⁴ Eph 5, 19.

²⁵ Mt 12, 34.

²⁶ Amos 8, 11 ; Mt 4, 4.

heureux, ces derniers doivent songer à la différence de niveau qui sépare la vie mondaine que leurs compagnons ont quittée et celle du monastère, lors même qu'ils n'arrivent pas à la frugalité des plus robustes. Tous ne doivent pas réclamer le supplément accordé à quelques-uns non comme marque d'honneur mais par condescendance. Ce serait vraiment un lamentable renversement des choses si dans un monastère, où les riches font tous les efforts possibles, les pauvres devenaient des délicats.

Du soin des malades

On donne moins aux malades, pour ne pas les charger. Aussi doivent-ils être spécialement traités ensuite pour se rétablir plus rapidement, fussent-ils originaires de la plus humble condition ; leur récente maladie leur laisse les mêmes besoins qu'aux riches leur genre de vie antérieur. Une fois leurs forces réparées, qu'ils reviennent à leur plus heureuse façon de vivre, celle qui convient d'autant mieux à des serviteurs de Dieu qu'ils ont moins de besoins. Redevenus bien portants, qu'ils ne s'attachent pas par mollesse à ce que la maladie avait rendu nécessaire. Mieux vaut en effet moins de besoins que plus de biens.

De la garde de la chasteté

IV- Pas de singularités dans votre tenue ; ne cherchez pas à plaire par vos vêtements, mais par votre manière de vivre.

Si vous sortez, marchez ensemble ; à l'arrivée, restez ensemble. Dans votre démarche, votre maintien, tous vos gestes, n'offensez le regard de personne ; mais que tout s'accorde avec la sainteté de votre état.

Que votre regard ne se fixe sur aucune femme. En vos allées et venues, il ne vous est pas défendu de voir des femmes ; ce qui est coupable, c'est le désir que l'on accepte en soi, ou que l'on voudrait provoquer chez autrui. La convoitise s'éprouve et se provoque non seulement par un sentiment secret, mais aussi par ce que l'on manifeste. Ne dites pas : mon cœur est chaste si vos yeux ne le sont pas. L'œil impudique dénonce le cœur impudique²⁷. Quand, même sans paroles, l'échange des regards manifeste l'impureté des cœurs, chacun se complaisant en l'autre selon la concupiscence de la chair²⁸, les corps ont beau demeurer intacts de toute souillure, la chasteté, quant à elle, est en fuite.

Celui qui fixe ses regards sur une femme et se complaît à se savoir regardé par elle ne doit pas s'imaginer qu'on ne le voit pas lorsqu'il agit ainsi : il est parfaitement vu de ceux dont il ne se doute pas. Mais passerait-il inaperçu et ne serait-il vu de personne, que fait-il de Celui qui d'en-haut lit dans les cœurs²⁹, à qui rien ne peut échapper ? Doit-on croire qu'il ne le voit pas, parce que sa patience est aussi grande que sa perspicacité ? Que l'homme consacré craigne donc de Lui déplaire³⁰, et il ne cherchera pas à plaire coupablement à une femme. Qu'il songe que Dieu voit tout, et il ne cherchera pas à

²⁷ Mt 5, 28.

²⁸ Jn 2, 16.

²⁹ Prov 24, 12.

³⁰ Prov 24, 18.

regarder coupablement une femme. Car c'est précisément en cela que la crainte de Dieu est recommandée par l'Écriture : qui fixe son regard est en abomination au Seigneur³¹.

Quand donc vous êtes ensemble, à l'Église, et partout où il y a des femmes, veillez mutuellement sur votre chasteté ; car Dieu qui habite en vous³², par ce moyen même veillera³³ par vous sur vous.

De la correction fraternelle

Si vous remarquez chez l'un d'entre vous cette effronterie du regard dont je parle, avertissez-le tout de suite, pour empêcher le progrès du mal et amener un amendement immédiat. Mais si après cet avertissement, ou un autre jour, vous le voyez recommencer, c'est comme un blessé à guérir qu'il convient de le dénoncer. Toutefois, prévenez d'abord un ou deux autres³⁴ pour qu'on puisse le convaincre par le témoignage de deux ou trois³⁵ et le punir ensuite avec la sévérité qui convient.

Ne vous taxez pas vous-même de malveillance, à dénoncer ainsi. Bien au contraire, vous ne seriez pas sans reproches, si vos frères, que votre dénonciation pourrait corriger, se trouvaient par votre silence abandonnés à leur perte. Si, par exemple, ton frère voulait cacher une plaie corporelle par crainte des soins, n'y aurait-il pas cruauté à te taire, et miséricorde à parler³⁶ ? Combien plus justement dois-tu le dénoncer, pour que n'empire pas la plaie de son cœur !

Cependant, avant d'en informer d'autres pour le confondre en ses dénégations, c'est d'abord au Supérieur qu'il faut le signaler, si malgré l'avertissement déjà reçu il ne s'est pas soucié de s'amender ; une réprimande plus secrète pourrait éviter en effet que d'autres soient mis au courant. S'il nie, c'est alors qu'il faut lui opposer d'autres témoins ; ainsi, devant tous il ne sera pas seulement inculpé³⁷ par un seul, mais convaincu par deux ou trois³⁸.

Une fois confondu, selon la décision du Supérieur ou du Prêtre auquel en revient le pouvoir, il doit se soumettre à une sanction salutaire. S'il la refuse, ne voudrait-il pas de lui-même se retirer, qu'il soit exclu de votre communauté. Ici encore, ce n'est pas cruauté mais miséricorde³⁹, pour éviter une funeste contagion qui en perdrait un plus grand nombre.

Ce que j'ai dit des regards trop appuyés doit être de même soigneusement et fidèlement observé pour toute autre faute à découvrir, prévenir, dénoncer, confondre et punir, la haine des vices s'y associant à l'affection pour les personnes.

D'autre part, on peut être avancé dans le mal jusqu'à recevoir clandestinement de quelqu'un lettres ou cadeaux. À celui qui s'en accuse on pardonnera, et on priera pour lui ;

³¹ Prov 27, 20 a, selon les Septante.

³² 1 Cor 3, 16 ; Rom 8, 9. 11.

³³ custodiet, cf. psautier, passim.

³⁴ Mt 18, 15-17.

³⁵ Deut 19, 15 ; 17, 6.

³⁶ Prov 11, 17.

³⁷ 1 Tim 5, 20.

³⁸ Cf. supra note 35.

³⁹ Cf. supra note 36.

celui qui sera pris sur le fait et convaincu sera plus sévèrement puni selon la décision du Prêtre ou du Supérieur.

Du dépôt commun

V- Laissez vos vêtements sous la garde d'une personne ou deux, ou d'autant qu'il en faudra pour les secouer et les défendre contre les mites. De même qu'une seule dépense vous nourrit, qu'un seul vestiaire vous habille.

Si possible, ne vous préoccupez pas des effets que l'on vous procure selon l'exigence des saisons, ni de savoir si vous recevez bien le vêtement que vous aviez déposé ou au contraire celui qu'un autre avait porté ; à condition toutefois qu'on ne refuse à aucun ce dont il a besoin⁴⁰.

Si cette distribution provoque parmi vous contestations et murmures, si l'on se plaint de recevoir un vêtement moins bon que le précédent, si l'on s'indigne d'être habillé comme un autre frère l'était auparavant, jugez vous-même par là de ce qui vous manque en cette tenue sainte⁴¹ qui est celle de l'intime du cœur, vous qui vous chicanez pour la tenue du corps. Si toutefois l'on condescend à votre faiblesse en vous rendant vos anciens habits, rangez cependant toujours en un seul vestiaire, sous une garde commune, les effets que vous déposez.

Que personne ne travaille pour soi ; mais que tous vos travaux se fassent en commun, avec plus d'empressement, de constance et de zèle que si chacun s'occupait exclusivement de ses propres affaires. La charité en effet, comme il est écrit, ne recherche pas ses intérêts⁴² ; cela veut dire qu'elle fait passer ce qui est commun avant ce qui est personnel, et non ce qui est personnel avant ce qui est commun. Plus vous aurez souci du bien commun avant votre bien propre, plus vous découvrirez vos progrès. Dans l'usage de toutes ces choses nécessaires qui passent, que la prééminence⁴³ soit à la charité, qui demeure⁴⁴.

C'est pourquoi, lorsque tel ou telle envoie à ses enfants ou à de plus ou moins proches parents vivant au monastère, un vêtement ou tout autre objet d'usage courant, il ne faut pas les recevoir en cachette, mais les mettre à la disposition du Supérieur pour que, rangés au commun⁴⁵, ils soient attribués à qui en a besoin. Cacher un présent ainsi reçu, c'est un délit à juger comme un vol.

Du lavage des habits, des bains, des malades, des provisions

Au Supérieur de régler comment les vêtements seront lavés, soit par vous-mêmes soit par des blanchisseurs. Il ne faut pas qu'un souci excessif de propreté dans les habits provoque quelques taches intérieures dans l'âme.

⁴⁰ Act 4, 35.

⁴¹ Tit 2, 3.

⁴² 1 Cor 13, 5.

⁴³ 1 Cor 12, 31 ...et adhuc supereminentiorem viam vobis demonstro...

⁴⁴ 1 Cor 13, 8-13.

⁴⁵ Act 4, 35.

Ne pas refuser les bains, si la santé l'exige. Qu'on suive sans murmure l'avis du médecin. Même y répugnerait-on, sur l'ordre du Supérieur on fera ce qui est nécessaire pour la santé. Qu'on ne cède pas au caprice de celui qui réclame un bain, si ce traitement n'est pas opportun. Quand quelque chose fait plaisir en effet, on s'imagine que cela fait du bien, même si c'est en réalité nuisible. Un serviteur de Dieu vient-il se plaindre d'une douleur cachée, on le croira sans hésiter ; mais s'il n'est pas sûr que le remède agréable souhaité doive guérir cette douleur, mieux vaut consulter le médecin.

Pour les bains, comme pour tout déplacement nécessaire, on sera au moins deux ou trois. Celui qui doit sortir n'a pas à choisir ses compagnons ; ils seront désignés par le Supérieur.

Le soin des malades, des convalescents et de tous ceux qui, même sans fièvre, sont plus ou moins affaiblis, sera confié à l'un d'entre vous, qui aura à demander lui-même à la dépense ce qu'il jugera nécessaire pour eux. Quant aux responsables de la dépense, du vestiaire ou des livres, qu'ils servent leurs frères sans murmurer. Pour les livres, une heure, chaque jour, sera fixée pour les demander ; en dehors de cette heure, aucune demande ne sera honorée. Ceux qui s'occupent des vêtements et des chaussures les remettront sans délai à ceux qui, en ayant besoin, viendront les leur demander.

De la paix

VI- Pas de litiges entre vous ; ou alors mettez-y fin au plus vite ; que votre colère ne se développe pas en haine, d'un fétu faisant une poutre⁴⁶, et rendant votre âme homicide. Vous lisez en effet : qui hait son frère est homicide⁴⁷.

Quiconque blesse autrui par injure, mauvais propos, accusation directe, se préoccupera de réparer le plus tôt possible ; et que l'offensé pardonne sans récriminer⁴⁸. Si l'offense a été réciproque, que l'on se pardonne réciproquement ses torts⁴⁹, à cause de vos prières qui doivent être d'autant plus saintes qu'elles sont plus fréquentes.

Mieux vaut le vif coléreux, qui se dépêche de solliciter son pardon auprès de celui qu'il reconnaît avoir offensé, que l'homme plus lent à s'irriter mais plus lent aussi à s'excuser. Qui ne veut jamais demander pardon ou le fait de mauvaise grâce n'a rien à faire dans le monastère, même si on ne l'en chasse pas.

Épargnez-vous donc des paroles trop dures ; s'il en échappe de votre bouche, que cette bouche prononce sans retard les mots qui seront un remède aux blessures qu'elle a causées.

Si la nécessité de la régularité à maintenir vous pousse à des paroles sévères, même si vous avez conscience d'avoir dépassé la mesure, on n'exige pas de vous que vous demandiez pardon à vos inférieurs. En effet, vis-à-vis de ceux qui ont à demeurer soumis, un excès d'humilité compromettrait l'autorité que vous avez pour les commander. Mais alors demandez pardon à Celui qui est le Seigneur de tous ; Il sait bien, Lui, quelle

⁴⁶ Mt 7, 3-5.

⁴⁷ 1 Jn 3, 15.

⁴⁸ Mt 6,12.

⁴⁹ debita, cf. *ibid.*

bienveillante affection vous portez à ceux-là mêmes que vous réprimandez peut-être plus qu'il ne convient. Car entre vous l'affection ne doit pas être charnelle, mais spirituelle.

De l'obéissance

VII- Obéissez au Supérieur⁵⁰ comme à un père, et plus encore au Prêtre qui a la charge de vous tous.

Veiller à l'observation de toutes ces prescriptions, ne laisser passer par négligence aucun manquement mais amender et corriger, telle est la charge du Supérieur. Pour ce qui dépasserait ses moyens ou ses forces, qu'il en réfère au Prêtre dont l'autorité sur vous est plus grande.

Quant à celui qui est à votre tête, qu'il ne s'estime pas heureux de dominer au nom de son autorité mais de servir par amour⁵¹. Que l'honneur, devant vous, lui revienne de la première place ; que la crainte, devant Dieu, le maintienne à vos pieds⁵². Qu'il s'offre à tous comme un modèle de bonnes œuvres⁵³. Qu'il reprenne les turbulents, encourage les pusillanimes, soutienne les faibles ; qu'il soit patient à l'égard de tous⁵⁴. Empressé lui-même à la vie régulière, qu'en se faisant craindre il la maintienne. Et bien que l'un et l'autre soient nécessaires, qu'il recherche auprès de vous l'affection plutôt que la crainte, se rappelant sans cesse que c'est à Dieu qu'il aura à rendre compte de vous⁵⁵. Quant à vous, par votre obéissance ayez pitié de vous-même sans doute⁵⁶, mais plus encore de lui ; car, parmi vous, plus la place est élevée, plus elle est dangereuse.

De l'observance et de la lecture de cette Règle

VIII- Puisse le Seigneur vous donner d'observer tout cela avec amour, en êtres épris de beauté spirituelle et dont l'excellence de la vie⁵⁷ exhale l'excellent parfum du Christ⁵⁸, non comme des esclaves sous le régime de la loi, mais en hommes libres sous le régime de la grâce⁵⁹.

Que ce livret vous soit comme un miroir pour vous regarder ; et de peur que l'oubli n'entraîne des négligences, qu'on vous le lise chaque semaine. Si vous vous trouvez fidèles à l'égard de ce qui est écrit, rendez grâce au Seigneur dispensateur de tout bien. Si par contre quelqu'un se découvre en défaut, qu'il regrette le passé, veille à l'avenir, priant notre Père de lui remettre sa dette et de ne pas le soumettre à la tentation⁶⁰.

⁵⁰ Heb. 13, 17.

⁵¹ Lc 22, 25-26 ; Gal 5, 13.

⁵² Eccli 13, 20.

⁵³ Tit 2, 7 ...circa omnes te ipsum bonorum operum praebens exemplum...

⁵⁴ 1 Th 5, 14.

⁵⁵ Heb 13, 17 ...quia ipsi vigilant pro animabus vestris, tamquam rationem reddituri pro vobis...

⁵⁶ Eccli 30, 34.

⁵⁷ Jac 3, 13 ; 1 Pet 3, 16 ; 2 12

⁵⁸ 2 Cor 2, 15.

⁵⁹ Rom 6, 14 ; Gal 4, 1-7.

⁶⁰ Mt 6, 13.

Augustins et Augustines

Augustins (Ermites de Saint-Augustin)

Durant les 12^{ème} et 13^{ème} siècles, de nombreux groupements d'ermites s'étaient fondés, principalement en Italie. Les principaux étaient les jeanbonites de Jean Bono († 1249), établis près de Mantoue, les brittiniens de la Marche, connus depuis 1230-1240, les ermites toscans signalés en 1243... De cette diversité résultaient confusion et anarchie, auxquelles Innocent IV pour les seuls toscans (1246), puis Alexandre IV résolurent de mettre fin : tous les groupements furent réunis en un seul ordre, celui des augustins, les guillelmites faisant seuls bande à part au chapitre romain de la "grande union" (1256).

Placé sous la règle de saint Augustin, le nouvel ordre mendiant était gouverné par un prieur général, dont le premier fut celui des jeanbonites, et un chapitre général triennal. Ses constitutions propres furent mises au point par les chapitres généraux de Florence (1287) et de Ratisbonne (1290).

Les augustins connurent un développement extraordinaire, comptant 30 000 religieux en 2000 couvents regroupés en 42 provinces au 14^{ème} siècle. La dispersion était souvent la règle, avec une fâcheuse influence sur la discipline. Aussi le besoin de réforme se fit-il sentir dès la seconde moitié du 14^{ème} siècle : aux côtés des augustins traditionnels, dits "conventuels" ou **grands-augustins**, se créèrent des mouvements d'**observants**, soucieux de revenir à la régularité primitive. Ils constituèrent des congrégations jouissant d'une certaine autonomie sous leur "vicaire de congrégation" reconnaissant l'autorité du prieur général. Les plus florissantes de ces congrégations furent celles de Lombardie (1431), avec 80 couvents, dont celui très fameux et fastueux de Brou en Bresse, de Gênes (1470), avec 31 maisons, de Calabre (1507) qui en comptait 40. Le mouvement d'observance gagna la Castille grâce à Jean d'Alarcon (1430), et engloba nombre de couvents allemands qui constituèrent la congrégation de Saxe, exemptée par Jules II de l'autorité du prieur général (1503) ; à ce propos, on peut rappeler que c'est dans un couvent de cette congrégation, celui d'Erfurt, que Martin Luther fut religieux, entre 1505 et 1521.

L'ordre fut surtout répandu en Italie – quatorze provinces et onze congrégations – en France et en Belgique – sept provinces –, en Allemagne – cinq provinces et une congrégation – en Espagne – trois provinces –, au Portugal, en Angleterre et en Irlande, en Hongrie, Dalmatie, Pologne, à Chypre et en Crête. Par la suite, les Augustins développèrent leur influence outre-mer, d'Espagne en Amérique (Mexique, Pérou, Quito, Chili) et aux Philippines, et du Portugal aux Indes.

À cette époque, après le concile de Trente, un courant réformiste travailla l'ordre, au départ du Portugal, essentiellement sous l'action de Tomaso de Jésus, mort captif au Maroc, dont les disciples obtinrent l'ouverture de maisons de récollection : ce fut l'origine des :

- **Augustins récollets** (1588) qui se séparèrent de l'ordre, en attendant que fassent à leur tour sécession les :

• **Augustins déchaussés** qui se répandirent en Espagne, puis dans le Napolitain (1592), en France à partir du couvent de Villard-Bonnot en Dauphiné (1596), puis à Paris à Notre-Dame-des-Victoires. Ces augustins déchaussés se rendirent très populaires en France où on les appelait familièrement “petits pères”.

Les augustins déchaussés restèrent soumis au prieur général et furent organisés en provinces particulières : huit en Italie, trois en Espagne, comme en France, et outre-mer une au Pérou et une aux Philippines.

Quant à l'ensemble de l'ordre, une certaine décadence y est attestée par la décision du Pape Innocent X de supprimer tous les couvents augustins d'Italie ne comptant pas six religieux : 344 maisons se trouvèrent anéanties (1652).

Augustines (Moniales de Saint-Augustin)

Le “second ordre” des augustins ne doit pas être confondu avec les nombreuses maisons de moniales placées sous la référence de la règle augustinienne. Très tôt, les constitutions de l'ordre ont mentionné les “moniales ermites de saint Augustin”, aux couvents répandus, restées hors de l'organisation de 1256, autonomes, relevant du premier ordre, chaque province et plus tard chaque congrégation d'augustins ayant ses couvents de moniales, au total quelque 300.

À partir du 15^{ème} siècle, la tendance de l'ordre fut de se décharger de ces maisons sur les évêques : ainsi, le chapitre de Rimini (1544) renonça à la direction de cinquante communautés de moniales, et en 1555, ce furent encore cinquante autres couvents qui furent abandonnés aux évêques, le mouvement se généralisant au 17^{ème} siècle.

Les **augustines déchaussées** sont issues du mouvement de réforme commencé à Madrid, en 1589, par Alfonso de Orozco. Ces moniales furent improprement appelées “déchaussées”, car elles furent toujours chaussées. Il s'agissait pour elles de rechercher une vie parfaite. À partir de Madrid, la réforme gagna d'autres monastères d'Espagne.

Un second groupe eut son origine à Alcoy, en 1597, donnant naissance à cinq maisons.

La réputation de ces mouvements de réforme suscita la création, au Portugal, du monastère de Xabregas, près de Lisbonne (1663).

Les **augustines récollettes** furent fondées par Agustino Antolinez, prieur provincial de Castille, et Marianna de Manzanedo († 1638), ex-prieure des augustines conventuelles de Ciudad Rodrigo, fondatrice du couvent réformé d'Eybar (Guipuzcoa) en 1603. Le mouvement reçut l'approbation de Paul V (1616) et donna naissance à une dizaine de maisons en Espagne, notamment à Madrid celui de l'Incarnation, patronné par la reine Marguerite d'Autriche, achevé en 1616.

Attention ! toutes ces fiches nous servent de cadre (dates, etc.). Mais c'est plein de bêtises, de parti-pris, de sous-entendus à dérouter. Etc. (Note de Freddy Malot)

Les Moines et la Civilisation en Occident

Des invasions à Charlemagne

Jean Décarreaux – 1962

Saint Augustin, moine et maître d’humanisme chrétien

En Afrique, la vie monastique débute également par des initiatives privées. Là comme ailleurs, les origines sont incertaines, et c’est à saint Augustin qu’on doit se référer pour trouver des précisions, étant entendu qu’il ne s’agit que d’un aspect de sa personnalité et qu’on ne saurait l’enfermer dans un cadre quelconque⁶¹.

L’idée de la vie en commun lui est venue assez tôt. À l’âge de trente ans à Milan, où il exerce, comme il dit, son métier de marchand de paroles, il a déjà, dans un de ces moments de fatigue que lui ménage le travail de la grâce, l’idée de fonder une communauté philosophique et amicale, où un intendant, élu pour deux ans – comme les magistrats –, se chargerait de l’administration du groupe pour permettre aux autres de vaquer au travail de la pensée. Mais la question des femmes (Augustin ne parle pas de femmes mariées, *uxores*, mais de petites femmes, *mulierculae*) empêcha le projet d’aboutir. Les uns en avaient une, d’autres en voulaient avoir, et lui-même était alors tenu par les liens que l’on sait.

La question se pose de nouveau environ deux ans plus tard. Un jour, à Milan encore, il reçoit la visite d’un compatriote, Pontitien, officier de la cour impériale, alors fixée à Trêves sur la frontière des Germanies. Au cours de la conversation, Pontitien aperçoit un livre ouvert sur une table de jeu. Il le prend, le feuillette et, remarquant que c’est là une lecture bien sérieuse, en fait, non sans humour, compliment au lecteur. Pontitien, qui est chrétien, a reconnu les épîtres de saint Paul. Augustin apprend alors qu’un moine d’Égypte, appelé Antoine, a fondé le monachisme et qu’à Milan même, il existe un monastère conduit par l’évêque Ambroise. Il devient encore plus attentif quand son visiteur lui conte une aventure personnelle qui lui est arrivée à Trêves. Un jour que l’empereur présidait les jeux du cirque, quelques officiers, dont Pontitien, allèrent pour tuer le temps se promener dans les jardins situés près des remparts. Ils découvrirent alors dans une cabane un solitaire qui possédait dans le texte latin d’Evagre d’Antioche la biographie d’Antoine par l’évêque Athanase, autrefois exilé à Trêves. Deux d’entre eux la lurent, sans doute un peu vite, et décidèrent

⁶¹ Né en 354 à Thagaste (Souk-Ahras) ; 370, étudiant à Carthage ; 383-384, séjour à Rome, puis à Milan ; 387, baptême à Milan et retour en Afrique ; 391, acclamé prêtre à Hippone (Bône) ; 396, évêque d’Hippone ; 430, mort à Hippone.

sur-le-champ de se faire moines. Leurs fiancées, car ils étaient promis, apprirent simplement qu'elles n'avaient plus à compter sur eux. Ce que comprenant, les deux jeunes filles se firent nonnes de leur côté. Augustin resta très ébranlé par ce récit. La fameuse scène du jardin mit le comble à son émotion. On sait que, ce jour-là, ouvrant au hasard le livre de saint Paul, qui traînait encore sur la table, il tomba sur le passage décisif. Antoine avait lui aussi gagné sa victoire.

On ne saurait dire que la retraite inaugurée à Cassiciacum, non loin de Milan, un peu avant le baptême, ait été une société monastique. Augustin, il est vrai, a réuni un groupe d'amis dans la villa de Verecundus. Monique remplit le rôle de maîtresse de maison et préside la table. Son fils, de son côté, médite longuement. Ayant décidé de se faire chrétien, il jouit comme d'un printemps de l'attente bienfaisante. Son esprit s'exerce à la contemplation pacifiée de la Beauté incréée. Mais, à Cassiciacum, la vie, toute réglée, n'est nullement monastique. La direction intellectuelle, les discussions philosophiques, même lorsqu'elles frôlent les préoccupations du jeune maître, en font plutôt une retraite d'études, que rappelleraient (de loin) les conférences qui se tenaient naguère à Pontigny ou plutôt l'émouvant essai de Newman à Littlemore avant sa conversion.

Peu à peu cependant, l'idée prend corps. Rentré à Thagaste, Augustin précise dans le sens monastique l'ébauche de Cassiciacum. Il s'est renseigné auprès des saints de Milan. En Italie, il a visité des cénobites, qu'il préfère aux anachorètes. Il a admiré leurs vertus, leurs jeûnes, la pratique humble et saine du travail manuel, la sagesse des supérieurs. Dans la petite communauté qu'il a réunie à Thagaste, on vit pauvrement et sobrement, on prie beaucoup, on lit la Bible, dont la rusticité ne choque plus, on philosophe toujours, on reçoit de nombreuses visites, car Augustin, l'enfant du pays, fait parler de lui. Mais le monastère, ainsi constitué, ne dure pas.

Augustin, devenu prêtre puis évêque, a dû abandonner sa bourgade natale pour le siège d'Hippone (Bône). Les idées mises en œuvre à Thagaste prennent alors leur forme définitive : l'évêque fait de sa maison un monastère de clercs, à la fois centre de contemplation et d'apostolat, séminaire et paroisse. Sous la direction du Maître, ces prêtres moines sont tenus d'étudier, avec la Bible et la science divine, les méthodes profanes de l'École. Au-dessus de l'action, la contemplation a la meilleure part : la délectation de la vérité ne doit jamais être abandonnée et, quelles qu'elles soient, les nécessités apostoliques ne sauraient jamais en faire perdre la suavité. Formule féconde, qui porte des fruits immédiats. Formés à cette école, les compagnons d'Augustin non seulement rayonnent autour d'Hippone et fournissent des prêtres aux paroisses, mais encore, pour un bon nombre, deviennent à leur tour évêques et fondateurs de monastères. C'est de toute évidence s'écarter du monachisme oriental, strictement contemplatif et volontiers fanatique de la pieuse ignorance – encore que les évêques moines comme Basile et Grégoire de Nazianze eussent consciemment fait la part de l'action. Mais ce n'est pas tout à fait nouveau. À Verceil, Eusèbe, à Tours, Martin, à Milan surtout, Ambroise ont déjà appliqué des formules analogues. Au reste, conscient de son innovation, Augustin a fondé à

Hippone un second monastère de type classique à l'usage des laïques qui se sentiraient inaptes au sacerdoce ou le déclinaient.

Le monastère augustinien est cénobitique. C'est donc le bien commun qui doit commander tous les actes. Tous sont solidaires dans leur travail de sanctification et d'apostolat. Entrer au monastère ne signifie nullement entrer au paradis, comme certains apologistes, un peu trop lyriques sur le sujet, tendraient à le faire croire. Le monastère ressemble plutôt à un navire où chacun a son office et qui évoluerait en eaux habituellement calmes. S'il survient une bourrasque, tous doivent se serrer les uns contre les autres pour éviter les secousses provoquées par la tempête. Toujours on est ensemble.

Le rôle du supérieur (Augustin n'a jamais porté le titre d'abbé) consiste avant tout à rendre effectives l'unanimité dans la concorde, l'exactitude des observances, notamment du travail à l'intérieur et à l'extérieur, la sauvegarde de la pauvreté et de la chasteté, l'assiduité à l'office, célébré à la manière orientale et chanté le plus simplement possible. Le supérieur n'est pas de ceux qui passent leur temps à éplucher tous les actes de leurs moines. Il veut un gouvernement à la fois attentif et libéral, confiant, sans mesquinerie, accessible aux exemptions raisonnables, quitte à reprendre avec sévérité les délinquants. À l'abbé il a fixé une règle d'or qui est pour lui une règle de fer : son bonheur consistera non pas à exercer la domination du pouvoir, mais à servir par la charité. Cela suppose chez Augustin des expériences très précises ou d'infaillibles intuitions.

L'abbé a pour le seconder, ce qui suppose une communauté de quelque importance, des officiers ou doyens (*decani*) chargés de la lingerie, du réfectoire, de l'infirmerie, de la bibliothèque, l'analphabétisme étant beaucoup moins répandu dans l'Occident monastique qu'en Orient. Tous doivent assurer aux frères ce que réclame la nécessité selon les normes de la pauvreté. La loi de pauvreté est en effet générale. Le monastère doit posséder plutôt moins que plus et, en tout cas, ne saurait être, comme il arrive, une officine commerciale.

Tous, riches et pauvres, peuvent y être admis. Le "puissant" oubliera qu'il l'a été et devra sur ce point remodeler son âme, sans se prévaloir de ce que le monastère a pu acquérir de son dépouillement ni chercher à se recréer dans la pauvreté les diminutifs d'un confort abandonné. Le pauvre, en coudoyant son maître d'hier, ne se prévaut pas de l'égalité de la vie monastique pour libérer des complexes longuement refoulés. Chacun travaillera selon ses aptitudes : la brimade systématique ou l'épreuve de force, toutes vertueuses qu'elles puissent être, ne favorisent ordinairement pas l'harmonieux équilibre qui doit présider à la vie en commun. L'intellectuel préparera ses sermons, mais il n'y trouvera pas de prétexte pour esquiver le travail manuel. Le frère *rusticus* (paysan) ne jalouera pas celui qui ne travaille pas de ses mains et, s'il sait lire, ne posera pas à l'intellectuel, en arguant que la lecture de la Bible est meilleure que toute tâche matérielle. Le travail est la loi de quiconque prétend à sa nourriture. Le monastère n'est donc pas une maison de retraite pour les fatigués de la vie – conception toute romantique, aussi fausse que répandue – ni pour ceux qui, n'ayant rien à manger chez eux, tiennent à trouver à heure fixe une table toute servie.

Cette table réunira tous les frères. Il n'est pas question d'accepter de dîner en ville. En revanche, c'est une loi de l'hospitalité que d'accueillir tous ceux qui se présentent. La table est frugale et suffisante : le supérieur se méfie des prouesses de l'ascèse. La viande y apparaît quelquefois, et aussi le vin, toutes choses sévèrement prohibées en Orient. Il est même permis d'apprécier les petits plats dévotieusement cuisinés, que les nonnes voisines font parfois porter aux frères. Les ustensiles sont grossiers, de bois ou de terre, mais à Hippone, les cuillers, venues on ne sait d'où, sont d'argent, car le Maître sait avoir des gestes de seigneur. En certaines occasions, on pourra même parler à table, mais une inscription du réfectoire prévient avec autorité et bonhomie qu'il est défendu de manger du frère absent (*absentium rodere vitam*).

Le vêtement est celui de tous les moines : une tunique d'étoffe commune serrée à la taille par une ceinture et un manteau pour le mauvais temps (*casula*, notre chasuble). Tous, supérieur compris, sont tondus. Il semble qu'on ne se lave pas trop. Les bains ne sont autorisés qu'aux malades, et l'on devra s'y rendre par groupes de trois, non sur l'initiative des intéressés, mais sur désignation de l'abbé. Augustin a de bonnes raisons de se défier des tempéraments de ses Numides en des lieux publics qui n'étaient pas alors des tabernacles de vertu. Pour les mêmes raisons, un moine ne recevra jamais seul une femme au parloir. Il est d'ailleurs recommandé d'écarter toutes les femmes en général : quand une est reçue, elle en amène une autre et cela n'en finit jamais.

Ces principes généraux, ces conseils, ce style de vie sont fort éloignés des rigueurs coutumières à l'espèce monastique, surtout orientale, de l'époque : les moines de la maison épiscopale d'Hippone sont des clercs, mêlés en partie au monde et, comme tels, obligés de combiner, sans équivoque et avec le moins possible de dispenses, les obligations de la vie monastique et les nécessités de l'apostolat, les premières alimentant les secondes. Les autres cloîtres suivent évidemment un train plus régulier.

Le cadre qui vient d'être esquissé ne doit d'ailleurs pas faire illusion. Il serait inexact de donner rang à Augustin parmi les fondateurs d'ordre. L'expérience d'Hippone répondait à une idée précise, mais en fait était tout empirique. Ce qu'on appelle la Règle de saint Augustin n'est qu'une lettre de circonstance adressée aux moniales d'Hippone, dont la supérieure, sœur de l'évêque, était en difficulté avec ses moniales. Cette lettre doit être complétée par le traité sur le *Travail monastique*, autre écrit de circonstance composé pour Aurélien, évêque de Carthage, embarrassé d'une maison d'hommes qui tenaient très fort à maintenir la sécurité de leur farniente sous le vocable évangélique des lis des champs et des oiseaux du ciel. Ces deux documents, destinés à réprimer des abus et à proposer des directives générales, ne sauraient constituer un code complet de vie monastique. Ils n'en sont pas moins précieux, et peut-être eussent-ils contribué à établir une tradition aussi forte que les règles de Pachôme et de Basile en Orient si, après Augustin, l'Église d'Afrique n'avait été bouleversée par l'invasion vandale et réduite à rien par l'établissement des Arabes.

On a vu que tout n'allait pas toujours à merveille dans les monastères d'Augustin. Là comme en Egypte, quoique moins spectaculairement, les démons rôdaient. Dans son traité sur le *Travail monastique*, Augustin dénonce une race d'hypocrites qui, sous l'habit des saints, parcouraient les provinces, sans mandat, sans lieu fixe, incapables de ne pas s'agiter. Certains vendaient des reliques, en admettant que ce fussent des reliques, d'autres posaient au docteur, d'autres prétendaient faussement qu'ils avaient à visiter des parents lointains. Mais tous réclamaient et exigeaient l'argent que rapporte un dénuement lucratif (*sumptus lucrosae egestatis*) ou le prix d'une sainteté simulée (*simulatae pretium sanctitatis*). Et quand ils étaient pris, toute l'espèce des moines en portait l'affront.

Benoît de Nursie

...Mais il apparaît aussi en 1961 que la communauté s'est mal remise du désastre de 1944. Une trentaine de moines seulement l'habite, alors qu'il en faudrait deux cents. La bibliothèque est malaisément accessible, et c'est seulement depuis peu que les moines n'en sont plus les simples gardiens.

Abritée sous cette masse de splendeurs, l'humble et basse cellule de saint Benoît n'a pas eu besoin d'être reconstituée : une bombe de gros calibre, tombée tout près et qui aurait dû la pulvériser, n'a pas éclaté. C'est en cet endroit que le Patriarche des moines d'Occident mourut après 547 (1).

(1) Il convient, au moment où l'apparition de saint Benoît marque un événement dans le monde monastique, de le situer dans la succession chronologique :

Martin de Tours	mort en 397
Jérôme	mort en 419
Honorat de Lérins	mort en 429
Augustin	mort en 430
Paulin de Nole	mort en 431
Cassien	mort en 435
Hilaire d'Arles	mort en 449
Patrick	mort en 461
Césaire d'Arles	mort en 543
Benoît de Nursie	mort en 547
Martin de Braga	mort en 580
Radegonde	mort en 587
Columba d'Iona	mort en 597
Léandre de Séville	mort en 601
Colomban de Luxeuil	mort en 615
Isidore de Séville	mort en 636

Tableau chronologique

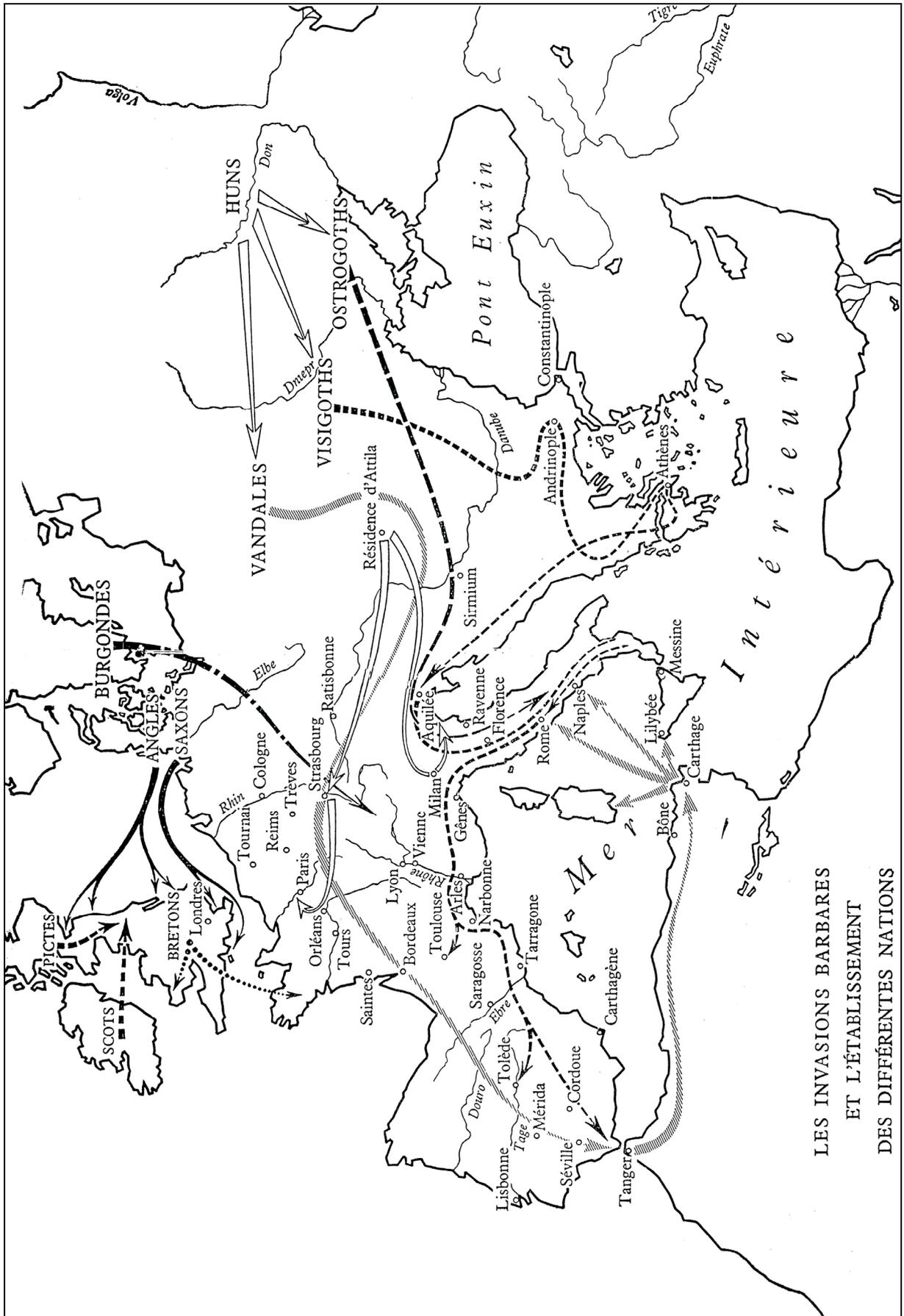
	ÉVÉNEMENTS GÉNÉRAUX	MOINES	FONDATEURS DE MONASTÈRES
200		Origène (185-254).	
250	Invasion des Francs, Alamans et Goths.	Saint Paul de Thèbes ermite (234-347). 270-275 Saint Antoine (251-351) au désert. Vie anachorétique.	
300	L'empereur Constantin.	305-306 Saint Antoine organise la vie de ses disciples. 307 Hilarion (v. 291-371) anachorète en Palestine. v. 307 Saint Pachôme (286-346). Vie cénobitique.	307 Monastère de Tabennésis, fondé par saint Pachôme.
325	Concile de Nicée.		v. 333 Premier monastère de cénobites en Palestine, fondé par saint Epiphane.
350		358 Saint Basile (329 ou 330-379). 360 Athanase écrit la vie de saint Antoine. Saint Martin de Tours (316-397).	358 Monastère d'Annési, fondé par saint Basile. 360 Ligugé fondé par saint Martin. 372 Marmoutier, fondé par saint Martin.
		373 Saint Ambroise (v. 340-397) évêque de Milan. Saint Jérôme (347-419). Saint Grégoire de Nazianze (330-390). Saint Grégoire de Nysse (340-400). Saint Jean Chrysostome (v. 347-407).	
		382 Schénouti (334-466) abbé d'Atripé.	382 Atripé (monastère blanc, Egypte), fondé par Schénouti.
		385 Traduction de la Bible par saint Jérôme. 386 Conversion de saint Augustin (354-430).	
400	Empereur Théodose Les grandes invasions. Les Wisigoths en Italie. 410 Prise de Rome par Alaric.	396 Saint Augustin évêque d'Hippone.	388 Monastère de Tagaste, fondé par saint Augustin. v. 396 Fondation monastique d'Augustin à Hippone.
	Les Vandales en Afrique du Nord.	Saint Honorat (v. 350-429). v. 412 Ascèse de saint Syméon stylite (v. 389-459).	410 Abbaye de Lérins fondée par saint Honorat.
	Invasion de la Grande-Bretagne par les Anglo-Saxons; fusion avec les Bretons.	Jean Cassien (v. 350-434). Saint Patrick (389-461). Saint Hilaire d'Arles (v. 403-449) évêque d'Arles.	415 Abbaye de St-Victor à Marseille, fondée par Jean Cassien. v. 430 Premières fondations de saint Patrick. Premiers monastères en Grande-Bretagne. 444 Monastère d'Armagh, fondé par saint Patrick.

450	Les Huns en Gaule.		
	476 Fin de l'Empire romain d'Occident. Les Wisigoths en Espagne et en Gaule. Apogée de l'Empire byzantin.		
500	496 Baptême de Clovis. Premiers Mérovingiens en Gaule.	Sainte Brigide de Kildare	v. 490 Abbaye de Kildare, fondée par sainte Brigide.
		Saint Benoît de Nursie (v. 480-547).	v. 500 Abbaye de Subiaco, fondée par saint Benoît.
		502 Saint Césaire (470-543) primat d'Arles.	502 Abbaye St-Césaire à Arles, fondée par saint Césaire.
			510 Abbaye St-Germain d'Auxerre, fondée par sainte Clotilde.
			520 Abbaye de Clonard (Irlande), fondée par saint Finian.
			v. 524 Abbaye du mont Cassin, fondée par saint Benoît.
		537 Rédaction de la Règle bénédictine.	
	Hégémonie franque en Occident.		543-558 Abbaye Ste-Croix-St-Vincent (St-Germain-des-Prés), fondée par Childebert I ^{er} .
550			550 Abbaye St-Médard de Soissons, fondée par Clotaire I ^{er}
			v. 550 Abbaye St-Bénigne de Dijon, fondée par Grégoire de Langres.
		Cassiodore (mort en 578 ou 580).	555 Le Vivarium, fondé par Cassiodore.
		Saint Comgall (516-601).	559 Abbaye de Bangor (Irlande), fondée par saint Comgall.
		Saint Breudan (484-577 ou 583).	560 Abbaye de Clonfert (Irlande), fondée par saint Breudan.
		Saint Columba (512-595 ou 597).	563 Abbaye d'Iona (Hébrides), fondée par saint Columba.
		Sainte Radegonde (v. 520-587).	Monastères de Kells et de Durrow, fondés par saint Columba.
		573 Grégoire de Tours (539-594), évêque de Tours.	
		v. 575 Saint Colomban (v. 540-615) en Armorique.	577 Destruction du mont Cassin par les Lombards.
			589 Abbaye St-Martin d'Autun, fondée par la reine Brunehaut.
		590 Saint Grégoire le Grand (538-604) pape.	590 Abbaye de Luxeuil, fondée par saint Colomban.
	Apparition des moines irlandais en Gaule.	597 Saint Augustin de Cantorbéry (mort en 605) en Angleterre.	
600		Isidore de Séville (560-636)	601 Abbaye St-Pierre-St-Paul de Cantorbéry, fondée par saint Augustin.
			610 Abbaye de Westminster de Londres, fondée par saint Mellite.

		Saint Gall (né entre 532 et 550, mort entre 625 et 640).	v. 613 Ermitage de St-Gall. 613 Abbaye de Bobbio, fondée par saint Colomban.
	632 Mort de Mahomet.	Saint Eloi (588-660).	630 Abbaye de Jouarre, fondée par Adon.
	634 Expansion arabe.	635 Saint Amand (mort en 676) évêque de Maestricht.	631 Abbaye de Fleury-sur-Loire (St-Benoît-sur-Loire) fondée par Leodebold.
		Saint Wandrille (mort en 668).	632 Abbaye de Solignac, fondée par saint Eloi.
		Saint Ouen (609-683).	635 Abbaye de Lindisfarne, fondée par Aidan.
650	Conversion définitive des Lombards.	664 Synode de Whitby.	636 Abbaye d'Elnore, fondée par saint Amand.
	Décadence byzantine en Italie.	Saint Wilfrid (634-709) unification spirituelle des Celtes et des Romains.	649 Abbaye de Fontenelle (St-Wandrille), fondée par saint Wandrille.
	Les Arabes en Afrique du Nord.	Saint Benoît-Biscop (628-690). Saint Cuthbert (635-687). 690 Saint Willibrord (v. 658-739), évangélise la Frise.	649 Abbaye de St-Ouen de Rouen, fondée par saint Ouen. 650 Abbaye de St-Denis. 654 Abbaye de Jumièges, fondée par saint Philibert. 664 Abbaye de Peterborough, fondée par saint Wilfrid.
700		709 Mort de saint Aldhelm.	674 Abbaye de Wearmouth, fondée par saint Benoît-Biscop.
	711 Conquête de l'Espagne par les Arabes.	Saint Pirmin, mort en 753.	682 Abbaye de Jarrow, fondée par saint Benoît-Biscop.
	732 Victoire de Charles Martel sur les Arabes à Poitiers.	731 « Histoire ecclésiastique de la nation anglaise » par Bède le Vénérable (673-735).	695 Abbaye St-Martin d'Utrecht, fondée par saint Willibrord.
		741 Saint Boniface réorganise l'Église franque.	696 Abbaye St-Pierre de Salzbourg, fondée par le moine Rupert.
750	Pépin le Bref élu roi des Francs à Soissons.		703-708 Abbaye St-Vincent de Vulturne, fondée par les Lombards. 708 Abbaye d'Echternach, fondée par saint Willibrord.
			720 Restauration du mont Cassin par Petronax. 724 Abbaye de Reichnau, fondée par saint Pirmin. 734 Abbaye de Murbach, fondée par saint Pirmin. 741 Abbaye de Fulda, fondée par saint Boniface. 750 Abbaye de St-Gall. 752 ou 753 Abbaye de Nonnola, fondée par Anselme.

Note : Lorsque les auteurs ne sont pas unanimes sur les dates (on trouve par exemple pour la mort de Cassiodore 570, 575, 578, 580 ou 583), on s'est appuyé sur l'autorité d'un spécialiste. Pour l'ordinaire, on s'est référé aux ouvrages de D. Schmitz et de D. Cousin mentionnés à la bibliographie.

Invasions barbares

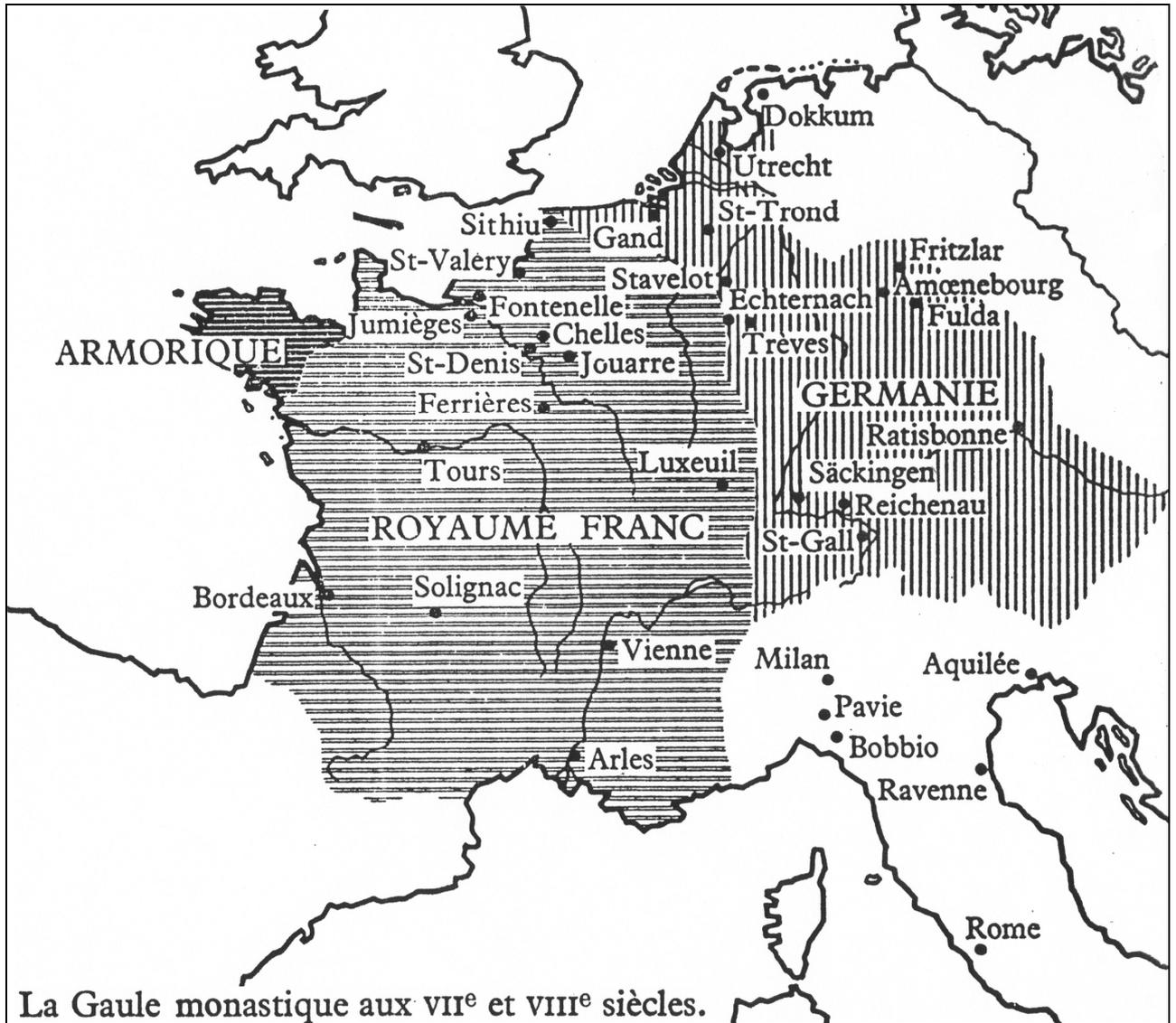


LES INVASIONS BARBARES
ET L'ÉTABLISSEMENT
DES DIFFÉRENTES NATIONS

L'Italie monastique aux 6, 7 et 8^{ème} s.



Gaule monastique aux 7 et 8^{ème} siècles



Histoire du Monachisme Bénédictin

Don Stephanus Hilpisch

Moine bénédictin de l'Abbaye de Marin Laach

L'Ordre de Cîteaux

La réaction contre Cluny – Les ordres nouveaux alliant la Règle de saint Benoît et l'idéal érémitique – Robert d'Arbrissel, Vital de Savigny et leurs compagnons – La décadence de Cluny, ses causes – L'abbé Pons de Cluny – Les débuts de Cîteaux – Saint Robert – Saint Bernard – Le nouvel idéal monastique – Parallèle avec l'esprit de Cluny – Influence de Cîteaux sur le monachisme bénédictin – Les chanoines réguliers et leur idéal.

Le vieux monachisme bénédictin, évolué jusqu'au type clunisien, représentait vers l'an 1100 la puissance prépondérante dans la vie de l'Église. Plongeant ses racines dans les institutions sociales et politiques de son temps, il se formait en grande partie sous leur influence, et était devenu un petit univers dans le bon sens du mot. Sans nul doute il constituait avec la papauté le facteur le plus efficace du mouvement de l'histoire. Un incident remarquable est signalé à propos d'un synode romain de 1123. À l'occasion de la bénédiction abbatiale qui fut conférée à Oderisius II du Mont-Cassin par le Pape Callixte II, un violent débat s'éleva entre les évêques et les moines. Avec passion, l'épiscopat protesta contre la puissance croissante du monachisme. "Les chanoines ne valent plus rien, le sacerdoce est abattu, les moines possèdent tout, ils ont les dîmes, les dons des fidèles, la terre ; ils prétendent même aux droits épiscopaux. Nous autres évêques, il ne nous reste plus qu'à déposer la crosse et l'anneau, et à servir les moines".

L'épiscopat n'était d'ailleurs pas seul mécontent de l'évolution monastique. Au sein même du monachisme une réaction commençait, contre cette situation des monastères trop influencée par le monde. Et de nouveau c'était en France, la patrie de Benoît d'Aniane que se dessinait la ligne nouvelle. Dans ce cercle, Cluny était encore considéré comme une lumière, mais un autre chemin s'ouvrait, et les moines de la direction non-clunisienne apparaissaient à leurs contemporains comme "modernes". Ils ne criaient pas sur les toits leur opposition à l'ancien monachisme, mais ils vivaient autrement. En réplique aux traditions, à la manière de vivre qui s'était plus ou moins adaptée aux circonstances des temps et au goût du monde, ils voulaient l'observance de la Règle dans tous ses points. Surtout, ils repoussaient la dîme ainsi que les autres sources de revenus ecclésiastiques, et vivaient du travail de leurs mains. Ils bâtissaient leurs monastères, ou plutôt leurs

ermitages, dans des lieux retirés, inhospitaliers, les faisaient presque toujours de bois, allaient nu-pieds et adoptaient pour leurs vêtements de la bure non teinte. La pauvreté était leur premier signe distinctif, en antithèse à la possession. Mais un autre s’y ajoutait : ils prêchaient la pénitence et la prêchaient au peuple. Les anciens bénédictins ne connaissaient que leur service dans l’abbaye – ou, si des missions extérieures se présentaient, elles étaient entreprises sur l’ordre du Pape ou du Prince. Les nouveaux moines au contraire se consacraient aux pauvres, au peuple. D’une part ils s’efforçaient de s’arracher du monde ; d’autre part ils s’engageaient dans le ministère des âmes. Ermites et prédicateurs itinérants, tel était leur idéal. [...]

Je saute la préhistoire de l’Ordre. (Guerre à Cluny !)

(Note de Freddy Malot)

[...] Une épidémie enleva en 1111 un grand nombre de moines – mais l’ordre fut raffermi par l’entrée d’un homme dont le nom allait bientôt remplir le monde : Bernard.

En avril 1112 il entra à Cîteaux avec trente compagnons, et non seulement il fut désormais certain que le monastère continuerait à vivre, mais l’ordre prit alors cet essor incomparable qui lui donna pour deux générations la première place dans l’Église et dans le monde.

Le saint naquit d’une famille de chevalerie dont le lieu d’origine, Fontaines, est situé près de Dijon. Il reçut une instruction soignée chez les chanoines de Châtillon. Ni la science ni la chevalerie ne captivèrent son âme : l’idéal monastique la conquit. Et parvenu à l’âge d’homme, épris de vie ascétique âpre et austère, il se décida pour le cloître. Cluny et Dijon, les deux grands centres de bénédictins noirs, étaient en Bourgogne et il les connaissait bien. Mais leur renommée et leur idéal ne l’attirèrent pas. Il choisit le “nouveau monastère” de Cîteaux, sa pauvreté et son austérité, sa solitude et son travail. Sûr de la mission de ce nouveau monachisme, il fit de la propagande dans sa parenté et réussit effectivement à entraîner à sa suite toute une escorte de postulants, jeunes et vieux. À peine entré, le saint devint comme un aimant qui attirait les autres et les conduisait dans ce cloître écarté, solitaire. Il n’y avait plus de place à Cîteaux, et trois ans seulement après l’arrivée de Bernard on pouvait procéder à une nouvelle fondation. Le comte Hugues de Troyes offrit une terre sauvage dans la “Vallée de l’absinthe” pour y établir un monastère, et Étienne Harding désigna Bernard comme abbé. Le saint se mit en route et commença la fondation avec onze compagnons. Les moines firent tout de leurs propres mains, défrichèrent la forêt et construisirent le monastère. Ils avaient toujours la hache à la main. La vie était misérable, on faisait une sorte de soupe avec des feuilles d’arbre et on mangeait avec cela un pain d’orge ou de millet, dur et noir. Un moine de Cluny venu visiter le jeune monastère versa des larmes en voyant ce pain et en emporta un morceau pour le montrer à ses frères. Mais sous la conduite de Bernard, le cloître de la “vallée de l’absinthe” grandissait, devenait une claire lumière et on l’appelait Clairvaux : “la claire vallée”. Sept-cents moines et frères lais obéissaient maintenant à cet abbé de flamme qui comptait parmi ses novices son propre père, Tescelin, et son plus jeune frère, Nivard. Mais plus

importante encore que la fondation de Clairvaux fut l'activité déployée par le saint au service de l'idéal monastique.

C'est surtout lui qui représente l'idéal de l'ordre dans toute son âpreté abrupte, idéal fixé précédemment par Aubri. C'est lui qui l'a dressé contre la vie clunisienne et lui a insufflé sa force de choc.

Si l'on voit un programme dans l'*Exordium parvum*, ce programme s'affiche avec éclat comme une rupture. Rupture d'avec le monde pour se retirer dans le monachisme ; rupture d'avec l'abondance et la superfluité, pour la pauvreté, la *puritas*. Cela signifiait plus qu'un retour d'opinion, plus qu'un réveil de l'esprit religieux. Cela ne signifiait pas moins que la complète rupture avec le monachisme existant, avec la conception ecclésiastico-féodale. Car là était le grand malheur, la dernière source de décadence pour les bénédictins. Et quand il lançait cet ultimatum au monachisme, Cîteaux n'était pas seul : il se sentait soutenu par tant d'autres qui proclamaient, par leurs actes, leur refus de la vie clunisienne contemporaine : les grandmontins, les chartreux, les congrégations de Bernard de Tiron, de Vital de Savigny, de Robert d'Arbrissel, de Gilbert de Sempringham. D'où cette première affirmation : le cloître est à sa place dans la solitude – pas en ville ; pas sur la rue, mais dans le désert, loin des hommes et de toute vie humaine. La solitude est la place du cloître, elle est surtout la place du moine. Il n'a aucun devoir à remplir ailleurs. Toute son activité doit se déployer dans le silence de la cellule. Aussi les cisterciens ne doivent-ils pas prêcher, ni se charger du ministère des âmes, ni régir des paroisses. Il faut tenir le monde à distance : pas de prince, pas de femme au monastère. – Oui, les morts mêmes ne doivent pas venir troubler la paix du cloître. Mais plus radicale encore était la rupture avec l'économie domestique jusque là en vigueur, principalement à Cluny. Cîteaux renonça solennellement aux dîmes, aux serfs. Ses moines devaient vivre de leur propre travail, que celui-ci consistât à labourer les champs ou à élever du bétail. Les abbayes clunisiennes étaient de grands domaines, possédaient de nombreuses fermes, mises en valeur par des serfs ou des colons, et en tiraient dîmes et revenus. C'était précisément la propriété qui avait rendu possible aux premiers clunisiens leur vie séparée du monde, qui avait soutenu l'institution à travers le temps, et permis de donner à l'office du chœur une place prépondérante. La grande propriété monastique était un produit de l'histoire. Elle avait grandi à la faveur des donations ; et la dispersion des terres n'eût guère permis de les exploiter autrement que par des fermiers. Changer cet état de choses n'était pas au pouvoir des propriétaires et eût impliqué non quelques modifications de la vie monastique, mais une révolution dans l'ordre économique et social de l'époque. C'est pourquoi Pierre le Vénérable pouvait regarder de tels reproches comme inouïs, et plus dignes d'étonnement que de réfutation. Il en appelle au témoignage de la sainte Écriture, des Pères, au droit commun ; il tire argument du bon emploi des richesses : "Travailler nous-mêmes, c'est impossible, et inopportun". La terre et le peuple ne gagnaient-ils pas à être sous le gouvernement des moines ? Les donjons s'y muaient en chapelles, les serfs y étaient bien traités. Certes, les cisterciens n'entendaient pas non plus renoncer à toute possession ; mais leurs terres ne seraient pas travaillées par des fermiers et des serfs, elles le seraient par des frères lais.

"Les moines pour la prière", disait le vieil adage. Cîteaux l'entendait bien ainsi. Mais ils devaient aussi travailler – à proximité du cloître toutefois. Dans les fermes détachées on mettrait des frères qui appartiendraient à la communauté, qui mèneraient une vie

pleinement religieuse – pas des moines proprement dits, car cette charge comportait trop de contacts avec le monde. Sur la voie ainsi ouverte, les bénédictins devaient plus tard s’engager à leur tour.

Un des traits extérieurs les plus frappants du nouveau monachisme était la pauvreté exigée en toutes choses : dans le vêtement, la nourriture, l’habitat, même dans la forme des cérémonies et la décoration de l’église. Les cisterciens étaient intarissables quand ils énuméraient les superfluités de Cluny. Avec de fines plaisanteries Bernard fait justice des nombreux services de table, de la cuisine exquise : combien connaissait-on de recettes, à Cluny, pour faire cuire les œufs ? Et chacun n’y avait-il pas souvent trois ou quatre verres de vin ? On mangeait et buvait bien, dans les abbayes ; et quand ensuite il fallait se rendre au chœur, n’était-ce pas un *planctus* plutôt qu’un *cantus* ? Et les vêtements, qui sont destinés à couvrir la nudité et à protéger du froid, qu’en avaient fait les clunisiens ? Quel trousseau possédait chacun ! Et fait de quelles belles étoffes ! Restait-il vraiment une différence entre un chevalier et un moine ? Fallait-il en rire ou en pleurer ? Est-ce ainsi que Macaire avait vécu, Basile enseigné ? Était-ce là ce qu’Antoine avait prescrit, ou ce qu’Odon, Mayeul et Hugues avaient observé ? Mais, à propos d’abbés, de quel luxe s’entouraient les abbés de Cluny ! Un abbé avait plus de suite que deux évêques ensemble. Saint Bernard en connaissait un dont l’escorte comptait soixante chevaux. Hélas ! ils ne ressemblaient plus à des pasteurs d’âmes, à des Pères de monastères, mais à des châtelains et à des ducs. Encore tout cela était-il relativement peu de chose : le pire luxe se trouvait à l’église. L’église était trop haute, trop longue, trop large, trop richement ornée et trop bien peinte. Quel besoin d’or, de peintures, de tapis et de lumières à l’église ? N’emploierait-on pas mieux cet or en le donnant aux pauvres ? L’église resplendit dans ses dorures et a faim dans ses pauvres. Les cisterciens tombaient dans le puritanisme. Déjà l’*Exordium* avait ouvert la voie et proscrit loin du sanctuaire toute magnificence ; la législation cistercienne persévéra dans cet ostracisme, interdit clochers et vitraux. Certains abbés qui s’y fourvoyèrent furent punis, et plus d’un dut détruire sur l’ordre du chapitre général l’édifice ou l’œuvre d’art auxquels il s’était risqué. Avec cette pauvreté allait de pair la simplicité du cérémonial et de la liturgie. On raccourcit les offices, on supprima l’une ou l’autre fête. Même inimitié contre l’étude et la science que contre l’art. On ne demandait au moine que la *lectio divina*. Le travail manuel une fois proclamé occupation par excellence du moine, l’activité scientifique devait nécessairement tomber d’elle-même. Une loi intervint aussi sur ce point, prohiba les écoles claustrales et fit enlever les livres des bibliothèques. Pour écrire un livre, il fallut l’autorisation du chapitre général.

Le jeune ordre de Cîteaux, qui proclamait si haut et avec tant d’emphase la “pureté de la Règle”, qui condamnait toutes les coutumes contemporaines par l’argument concluant : “Cela n’est pas dans la Règle”, n’était pourtant pas un retour au passé ; bien plutôt apportait-il quelque chose d’entièrement neuf. Le retour aux anciens était le cri de guerre des cisterciens – et cependant aucun ordre fondé sur les bases bénédictines ne s’est autant éloigné des anciens. L’institution des frères lais était nouvelle. Elle avait des précédents, à Camaldoli et Hirschau ; mais Cîteaux a procédé avec plus de méthode, a donné à cette forme de vie un fondement solide. Une nouveauté plus importante encore était la centralisation qui réunissait les monastères cisterciens et faisait d’eux un ordre proprement dit, en marge du monachisme bénédictin. Là non plus on n’inventait pas : les tentatives de réunion avaient été nombreuses ; presque toutes les réformes sorties de l’un

ou l'autre monastère s'étaient efforcées d'établir un lien entre leurs filiales. L'expérience la plus importante avait été faite à Cluny même. Mais l'antipathie des cisterciens à l'égard de Cluny leur faisait voir clairement le côté faible de son organisation, qui au lieu de promouvoir la vie l'avait étouffée. Cîteaux entendait faire son chemin entièrement neuf, et là peut-être plus encore que dans son programme ascétique était en contradiction avec Cluny. Sa conception tiendrait le milieu entre une centralisation rigoureuse et la complète indépendance des abbayes. Cette conception est exposée dans la célèbre *Charta caritatis*, publiée en 1119. Une loi fondamentale de la *Charta caritatis* assurait à chaque monastère son développement indépendant. Chacun des monastères choisissait librement son abbé, et l'abbé avait pleins pouvoirs dans son abbaye. Mais dans tous les monastères on observait les mêmes rites et cérémonies ; tout abbé devait se tenir, pour l'interprétation de la Règle, à celle qu'en avaient donnés les pères de Cîteaux. Sur le reste, il pouvait décider. Il n'était pas un prieur subalterne, son monastère n'était pas une succursale dépendante, bonne pour porter des charges et inapte à exercer des droits. On déclarait expressément qu'aucune redevance ne serait payée à l'abbaye mère par aucun monastère. L'abbaye mère, Cîteaux, n'exercerait pas une domination juridique, mais une sollicitude de charité. On garantissait à l'abbé de chaque monastère une autorité entière, mais on prenait des sûretés d'autre part pour qu'un abbé trop plein de lui-même n'abusât pas de son pouvoir, et qu'un abbé faible ne pût laisser fouler aux pieds ses droits. Au-dessus de l'abbé comme du monastère, il y avait une autorité supérieure : celle de l'abbé fondateur, celle de l'abbaye mère, Cîteaux, celle du chapitre général. L'abbé fondateur d'un ou de plusieurs monastères devait avoir pour ses filiales une sollicitude maternelle. C'était à lui d'intervenir dans les cas pressants ; il avait même le droit de déposer un abbé qui eût contrevenu aux lois de l'ordre. C'est à lui que revenait le gouvernement pendant la vacance d'un siège ; il pouvait réprimer les abus, déplacer les officiers infidèles. En retour, les abbayes-filles par l'intermédiaire de leur abbé prenaient part à l'élection de leur abbé-père, ce qui garantissait l'équilibre. L'abbaye mère Cîteaux, comme premier monastère, avait le soin et la surveillance de tous les autres – mais trouvait elle-même un contrôle en ses quatre premières filles : La Ferté, Pontigny, Morimond et Clairvaux. La plus haute autorité était celle du chapitre général, assemblée de tous les abbés. Ils devaient paraître une fois par an à Cîteaux : on y tenait des assises sur la vie dans les cloîtres, sur l'observance de la Règle par les moines, et aussi sur le gouvernement des abbés. Si on n'était pas d'accord sur quelque question, l'abbé de Cîteaux tranchait. Cette constitution était un chef-d'œuvre d'organisation et ne contribua pas peu à donner au nouvel ordre sa grande puissance de pénétration.

Évidemment, un ordre qui se donnait pour le seul interprète authentique de la Sainte Règle, un ordre qui débutait avec un programme ascétique aussi clairement formulé, avec une constitution aussi nettement dessinée et qui se présentait comme une réforme, évidemment un tel Ordre appelait une réplique de la part de tous le monachisme bénédictin. Les moines noirs avaient déjà vu naître d'autres rameaux réformés qui prenaient comme programme la pureté de la Règle ; mais aucun n'avait revendiqué pour lui seul le monopole de toute vérité et pureté, aucun n'avait si bruyamment condamné comme échec misérable tout ce qui n'était pas lui. Pour les cisterciens, passer d'un monastère de Cluny à une abbaye de leur ordre équivalait à passer du monde au cloître. En toute circonstance on les sentait agressifs. Pas une page des cisterciens – soit-elle de

l'Exordium, de la *Charta caritatis*, ou de la *Vie des premiers pères* – qui ne contienne des griefs contre les moines noirs. Les clunisiens relevèrent le gant, et le monde assista à ce débat unique en son genre dans lequel les deux partis en présence étaient commandés par deux saints : **Bernard, et Pierre le Vénérable. Des nombreuses querelles entre religieux que relate l'histoire, aucune ne fut soutenue avec des armes si saintes et si nobles, avec une telle charité et tant d'estime réciproque.**

Par ailleurs, il est vrai, elle ne manqua pas de duretés et d'amertumes, la charité n'y fut pas toujours sauvegardée, n'y gagna pas toujours. Tous ceux qui entrèrent dans la lice n'étaient pas des saints comme les deux chefs. **Pierre le Vénérable devait se plaindre de l'insolence des cisterciens** : “Je croyais être un Chrétien, on me tient pour un païen. Je me prenais pour un moine, on me méprise comme un pécheur public. Je croyais être leur frère, ils me chassent comme un Samaritain”.

Ce qui blessait le plus, dans les cloîtres de la vieille école, c'était la propagande cistercienne poussée activement pour amener les moines à passer du camp bénédictin dans le camp cistercien. Beaucoup de moines, surtout en France, et même des abbés, répondirent à l'appel ; et quelquefois il s'agissait d'hommes marquants, comme Guillaume de Saint-Thierry qui passé à Cîteaux pouvait occuper un poste de commande. La parole et la personnalité de saint Bernard jouèrent là un grand rôle. Il ne voulait évidemment pas faire de tous les clunisiens des cisterciens ; mais quand il disait que rester à Cluny à cause d'une mauvaise santé ou pour éviter des difficultés n'était pas un péché, il prononçait indirectement une condamnation pure et simple des moines noirs.

Les questions extérieures tinrent une grande place dans cette polémique. Sur ce chapitre **il faut lire comme particulièrement instructif l'Entretien entre le clunisien et le cistercien**, souvent assaisonné d'humour. On jette à la tête des clunisiens le grand nombre de leurs cloches, leurs litanies indéfinies, les longs neumes du chant, toutes les nouvelles fêtes, comme la Trinité et la Transfiguration, mais surtout les chasubles brodées, les calices d'or et d'argent. Le cistercien demande ironiquement au clunisien si au jour du jugement le Seigneur dira : “Venez, les bénis de mon Père, car vous m'avez préparé un calice d'or”. Et quand le clunisien se défend sur la coutume, le cistercien lui réplique qu'il faut suivre non la coutume, mais le bon sens.

Bernard l'emporta, c'est incontestable. Non pas seulement parce qu'il était un maître en dialectique, un maître en éloquence ; mais parce qu'il s'attaquait à des abus réels. Ce n'était pas seulement deux conceptions différentes qui s'affrontaient, mais un haut idéal qui se dressait devant une triste réalité. **Le nouvel ordre se propagea avec une rapidité absolument extraordinaire.** Depuis que Bernard était entré à Cîteaux avec ses amis, c'était comme si Moïse eût frappé le rocher de son bâton ; et maintenant les eaux se précipitaient. Si l'on avait cru la France saturée de monastères, il apparut que pour les cisterciens se trouverait encore toute la place qu'il faudrait. Bernard était venu à Cîteaux en 1112 ; en 1113 on avait fondé La Ferté, en 1114 Pontigny, en 1115 Clairvaux et Morimond. Suivirent Preuilly, Trois-Fontaines, La Cour-Dieu, Bonneval, Bourrat. Les voyages et les prédications de Bernard amenaient à l'ordre des troupes de novices. Il en gagna vingt à Paris par un seul discours, beaucoup à Tournai, et soixante sur le Rhin. Bernard à lui seul fonda pour l'Ordre soixante-huit monastères. En 1147 la congrégation de Savigny se réunit à Cîteaux avec ses vingt-huit abbayes. Le torrent débordait maintenant sur l'Allemagne, sur le Rhin, et de là encore plus à l'est, porté par le flot des émigrants allemands qui

allaient répandre la culture allemande et conquérir de la terre allemande. Vers la fin du 12^{ème} siècle, l'ordre comptait cinq cent trente monastères d'hommes. C'est un phénomène unique dans l'histoire. Si le mérite principal en revient à saint Bernard, il ne faut pas perdre de vue que même après sa mort et encore pendant le 13^{ème} siècle la fécondité de l'ordre se maintint. **La période de grande activité prit fin avec la vie de Bernard**, mais par un travail modeste et tenace l'ordre fit encore de grandes choses. Sans doute, on allait bientôt voir que les cisterciens eux-mêmes ne pouvaient résister aux circonstances ; il ne fallut pas **un siècle** pour que leurs monastères possédassent tout ce qu'avaient combattu leurs premiers Pères. **Ils devinrent eux aussi de puissants seigneurs terriens**, ils prirent part à la vie de l'Église. **Eux qui avaient proscrit l'art, ils élevèrent de grandioses édifices**. Eux qui avaient prêché la fuite du monde, ils devinrent des transmetteurs de civilisation. Le temps corrigea de lui-même une grande part des outrances primitives.

On conçoit qu'un tel mouvement, avec une si rapide extension, ne dut pas rester sans influence sur le monachisme bénédictin. À vrai dire, en ce qui concerne l'esprit même de Cîteaux, la majorité des moines noirs le repoussa avec ensemble. La campagne de Cîteaux, activement menée par la plume et par l'action influente de ses nombreux monastères, n'agit que bien peu sur la tradition bénédictine. Cluny avait gagné un monde à ses idées, bien des couvents avaient adopté ses conceptions et ses usages ; en Cîteaux au contraire les abbayes bénédictines ne voyaient pas un monastère de leur esprit, bien qu'il affichât hautement "la Règle et saint Benoît". On était loin de trouver que Robert, Aubri, ou Bernard fissent autorité. Les vieux monastères ne reconnaissaient pas en Cîteaux un développement vital ; ils y voyaient une création nouvelle et refusaient d'adopter son programme. Les abbayes de l'ancienne observance bénédictine qui passèrent à Cîteaux furent peu nombreuses. La Congrégation de Savigny se réunit à lui, mais elle était elle-même de formation récente et voyait en Cîteaux la réalisation de son propre idéal. Chez les moines noirs on fut unanime à rejeter le travail des champs comme obligatoire pour le moine. Être occupés, oui ils le voulaient tous et la Règle le demandait ; mais le travail de la terre était, d'après la Règle, une exception et non la normale. Les moines avaient conscience que des devoirs plus importants les réclamaient et que si saint Benoît demandait le travail, les temps en exigeaient un autre que celui des champs. On fut également unanime à repousser la conception cistercienne de la pauvreté comme *puritas* et *egestas*. Les cisterciens se mettaient là en contradiction avec la Règle. Certes, Benoît et la bonne tradition prohibaient tout superflu, mais la mesure pour les distributions n'était pas la *puritas*, le dépouillement absolu – c'était plutôt la *necessitas*, *caritas*, *honestas* : nécessité, charité et convenance. On reconnaissait que les cisterciens avaient pour eux la lettre de la Règle en plusieurs points, en beaucoup peut-être ; mais s'en tenir à la lettre ce n'était pas l'accomplir, c'était la trahir, comme disait Pierre le Vénérable. Le principe de Benoît n'était pas que le moine sentît en tout le dénuement, mais qu'il disposât du nécessaire et qu'on eût égard aux besoins personnels. Même accord des moines bénédictins pour rejeter l'antipathie cistercienne contre l'art et la culture. C'est sur ce terrain que les réformateurs se heurtèrent à la plus forte opposition ; et les cisterciens eux-mêmes se détournèrent très vite de leur programme primitif. En un mot, on refusa de voir d'authentiques interprètes de la Règle dans les pères de Cîteaux, même avec un saint Bernard au milieu d'eux. L'autorité des Pères de Cluny, la tradition des siècles, la coutume

étaient dans une position plus forte que les idées nouvelles, et hors d'atteinte. Ce n'était pas le fanatisme de la lettre morte qui devait faire loi, mais plutôt l'esprit vivifiant ; et l'esprit de la Règle était avant tout "discrétion". Celui qui lui portait atteinte, celui-là transgressait la Règle.

Les vieilles abbayes bénédictines repoussèrent donc l'esprit de Cîteaux. Cela ne veut nullement dire que le nouvel ordre n'ait pas exercé sur elles une forte influence. Bien au contraire, aucune réforme greffée sur le tronc de la sainte Règle n'eut jamais une telle répercussion ; et bien des usages encore en vigueur aujourd'hui chez les bénédictins noirs doivent leur origine à l'initiative des moines blancs. Il faut encore inscrire à l'actif du jeune Cîteaux les nombreux moines bénédictins qui quittèrent leur cloître pour trouver enfin à Cîteaux le véritable monachisme. On recevait les transfuges à bras ouverts, même s'ils avaient quitté leur monastère sans la permission de leur abbé ou contre sa volonté expresse – ce qui était contraire aux prescriptions de la sainte Règle. Cette manière de procéder souleva à juste titre les réclamations des cercles bénédictins et amena une aigreur particulière dans les relations. Les défections eurent lieu surtout en France, mais se laissent déceler aussi dans le sud de l'Allemagne. Des abbés mêmes quittaient leur abbaye pour se perdre dans la masse des moines blancs. Un réfugié de ce genre se faisait gloire d'avoir passé du noir au blanc.

Mais beaucoup plus importants que cet exode de moines bénédictins dans les cloîtres cisterciens furent les changements disciplinaires qui se produisirent au sein même des abbayes bénédictines, surtout en France. Car si Cluny attaqué se défendit, les vérités qu'on lui avait fait entendre ne tombèrent pas dans l'oreille d'un sourd. Il suffit de suivre de près l'activité réformatrice de **Pierre le Vénérable** pour reconnaître combien il fit disparaître d'abus signalés par les cisterciens – si bien qu'**on lui reprocha même de se mettre à la remorque des novateurs**. Et de fait, sa lettre aux prieurs de la congrégation est si pleine d'âpres plaintes contre les abus, d'avertissements et de réprimandes, que saint Bernard lui-même n'eût pu mieux dire. En 1122 il réunit tous les prieurs de sa juridiction pour délibérer avec eux des réformes à faire ; et l'assemblée porta des statuts qui sur bien des points suivaient les directives données par l'abbé de Clairvaux. Pierre réussit effectivement à produire dans beaucoup de monastères un renouveau d'esprit religieux. Il fut soutenu dans cette tâche par **son fidèle auxiliaire, Mathieu, le futur cardinal d'Albano**.

Mais c'est surtout sur le terrain de l'organisation, de la constitution, que l'exemple des Cisterciens devait ouvrir au monachisme bénédictin une voie toute nouvelle. L'activité efficace des chapitres généraux cisterciens fit sentir aux moines noirs le besoin de resserrer leur union, fit naître en eux aussi la pensée qu'il fallait une autorité suprême dominant les différents monastères. C'est à partir de ce moment qu'on peut parler de constitution bénédictine. Ainsi le mouvement cistercien a amené cette double réaction : d'une part l'esprit de l'ancien monachisme bénédictin s'est affirmé avec plus de clarté et de certitude, se distinguant nettement d'autres idéals : un type d'esprit s'est formé comme spécifiquement bénédictin – d'autre part les bénédictins ont cherché le moyen de sauver l'esprit, en le plaçant sous la garde d'une autorité protectrice.

L'intervention cistercienne a écarté un grand danger : la satiété, le repos satisfait sur les positions conquises. La toute-puissance de Cluny au 11^{ème} siècle lui avait fait perdre le désir d'un nouvel effort. Avec les cisterciens reparut le mouvement, et avec le mouvement la

conscience de soi-même et une vie nouvelle. Bernard déclare : Pas de repos ! Jacob vit sur l'échelle céleste des anges qui montaient et descendaient ; il n'en vit pas rester immobiles, ni surtout s'asseoir. Celui qui veut être bon doit s'efforcer d'être encore meilleur. "Chez les clunisiens on prend âprement la défense des traditions humaines, on les observe avec des scrupules superstitieux. Mais il s'agit de savoir si l'on accomplit la volonté de Dieu, et si l'on vit selon lui".

Il ne faut pas perdre de vue, quand on étudie le mouvement cistercien, qu'il était avant tout une opposition à Cluny, une lutte contre le Cluny évolué tel qu'il se présentait alors. Tous les abus flétris par saint Bernard et les siens n'étaient pas généralisés parmi les bénédictins, beaucoup concernaient uniquement Cluny et ses monastères. Dans les autres abbayes pas plus que chez les cisterciens on n'était universellement d'accord avec Cluny ; on ne faisait cause commune avec lui en aucune manière. Et ce n'étaient pas seulement les vieilles abbayes allemandes, comme Saint-Gall et Lorsch, qui exprimaient leur désapprobation des coutumes bourguignonnes : l'abbaye mère du Mont-Cassin, qui se sentait toujours gardienne des plus antiques traditions, n'aimait pas l'exclusivisme de Cluny. Dans un esprit authentiquement bénédictin, elle se déclarait pour une certaine liberté laissée aux différents monastères sur les détails de discipline, et blâmait comme vains et présomptueux ces moines qui tenaient leurs propres usages pour les seuls bons et tous les autres pour mauvais. L'abbaye ancêtre proclamait solennellement : "Nous suivons en tout la Règle comme la maîtresse. Nous observons les préceptes de notre saint Père Benoît. Nous ne voulons pas quitter ce sentier de vérité sur la foi d'une coutume neuve et étrangère, et nous obéissons à ce mot de saint Paul : "Ne vous laissez pas séduire par toutes sortes de doctrines étrangères", et à cet autre : "Si quelqu'un vous annonce un autre évangile que celui que je vous ai annoncé, qu'il soit anathème" ; et encore : "S'étant élevés dans leur propre justice, ils ont perdu la justification qui est le don de Dieu".

On pouvait à Cluny discerner bien des signes de décadence ; mais sur l'ensemble des bénédictins, les reproches de Cîteaux ne portaient pas. Au contraire, le 12^{ème} siècle appartient encore à la grande époque des moines noirs. Au premier plan de la vie ecclésiastico-politique, comme dans le domaine de la création littéraire, on peut citer des noms fameux : rappelons seulement ce maître en politique, Wibald de Stavelot ; les historiens Guillaume de Malmesbury († 1143), Laurent de Saint-Vanne († 1144), et surtout Orderic Vital dans le monastère de Saint-Évroult en Normandie († 1145), Hugues de Flavigny († 1150), Suger de Saint-Denis († 1151) et à Weingarten l'auteur de la *Chronique des guelfes*. Comme écrivains ascétiques, cette époque a produit Hervé de Déols, dans l'abbaye de Bourg-Dieu († 1150), l'abbé Arnaud de Bonneval († 1156), l'abbé Godefroid d'Admont, l'abbé Egbert de Schönau († 1184) et, éclipsant tous les autres, sainte Hildegarde de Bingen († 1179). L'extension de la vie bénédictine n'était pas non plus en recul : dans le cours du 12^{ème} siècle, quatre-vingt-deux abbayes d'hommes furent encore fondées en Allemagne. Mais en regard, il faut convenir qu'à cette époque les abbayes bénédictines et les moines avaient perdu de leur influence et de leur prestige. Non que l'esprit monastique eût sombré chez eux ; mais des temps nouveaux s'annonçaient, avec de nouveaux besoins, de nouvelles exigences que les bénédictins ne pouvaient entièrement satisfaire.

La prépondérance indiscutée de l'ancien monachisme dans la vie ecclésiastique et religieuse était maintenant mise en question. Déjà les cisterciens, présentant une nouvelle

forme d'idéal ascétique, avaient ébranlé la foi aux données traditionnelles ; mais leur réforme ne s'attaquait qu'aux tendances dominantes de la vie bénédictine contemporaine. Il n'en allait pas de même avec d'autres formes de vie religieuse qui maintenant entraient en scène et revendiquaient une place à côté de l'ancien monachisme. Elles devaient vite lui enlever une grande part de sa place dans le monde – je veux parler des collèges de chanoines et des prémontrés qui venaient de faire leur apparition.

En dernière analyse, les chanoines devaient l'existence au réveil religieux que Cluny avait suscité. L'appel à la vie canoniale, à la vie commune des clercs, avait trouvé un écho – surtout en France mais aussi sur le Rhin et dans le sud de l'Allemagne. *Vita apostolica* était le nouveau slogan : la vie en communauté au service de l'Église. Dans ces milieux on ne prenait pas pour idéal Benoît, le père du monachisme, mais Augustin, l'homme de l'Église. Une nouvelle autorité apparaissait pour la vie religieuse : la règle de saint Augustin. Jusqu'alors, quand on disait la Règle, c'était toujours de celle de saint Benoît qu'il s'agissait. Tout s'était incliné devant elle ; et si dans quelques rameaux réformés on s'était écarté de la vie bénédictine évoluée, jamais on n'avait voulu abandonner la Règle. Bien au contraire, toutes les réformes n'avaient pour but que de la remettre en vigueur, de la faire mieux observer. Chaque nouveau groupe ne songeait qu'à incarner le vrai monachisme de la Règle.

Maintenant cependant sa valeur absolue était mise en question, et ceci était gros de conséquences pour l'avenir. Marchant ainsi avec une autre règle, en dehors du monachisme bénédictin, les augustins allaient revendiquer également un domaine propre dans la vie de l'Église. Les cisterciens s'étaient chargés de réaliser à fond un point du programme des congrégations érémitiques : la séparation d'avec le monde. Les chanoines se chargeraient de réaliser l'autre : le soin des âmes, la prédication. Les deux groupes, cisterciens et augustins, signifiaient une critique des bénédictins. Tous deux exigeaient des bénédictins la séparation d'avec le monde. Après la polémique cistercienne, il fallut soutenir celle des augustins : la place du moine, c'est la cellule, la vie contemplative ; non le ministère des âmes. "Celui qui se reconnaît moine se reconnaît donc comme mort... Mais quel est ce mort dont la voix retentit au dehors ? Celui qui n'est pas mort au monde n'est pas un moine ; il le prouve lorsqu'il élève la voix pour prêcher". En Allemagne, l'abbé Rupert de Deutz († 1135) se leva pour défendre les bénédictins. Il dut soutenir contre les chanoines qu'un moine peut être prêtre, qu'il peut exercer les fonctions sacerdotales et qu'il n'y a là rien de contraire à l'idéal de la vie monastique. Les chanoines voulaient adjuger aux moines la contemplation et le travail manuel, se réserver l'activité au service du peuple et de l'Église. En réalité, ce qui était en cause c'était l'influence, exercée par l'ancien monachisme dans l'Église ; et l'énergie avec laquelle les bénédictins se défendirent contre les prétentions des chanoines montre qu'ils n'étaient pas disposés à abandonner la place. Cette controverse pour justifier une activité extérieure des moines et définir leurs vrais devoirs, intimement liée à la question de la valeur et de la dignité de l'un et l'autre état, fut de part et d'autre menée avec âpreté. L'abbé Rupert devait reconnaître : "Ce débat sur la dignité apostolique est si vif qu'on y oublie tout à fait la charité apostolique".

Les chanoines Augustins et surtout **les Prémontrés**, qui n'avaient d'autre particularité que de vouloir représenter pleinement l'idéal canonial, conquièrent à côté des cisterciens une place importante, cela principalement en se chargeant de paroisses. Ainsi de nouveaux centres de vie ecclésiastique naissaient, qui dans un certain sens pouvaient influencer sur la

vie religieuse des fidèles beaucoup plus fortement et plus directement que les monastères. Il est incontestable que le monachisme bénédictin perdit ainsi de son importance dans le monde. **Cisterciens, Augustins, Prémontrés : trois ordres puissants se dressaient maintenant à côté des moines noirs.** Jusque-là toutes les vocations religieuses s'étaient engouffrées en masse dans les cloîtres de saint Benoît ; les nouveaux ordres en drainaient à présent une grande part. En marquant le recul du monachisme bénédictin à cette époque, il ne faut pas perdre de vue ces circonstances. Et ces trois ordres avaient pour eux la nouveauté, la jeunesse, plus encore ceci : qu'ils adaptaient aux besoins du temps leur constitution et leur activité.



Et, devinez quoi ? Bernard est un géant, dont ce texte ne donne qu'une faible idée. Il est de la taille de Marx, et réciproquement. Faut lire sa vie, au jour le jour, et l'Église la réécrira obligatoirement. Et ces ŒUVRES inouïes, qui traitent de tout ! (Note de Freddy Malot)

Cisterciens et Cisterciennes

Cisterciens

L'abbaye de Cîteaux (Notre-Dame) au diocèse de Chalon-sur-Saône, fut fondée en 1098 par Robert, abbé de Molesme, à la recherche d'une vie monastique plus "évangélique", mais qui retourna à Molesme († 1111), laissant Cîteaux à Aubry. Ce fut l'abbé Étienne Harding († 1134) qui donna à l'ordre la *Carta caritatis* (1119) base de son organisation. L'essor suivit l'arrivée de Bernard de Fontaine (1112) : fondation des quatre "premières filles" : La Ferté (1113), Pontigny (1114), Clairvaux et Morimond (1115).

- **Cîteaux** avait une filiation propre de 109 maisons en Bourgogne, Allemagne et Espagne principalement.

- **La Ferté** : abbaye cistercienne (Notre-Dame) fondée en 1113 au diocèse de Chalon-sur-Saône, la "première fille de Cîteaux", mais la moins répandue des quatre.

Filiation de dix-sept abbayes seulement, mais jusqu'en Macédoine et en Syrie.

- **Pontigny** : abbaye cistercienne (Notre-Dame) fondée en 1114, au diocèse d'Auxerre, seconde fille de Cîteaux, troisième pour le nombre des filiales.

Filiation de quarante-trois abbayes en France (surtout dans le Sud-Ouest), Italie et Hongrie.

- **Clairvaux** : abbaye cistercienne (Notre-Dame) fondée au diocèse de Langres en 1115 par saint Bernard qui imposa aux cisterciens une vie de prière, d'austérité et de simplicité.

Elle acquit durant son abbatiat (1115-1153) une renommée européenne.

La filiation de Clairvaux représentait presque la moitié de l'ordre cistercien : 356 abbayes. Parmi celles-ci, il y a lieu de mettre à part Mellifont (diocèse d'Armagh) fondée en 1142, à la tête de vingt-cinq fondations, supprimée en 1539.

- **Morimond** : abbaye (Notre-Dame) fondée en 1115 au diocèse de Langres.

Filiation de 213 abbayes parmi lesquelles :

- Kamp (diocèse de Köln) avec sa filiation de soixante abbayes dans toute l'Allemagne,
- Ebrach (diocèse de Würzburg) et sa filiation de vingt-quatre abbayes en Bavière, sans compter plusieurs abbayes de moniales.

À Morimond, furent rattachés les ordres religieux militaires :

- espagnols : Calatrava, Alcantara, Montesa,
- portugais : Aviz, du Christ.

L'ordre cistercien était organisé selon le système de surveillance mutuelle des maisons, chaque maison contrôlant ses fondations, les quatre filles de Cîteaux faisant de même pour l'abbaye-mère et sous l'autorité du chapitre général annuel présidé par l'abbé de Cîteaux.

L'ordre connut des progrès rapides : 345 maisons à la mort de saint Bernard (1153), 740 abbayes à l'apogée (fin 13^{ème} siècle), encore 700 à la veille de la Réforme, dans toute l'Europe.

Répartition géographique des abbayes cisterciennes :

• **Europe occidentale :**

- France	240 (33%)
- Allemagne	72 (10%)
- Autriche	9
- Belgique	19 (3 %)
- Espagne	59 (8 %)
- Grande Bretagne	87 (12 %)
- Irlande	36 (5 %)
- Italie	85 (12 %)
- Pays-Bas	14 (2 %)
- Portugal	14 (2 %)
- Suisse	8

• **Europe du Nord :**

- Danemark	8
- Norvège	3
- Pays Baltes	2
- Suède	8

• **Europe orientale :**

- Grèce	3
- Hongrie	9
- Pologne	25 (3 %)
- Roumanie	2
- Tchécoslovaquie	14 (2 %)
- Yougoslavie	6

• **Proche Orient :**

- Chypre	2
- Orient latin	9

D'autres se contentèrent de l'autonomie :

- Congrégation de Pologne, dite de Marie Reine (1580), avec quinze abbayes, plus cinq de moniales cisterciennes ;

- Congrégation de Haute-Allemagne (1595), avec vingt abbayes hostiles à "une ingérence étrangère" – c'est-à-dire française – dans les affaires allemandes, les chapitres provinciaux correspondant aux quatre provinces de Souabe, Franconie, Alsace, Brisgau et Suisse ; le chapitre de Cîteaux finit par l'accepter en 1623 ;

- Congrégation d'Aragon et Navarre, érigée par Paul V (1616), regroupant dix-huit abbayes de ces régions, de Catalogne et des Baléares ;

- Congrégation d'Italie centrale, ou romaine, constituée par Grégoire XV (1623), avec huit abbayes, dont le président était le procureur général de Cîteaux à Rome ;

- Congrégation de Calabre-Lucanie, organisée par Urbain VIII (1633) avec seize abbayes du fait de l'agrégation de ce qui restait de la congrégation de Fiore ;

- Congrégation d'Irlande, fondée en France en 1626, qui réussit à faire reflourir la vie monastique à Dublin sous l'abbé Patrice Plunkett, la sanglante conquête de Cromwell (1650) remettant tout en question.

En France, se produisirent deux mouvements de réforme, celui des feullants (1592) et celui de la Trappe (1664) qui aboutirent à la constitution de groupements séparés. Au 17^{ème} siècle, la querelle des observances troubla profondément les cisterciens français, opposant les observants de "stricte observance" aux anciens de "commune observance". Les premiers s'étaient exprimés dès 1613 à l'abbaye champenoise de Châtillon, dirigée par Octave Arnolfini. L'abbé de Clairvaux, Denis Largentier, "converti", s'employa à propager la réforme qui prônait l'abstinence de toute viande, le travail manuel et la clôture la plus stricte. Au sein de l'ordre, qui comptait alors en France 224 monastères peuplés de 3-3500 moines, la "stricte observance" n'en avait qu'une quinzaine, mais les observants étaient agissants et pouvaient compter sur Richelieu qui vit dans l'affaire la possibilité de se faire élire abbé de Cîteaux (1635). Après lui, la lutte reprit, ponctuée d'interventions du Saint-Siège et de négociations qui aboutirent au bref d'Alexandre VII (1666) qui tentait un compromis, imposant à tous une observance réformée mitigée, et diminuant la fréquence des chapitres généraux qui, d'annuels devinrent triennaux (1666). Seuls les plus intransigeants le refusèrent, ainsi l'abbé de Rancé se repliant sur la Trappe. Après le chapitre général de 1683, la paix revint dans l'ordre, maisons de "stricte observance" faisant bon ménage avec maisons de "commune observance" jusqu'à la Révolution.

Cisterciennes

Parallèlement au développement de l'ordre cistercien s'opéra une floraison de monastères de femmes, sur l'exemple de Tart (1123). La branche féminine de l'ordre de Cîteaux n'eut jamais, sauf exceptions (Tart, Las Huelgas) d'organisation autonome.

La grande époque des moniales cisterciennes fut le 13^{ème} siècle, encore que le chapitre général de 1251 ait demandé et obtenu que le Saint-Siège renonçât à imposer à Cîteaux l'incorporation de nouveaux couvents de religieuses. La décision n'eut que des effets temporaires mais on distinguait moniales incorporées et moniales non incorporées.

Répartition géographique des maisons de cisterciennes :

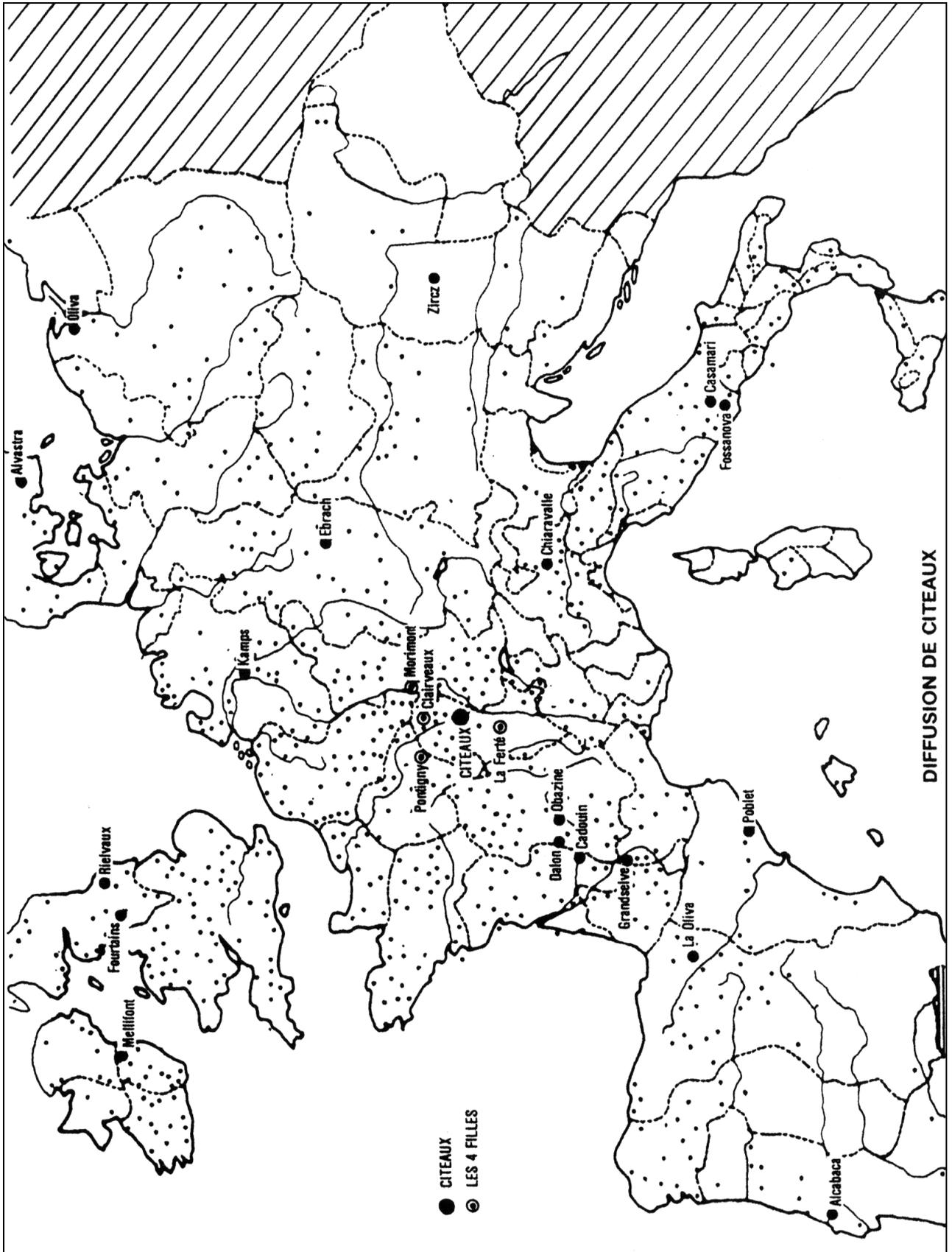
Allemagne : 290 ; France : 145 ; Grande-Bretagne : 35 ; Belgique-Hollande : 70 ; Italie : 50 ; Espagne-Portugal : 90.

Avec ceux de Hongrie, de Pologne, des pays Scandinaves, c'étaient largement 660 monastères dans la branche féminine.

Les cisterciennes connurent la même évolution que les moines, le déclin étant suivi, aux 16^{ème} et 17^{ème} siècles, d'un intense mouvement de ferveur, en particulier en Espagne.

Malgré la réforme due au Pape cistercien Benoît XII (1335), le déclin de l'ordre, sensible dès le 14^{ème} siècle, fut accru quand le chapitre général de 1433 substitua au système des filiations celui des provinces, dont plusieurs, celles de Castille, d'Italie ou de Saint-Bernard, du Portugal, tendirent à l'indépendance et l'arrachèrent.

Diffusion de Cîteaux



Les cohortes du Christ

Pierre-Roger Gaussin

1985

Les groupements religieux en Europe et hors d'Europe
des origines à la fin du 18^{ème} siècle

II- Les siècles monastiques (7^{ème}-13^{ème} siècle)

*“L’essentiel, au-delà des pratiques et des œuvres,
c’est la vie pour Dieu et selon Dieu”*

Syméon le Nouveau Théologien

Ainsi, une sorte de chassé-croisé s’effectuait et tandis que le monachisme bénédictin, parti d’Italie, gagnait l’Angleterre, le monachisme irlandais conquérait la Bretagne (Landévennec) et la Gaule, voire l’Italie avec Bobbio. En fait, la règle de saint Colomban n’ignorait pas celle de saint Benoît et surtout les monastères luxoviens passèrent à une règle mitigée en attendant de se rallier à la règle bénédictine dont la *discretio* faisait merveille. C’était chose faite au 8^{ème} siècle, mais entre temps, le monachisme avait réalisé de nouveaux progrès en Italie où, les Lombards convertis (fin 7^{ème} siècle), l’essor monastique avait repris : Farfa, Saint-Vincent-au-Vulture (qui restaura le Mont-Cassin : 717-20), Nonantola, et surtout en Germanie grâce à l’action conjuguée des missionnaires irlandais et anglo-saxons dont le plus célèbre, Wilfrid-Boniface, contribua à fonder Fulda (744), dix ans avant d’être massacré en Frise.

L’Espagne allait demeurer à part. Des règles particulières, celle de Fructueux, favorable aux monastères doubles et celle d’Isidore de Séville, où se trouvent des emprunts bénédictins, s’y maintinrent d’autant que la conquête musulmane de 711, suivie par une domination qui se perpétua, largement jusqu’au 13^{ème} siècle, petitement ensuite jusqu’à la fin du 15^{ème} siècle, allait aboutir à un repliement. L’Église mozarabe eut de nombreux monastères, foyers jusqu’au 11^{ème} siècle des usages locaux.

L’époque carolingienne

Cette longue période d’expansion monastique fut contrariée en Gaule dans le premier quart du 8^{ème} siècle, lorsque les Arabes commencèrent à envahir le sud de la Gaule et que

se développa, sous Charles Martel, la pratique de la sécularisation et de l'appropriation des abbayes. L'époque carolingienne, qui vit la première tentative de création d'un espace politique européen, fut marquée, en dehors de l'expansion en Germanie, par l'action de Witiza-Benoît, fondateur de l'abbaye d'**Aniane** (782), réformateur et restaurateur de monastères maintenus sous sa juridiction, chargé officiellement de la même mission à l'échelle du royaume d'Aquitaine d'abord, puis de l'Empire après l'avènement de Louis le Pieux (814). Le *Capitulaire monasticum* (817) imposa l'observance bénédictine à tous les monastères, tandis que l'abbaye d'Inden (Kornelimünster), confiée à Benoît, devenait la tête de l'institution monastique. La mort de saint Benoît d'Aniane (821), la déliquescence rapide de l'empire carolingien, expliquent l'échec de la tentative d'organisation d'un ordre monastique unifié et unique, à une époque marquée par un essor extraordinaire en matière de constructions, puisque 417 monastères auraient été construits entre 768 et 865 – et seulement 27 cathédrales. Et quels monastères : Angilbert, gendre de Charlemagne et abbé de Centula-Saint-Riquier ne déclarait-il pas vouloir construire un modèle pour son temps où seraient associés cadre grandiose et liturgie communicative dans l'idée du monastère représentatif du ciel ? Le jour de Pâques, les populations des environs convergeaient processionnellement vers l'abbaye où elles s'unissaient en un seul cortège qui rejoignait celui des moines tournant autour de l'enceinte : c'était comme la figuration de l'humanité venant contempler Dieu dans sa Cité terrestre.

Durant cette période carolingienne (8^{ème}-9^{ème} siècle), les monastères avaient, certes, continué à jouer un rôle de premier plan dans l'évangélisation. Mais les moines missionnaires n'étaient qu'une minorité. La plupart demeuraient dans leurs monastères. Avant tout, ils y priaient, mais ils y travaillaient aussi, manuellement et intellectuellement. Seuls à l'époque, les monastères possédaient bibliothèque et *scriptorium*, conservatoires de la culture, tant sacrée que profane. Les moines se sont trouvés, sans le rechercher, au cœur de la "renaissance carolingienne". On peut évoquer Alcuin, abbé de Saint-Martin de Tours et maître à penser de la cour de Charlemagne ; Théodulfe, abbé de Saint-Benoît-sur-Loire et conseiller de l'empereur, créateur de la *villa* de Germigny-des-Prés ; Hilduin, abbé de Saint-Denis et de Saint-Germain-des-Prés, chancelier, chroniqueur et traducteur ; Hincmar, moine de Saint-Denis, grand prélat et théologien. Moins "politique", Paul Diacre fut un auteur fécond, un historien, avant de se retirer au Mont-Cassin, et l'abbé de Fulda Raban Maur eut une profonde influence intellectuelle. Dans d'autres contrées, un Bède le Vénérable, moine à Jarrow, laissa une œuvre considérable de quarante-cinq ouvrages, touchant l'exégèse aussi bien que l'histoire : *Histoire ecclésiastique de la nation anglaise*.

Ne nous y trompons cependant pas ; la plupart des moines n'étaient pas des savants, les travaux des champs en absorbaient le plus grand nombre, permettant aux abbayes de pourvoir, non seulement à leur propre subsistance, mais encore à celles des pauvres et des voyageurs. C'étaient cependant les prières qui leur valaient les libéralités des fidèles soucieux de leur salut. Les grandes abbayes possédaient un énorme patrimoine : le *Polyptique* d'Irminon, abbé de Saint-Germain-des-Prés, permet d'évaluer le domaine de cette abbaye à 33 000 ha au 9^{ème} siècle, avec des villages entiers. Richesse et misère : dans ce monde violemment contrasté, cette fortune monastique permettait d'immenses bienfaits, mais elle exposait à des tentations, tant internes qu'externes, en particulier aux convoitises des puissants laïcs, voire bientôt, des envahisseurs normands, sarrasins et

hongrois. Le résultat fut, en de nombreux cas, l'anéantissement, pour deux siècles au moins, de la fortune monastique.

Un aspect de l'époque carolingienne fut la réglementation de la vie canoniale. Les chanoines sont apparus plus tardivement que les moines. Au 6^{ème} siècle, le mot désignait les clercs qui menaient une vie commune, soit avec l'évêque dans l'église cathédrale, soit entre eux dans une église collégiale, souvent basilique rendue célèbre par quelques corps saint, dans l'exemple des communautés qui entouraient saint Augustin à Hippone, saint Eusèbe à Verceil, saint Martin à Tours. Par la suite, le relâchement l'emporta. Mais au 8^{ème} siècle, le désir de réforme réapparut et l'évêque de Metz Chrodegang († 765), rédigea une sorte de règle en s'aidant de celle de saint Benoît. Ce fut ce règlement, où dortoir et réfectoire rappelaient la vie monastique, mais qui en différait par le maintien de la propriété individuelle, l'usage de la viande, le port de vêtements de lin, que l'empereur Louis le Pieux voulut imposer à tous les chanoines par l'*institutio canonicorum* (817).

Comme dans le domaine monastique, il y avait là une tentative manifestant un désir d'unité, révélateur d'une espérance que d'autres allaient, ailleurs et dans d'autres conditions, reprendre sous une forme différente.

Les temps féodaux

Les épreuves des 9^{ème}-10^{ème} siècles avaient fait prendre conscience du danger de l'isolement des maisons monastiques et de la nécessité de regroupement. Restait à trouver un système qui ne devrait rien au pouvoir politique : ce fut le monachisme clunisien. Le fondateur de **Cluny**, en 910, le duc Guillaume le Pieux, voulut placer l'abbaye sous l'obédience unique du Pape. Dans un premier temps, la renommée de Cluny lui imposa le devoir de réformer des monastères de plus en plus nombreux. Dans un second temps, avec Odilon de Mercœur, abbé de 999 à 1049, le devoir devint le droit de garder sous la tutelle de Cluny les maisons réformées, avantage que l'abbé Hugues de Semur (1049-1109) poussa au maximum. Ainsi se constitua, au sein du monachisme bénédictin et sans jamais en absorber l'ensemble, un "ordre" de Cluny étendu à une grande partie de l'Europe. Foyer de vie contemplative centrée sur la liturgie (*Opus Dei*), Cluny joua un rôle important dans l'évolution artistique : son abbatale (1088-1250), chef-d'œuvre de l'art roman, fut la plus grande église de la chrétienté jusqu'à la reconstruction de Saint-Pierre de Rome au 16^{ème} siècle.

Le succès même de Cluny suscita les émules qui, d'esprit clunisien ou non, presque tous dotés de l'exemption, constituèrent des réseaux monastiques centralisés sous la houlette de l'abbé de la maison-mère.

Les plus importants groupements furent :

• en **France** :

- Aurillac, fondée vers 896, d'où sortit Gerbert, devenu le Pape Silvestre II (999-1003),
- Saint-Florent-les-Saumur, restaurée en 950,
- Marmoutier, réformée en 982-86,
- Saint-Victor de Marseille restaurée par l'évêque en 977 ;

• en **Italie** :

- le Mont-Cassin, restaurée en 949,

- Saint-Michel de la Cluse, fondée vers 983-987,
- Cava, fondée vers 1011 ;
- en **Espagne** :
 - San Millan de la Cogolla, réformée en 1030,
 - Sahagun, réformée en 1079 ;
- en **Allemagne** :
 - Hirsau, dont les *Consuetudines hirsaugienses* (v. 1079), s'inspirèrent de celles de Cluny.

Cependant, le centralisme clunisien n'était pas l'unique façon de concevoir le monachisme. Dans le mouvement "lorrain" dont les principaux tenants furent : Brogne, fondée en 919 par saint Gérard († 959), Gorze, restaurée en 933 par Jean de Vandières († 973), Saint-Vanne de Verdun, restaurée en 1004 par Richard († 1046), dont l'action fut soutenue par celle de son disciple Poppon († 1048), abbé de Stavelot et de Saint-Maximin de Trêves, les monastères réformés gardaient leur indépendance ou la reprenaient après la mort du réformateur. Un mouvement comparable se dessina, hors de l'espace lorrain, à Saint-Bénigne de Dijon sous le clunisien Guillaume de Volpiano (990-1031).

Ces différents mouvements, qui mettaient l'accent sur la vie ascétique et mystique, transformèrent apparemment moins le monachisme que Cluny et ses émules. On peut se demander s'ils n'eurent pas un rôle plus créatif dans le renouveau spirituel de l'époque.

En tout cas, l'afflux des richesses ne tarda pas à entraîner la contestation du monachisme clunisien dans un désir de retour tant à la solitude qu'à la vie "évangélique". L'initiateur de ce mouvement fut le moine calabrais Nil de Rossano († 1005), fondateur de l'abbaye "basilienne" de Grottaferrata. Le monachisme basilien était à base de contemplation et d'extase. Il a influencé l'orientation du monachisme vers un érémitisme organisé, vers une recherche de la pauvreté évangélique qui a touché l'ensemble de l'Europe :

- l'**Italie** d'abord :
 - Camaldoli : fondée vers 1012 par Romuald, où coexistaient ermitages et monastère, la conventualité étant, dans les premiers, réduite au minimum ;
 - Vallombreuse : fondée vers 1036 par Jean Gualbert, où pour que les religieux puissent se consacrer entièrement à la contemplation, des frères lais, les convers, étaient chargés de travaux manuels et des relations extérieures, institution nouvelle qui devait connaître une grande diffusion ;
 - plus tard (1080) Sassovivo.
- la **France** ensuite :
 - La Chaise-Dieu : fondée en 1043 par Robert de Turlande, où l'austérité se doublait d'un certain érémitisme temporaire vécu dans les petits prieurés ;
 - Grandmont : fondée en 1076 par Étienne "de Thiers" où les religieux, les "bonshommes" vivaient dans une pauvreté confinante à la misère, la solitude et le silence grâce à l'activité des frères convers qui en vinrent à prétendre diriger l'ordre, l'entraînant rapidement au déclin ;
 - sans oublier Molesme (1075), mère de Cîteaux, et la Sauve-Majeure (1080).

La réussite la plus parfaite fut celle des **Chartreux**, issus de la Grande-Chartreuse fondée en 1084 par saint Bruno. Cet ordre de “solitaires unis”, régi par les *Consuetudines Cartusiae* du prieur Guigues (1127), a pu défier le temps, se maintenir sans modifications substantielles jusqu’à nos jours, tout en étant considéré comme le sommet de la perfection puisqu’il est le seul auquel d’autres religieux, quels qu’ils soient, peuvent obtenir l’autorisation d’être transférés.

Cependant les chartreux n’acquiescent pas, du moins dans l’immédiat, la renommée et la diffusion des cisterciens. L’abbaye de **Cîteaux** fut fondée en 1098 par Robert, abbé de Molesme, monastère qu’il avait créé mais où il n’avait pu réaliser la stricte observance de la vie bénédictine. Après des débuts difficiles, Cîteaux fut sauvée par l’action de son troisième abbé, Étienne Harding, appuyé par l’arrivée de Bernard de Fontaine accompagné d’une trentaine de compagnons (1112). Rapidement Cîteaux fonda : La Ferté (1113), Pontigny (1114), Clairvaux dont, durant 38 ans, saint Bernard fut abbé (1115-1153) et Morimond (1115). L’ordre, organisé par la *Carta Caritatis* (1119), posait le principe de l’égalité entre les maisons cisterciennes, contrôlées grâce à la visite canonique annuelle de l’abbé de l’abbaye fondatrice dans sa filiale, et par le chapitre général annuel qui réunissait à Cîteaux tous les abbés sous la présidence de celui de Cîteaux. L’ordre arriva à compter plus de 700 abbayes dans toute la chrétienté.

Par son organisation, par sa volonté de simplicité dans la vie matérielle comme dans la liturgie et l’architecture, l’ordre cistercien et ses moines blancs se distinguaient de Cluny et de l’ensemble des moines noirs. Établis d’ordinaire sur des terres incultes défrichées par les moines, les monastères étaient flanqués d’exploitations satellites, les granges, exploitées par des convers. Correspondant à une époque d’essor économique rural, le développement des cisterciens amena leur enrichissement, qui fut à l’origine de leur décadence et de leur contestation.

D’autres congrégations se constituèrent à l’époque de l’essor cistercien, inspirées par un esprit semblable, liées à l’action de prédicateurs itinérants, comme Géraud de Sales, fondateur de Cadouin et Dalon, Vital de Mortain, initiateur de Savigny, Bernard d’Abbeville créateur de Tiron, fondée vers 1109 qui, sous une observance austère mettant l’accent sur le dépouillement et le travail manuel, obtint un grand succès dans l’Ouest de la France et le Bassin parisien, avec un certain nombre de filiales dans les îles Britanniques.

Le mouvement de réforme ne pouvait pas laisser à l’écart ces aspirants à la perfection qu’étaient les **chanoines**. Certes, le déclin les avait fortement atteints aux 9^{ème}-10^{ème} siècles, époque d’abandon de la vie commune. Mais le désir de réforme existait : quelques préceptes dus à saint Augustin allaient être à l’origine de ce que l’on appela, un peu abusivement, la “**règle de saint Augustin**”, et auxquels on se référa quand, au début du 11^{ème} siècle, le courant en faveur de la vie commune, austère, pauvre, devint plus fort dans le milieu clérical. La recherche de la “vie parfaite” toucha une proportion importante de chanoines, amenant la distinction entre chanoines séculiers et chanoines réguliers, ceux-ci pratiquant une spiritualité de l’action.

Parmi eux, les premiers à être organisés furent les chanoines de Saint-Ruf, qui, d’Avignon où ils furent fondés en 1039 par quatre chanoines cathédraux, s’établirent à

Valence en 1158. Initiateurs et propagateurs d'un genre de vie fidèle à la règle de saint Augustin, les chanoines de Saint-Ruf constituèrent à travers l'Europe méridionale une congrégation nombreuse et peu structurée, mais surtout influencèrent beaucoup de fondations en France, en Allemagne, au Portugal, parmi lesquelles la plus importante paraît avoir été Marbach, en Alsace.

Mais les réformateurs ne se satisfirent pas longtemps des prescriptions modérées de l'*Ordo antiquus*, et prétendirent se référer à des pratiques plus proches du monachisme, faisant une part considérable à la contemplation, non exemptes d'austérités : ce fut l'*Ordo novus*, orienté vers les œuvres de miséricorde, à l'origine de plusieurs congrégations de chanoines réguliers :

- Arrouaise : formée vers 1090 autour d'un ermite, dans la forêt artésienne de ce nom, qui eut une grande expansion de la France du Nord aux îles Britanniques ;

- Saint-Victor de Paris : fondée en 1108 par Guillaume de Champeaux, moins répandue mais très influente, sur le plan religieux comme dans le domaine de la pensée, dont l'émule fut au 8^{ème} siècle le Val-des-Écoliers.

- Prémontré : fondé en 1120 par saint Norbert, futur archevêque de Magdeburg (1126-1134), d'observance très austère, ascétique, organisé sous l'influence cistercienne en un ordre de monastères égaux dont l'unité était maintenue par le chapitre général. Avec plus de 600 fondations dans toute la chrétienté, l'ordre se plaça d'emblée sur le plan de Cluny et de Cîteaux.

Entre moines et chanoines réguliers, et entre eux et les séculiers, tout n'allait pas parfaitement, un des points de friction étant celui de la desserte des paroisses. Dès les origines du monachisme s'était posé le problème des rapports des moines avec le monde, car si le moine cherche la connaissance, l'adoration, le service de Dieu, il n'est pas indifférent aux autres : "le moine est celui qui est séparé de tous et uni à tous" selon la belle formule du moine mystique Évagre (4^{ème} siècle).

Au cours des siècles, les monastères, peuplés de plus en plus de moines-prêtres, furent à l'origine de nombre de paroisses nouvelles, notamment dans les régions qu'ils évangélisèrent. Au 11^{ème} siècle quand la réforme "grégorienne", qui culmina au temps du Pape **Grégoire VII** (1073-1085), contraignit la plupart des seigneurs laïcs à "rendre" les églises intégrées à leur patrimoine, la "restitution" s'opéra essentiellement au profit des monastères, tant ceux de moines que ceux de chanoines. D'où le problème des activités paroissiales qui, après des hésitations, fut résolu, sauf en ce qui concernait la prédication, par le repli des moines dans leurs monastères, alors que les chanoines continuaient à desservir les églises, y fondant souvent de petits prieurés-cures, résidence d'un ou deux chanoines, prieurés assez semblables à ceux des moines.

Ainsi, aux siècles "féodaux", les religieux, moines et chanoines réguliers, ont dominé la vie de la Chrétienté. Si la fonction propre des monastères était purement spirituelle : sanctification des moines, pratique des vertus chrétiennes, la Chrétienté en bénéficiait. Ainsi la charité explique l'annexion aux abbayes d'hôpitaux, et la distribution de vivres aux pauvres. Certaines maisons, "miroir de perfection", étaient pour la société un exemple de dignité et de piété.

Sur un autre plan, les clercs ont continué à maintenir le niveau intellectuel, tant religieux que profane, autour d'écoles ou d'équipes comme celles de Saint-Benoît-sur-Loire, du Bec, de Reichenau, de Saint-Gall, et tant d'autres.

La théologie, balbutiante depuis le 5^{ème} siècle, reprit son éclat grâce à trois moines : **Anselme**, abbé du Bec, contemplatif qui, sentant que la foi requiert l'intelligence, inaugura la scholastique, Abélard, abbé de Saint-Gildas, qui lança audacieusement la dialectique, **Bernard**, abbé de Clairvaux, qui tempéra la raison par une piété toute mystique. Les collections canoniques furent, au 10^{ème} siècle, l'œuvre de Reginon, abbé de Prüm, et d'Abbon, abbé de Saint-Benoît. Au 11^{ème} siècle, le plus grand canoniste fut Yves de Chartres, abbé de Saint-Quentin de Beauvais, tandis que le camaldule **Gratien**, auteur du *Décret*, fut à la base de la codification officielle du droit de l'Église jusqu'en 1917.

Demeures de Dieu sur la terre, préfiguration de la Jérusalem céleste, les églises ne parurent jamais assez belles aux moines voués à la *laus perennis*. Dès le 10^{ème} siècle, commença une **grande période artistique** dont une des premières manifestations fut l'abbaye du Mont-Cassin au temps de l'abbé Didier. Vinrent ensuite les différentes abbayes clunisiennes. L'une et l'autre ont malheureusement disparu en grande partie. Mais plus généralement, le goût des moines, clunisiens en tête, pour le faste et l'ornementation, associé au désir d'instruire par la représentation imagée, sont parmi les motivations de l'art roman. Ce faisant, l'art suivait les directives formulées par Grégoire le Grand dès la fin du 6^{ème} siècle dans sa lettre à Sirinus (Ep. II, 13), selon lesquelles il devait rendre l'Écriture accessible aux illettrés et aux humbles.

La floraison d'églises, si bien décrite par le moine Raoul Glaber, fut largement monastique. Dans le nord, l'architecture, héritière de l'art carolingien par le canal ottonien, présente par exemple Nivelles, Hildesheim et Reichenau, avec des prolongements en France : Saint-Riquier, Corbie, Saint-Rémi de Reims. Dans le sud, l'Italie s'affirme avec Pomposa et Saint-Nicolas de Bari. Le rôle véhiculaire des artistes catalans par rapport à l'art précédent est connu, et les modèles en sont monastiques à Ripoll, au Canigou et à Rodes. Là et à Saint-Genis-des-Fontaines, s'effectuèrent les premiers essais de sculpture romane. Quant au "grand art roman", on sait ce qu'il doit à Cluny, à Saint-Martial de Limoges, à Saint-Sernin de Toulouse, à Conques, sans oublier, pour la peinture, Saint-Savin sur Gartempe. À cet épanouissement des arts de la pierre correspondit un immense progrès dans le domaine musical : le développement de la polyphonie à Saint-Benoît-sur-Loire et à Saint-Martial de Limoges, l'introduction des notes linéaires et interlinéaires dans la notation musicale par Gui d'Arezzo († 1050), moine de Pomposa.

Cette flambée artistique ne fut pas affectée par les grandes crises politico-religieuses : querelle des Investitures (1074-1122), lutte du Sacerdoce et de l'Empire (1154-1250), encore que les grands groupements monastiques aient, en général, appuyé les Papes contre les Antipapes suscités par les empereurs, le rôle d'un Pierre Damien au 11^{ème} siècle, d'un Bernard de Clairvaux au 12^{ème}, étant caractéristique d'une prise de parti.

Cependant, de nouveaux problèmes passaient au premier plan avec la poussée démographique et le renouveau économique, faisant naître des mouvements religieux de type nouveau.

La protection et l'assistance aux pèlerins et aux voyageurs de plus en plus nombreux fut à l'origine de plusieurs congrégations, comme celle d'Aubrac dans le Massif central, moins répandue que celle des chanoines du Grand-Saint-Bernard, à partir de l'hôpital établi au col par saint Bernard, archidiacre d'Aoste (v. 1050), auquel furent soumises un certain nombre de maisons de l'Angleterre à l'Italie du Sud.

D'autres ordres, consacrés au soulagement des malades et des malheureux, furent intégrés aux chanoines réguliers par la papauté. L'ordre de Saint-Antoine découle de la "maison de l'aumône" fondée avant 1095 pour soigner les malades du "feu de Saint-Antoine", l'ergotisme du seigle, fléau des 11^{ème}-12^{ème} siècles, à la Motte-Saint-Didier que son pèlerinage aux reliques de saint Antoine, invoqué dans cette maladie, fit rebaptiser Saint-Antoine (de Viennois). Si les fondations antoniennes se multiplièrent à travers l'Europe dès le 12^{ème} siècle, à l'échelle du fléau, l'ordre eut beaucoup de peine à faire reconnaître son autonomie parce que la Motte-Saint-Didier était un prieuré de l'abbaye bénédictine de Montmajour. Les "frères de l'aumône" ne conquièrent leur indépendance totale qu'en 1297.

L'ordre du Saint-Esprit, fondé vers 1170 à Montpellier, perdit rapidement son caractère montpelliérain à cause de l'intérêt que lui manifesta d'emblée le Pape Innocent III, qui fonda lui-même, près de Saint-Pierre du Vatican, l'hôpital de Sainte-Marie *in Sassia* (actuellement *San Spirito in Sassia*) dont il fit (1208) le chef de l'ordre. Voué aux œuvres de charité et d'hospitalité, l'ordre du Saint-Esprit, placé officiellement au 15^{ème} siècle sous la règle de saint Augustin, proliféra dans presque toute l'Europe.

À peu près à la même époque (1169) se développa en Italie l'ordre hospitalier des Croisiers, fondé à Bologne, qui posséda de nombreux hôpitaux dans toute la péninsule.

Ainsi, évangélisation, desserte des paroisses, œuvres de charité, attiraient nombre d'esprits religieux. Le sort des captifs chrétiens ne pouvait non plus laisser indifférent. L'ordre des trinitaires ou de la Très Sainte Trinité pour la rédemption des captifs, fut fondé en 1198 à Cerfroid (diocèse de Meaux), par Jean de Matha pour se consacrer au rachat des captifs chrétiens aux mains des Musulmans en Espagne et dans tout le bassin méditerranéen. L'ordre, dont le grand-maître fut toujours un Français, s'étendit de la France à l'ensemble de l'Europe.

À la fondation française des trinitaires correspondit celle, espagnole, des mercédares : l'ordre de la Bienheureuse Vierge Marie de la Merci pour la rédemption des captifs fut fondé en 1218 à Barcelone par Pierre Nolasque pour le rachat des captifs faits par les Musulmans dans le royaume de Valence. Il eut l'appui du canoniste Raimond de Peñafort et du roi d'Aragon Jaime I^{er} qui poussa à sa transformation en ordre militaire. Par la suite, un conflit opposa clercs et chevaliers, qui se retirèrent de l'ordre quand Jean XXII prescrivit que le maître-général ne pouvait être qu'un prêtre (1318). Tandis que les chevaliers rejoignaient l'ordre militaire de Montesa, les mercédares constituèrent un ordre purement clérical.

Ces ordres, hospitaliers ou autres, s'éloignaient de l'idéal de retrait du monde qui avait été, des siècles durant, celui des esprits religieux, encore que, pour les moines, l'hospitalité était un devoir, au point que dom Leclercq a pu dire que "l'ordre monastique a longtemps fait figure d'ordre hospitalier". De fait, retrait du monde et renonciation au monde sont deux notions différentes. Du moins, le religieux, même plongé dans la *vita activa* par la desserte paroissiale, l'assistance aux voyageurs, les soins aux malades, le rachat des captifs, restait-il fidèle à cette distinction par rapport au laïc : il ne versait pas le sang. Or, au 12^{ème} siècle, cette différence disparut avec la naissance et le développement des ordres religieux militaires qui traduisaient une transformation radicale de la mentalité religieuse, en relation avec le mouvement de la Croisade.

L'idée même de croisade portait en germe cette "confusion", qui n'en était pas une à l'époque : œuvre pie, œuvre sacrée, moyen de pénitence et de salut, telle apparut la lutte armée contre l'infidèle. Se dévouer à la conquête et à la préservation des Lieux saints, c'était accomplir une œuvre très voisine de celle du religieux qui renonçait au monde pour faire son salut. D'ailleurs, la vocation militaire des ordres nés en Terre sainte ne s'affirma pas dès le départ : l'hospitalité en fut le premier moteur et le demeura au moins pour l'un d'entre eux : celui du **Saint-Sépulcre**, fondé après la conquête de Jérusalem (1114) pour veiller sur le Saint-Sépulcre. Il comprenait des chanoines réguliers, assistés de chevaliers pour la protection des pèlerins. Après la perte de la Terre sainte (1291), les chanoines se replièrent sur l'Occident et l'ordre connut aux 14^{ème} et 15^{ème} siècles un lent déclin, de même qu'un autre groupement au demeurant moins important, l'ordre de Saint-Lazare.

Les autres ordres nés en Terre sainte eurent plus nettement, voire uniquement, la vocation militaire. L'ordre des **Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem**, était issu de l'hôpital des Amalfitains, créé vers 1050, approuvé par Pascal II (1113). Peu à peu se développa la fonction militaire, qui ne fit jamais disparaître la vocation hospitalière.

Après la perte de la Terre sainte, l'ordre, qui avait reçu des biens considérables en Occident, s'installa à Chypre, puis à Rhodes (1308). Après la chute de cette île (1522), il se replia sur Malte en 1530, continuant à donner à l'Europe chrétienne l'image d'un ordre tout à la fois hospitalier et combattant.

L'ordre du **Temple** fut, dès sa fondation (1119), uniquement militaire, mais végéta jusqu'à ce qu'il reçût l'appui de Bernard de Clairvaux au concile de Troyes (1128). Organisé comme celui de l'Hôpital, dont il fut le grand rival, il était lui aussi fort riche de forteresses en Terre sainte et de domaines en Occident. Après la perte de la Terre sainte, l'ordre se replia sur l'Occident où il se livra, entre autres, aux activités bancaires, s'attirant de nombreuses inimitiés qui expliquent sa dissolution par le Pape Clément V, à l'instigation du roi de France Philippe IV (1312).

L'ordre **Teutonique** découlait d'un hôpital pour les pèlerins allemands, fondé à Jérusalem avant 1118, abandonné à la chute de la ville (1187), reconstitué à Acre (1191), transformé en ordre militaire approuvé par Innocent III (1199). Moins important que ses devanciers en Terre sainte, l'ordre chercha en Europe des compensations qu'il trouva en Prusse à partir de 1224. Il se tailla, de la Vistule au golfe de Finlande, un État qui entra en conflit avec la Pologne et fut vaincu au début du 15^{ème} siècle. La perte de la Prusse et de la Livonie par suite de la Réforme protestante le ramenèrent (1525-1561) à ses origines d'ordre hospitalier.

En dehors de la Terre sainte, l'**Espagne**, autre théâtre d'affrontement entre chrétienté et islam, vit se créer des ordres du même genre. L'un, celui de Santiago, était à la fois hospitalier et militaire, les autres strictement militaires et étroitement liés à l'ordre cistercien, qu'il s'agisse des ordres espagnols d'Alcantara et de Calatrava, ou de l'ordre portugais d'Avis.

Les Croisades furent l'occasion de nouveaux contacts entre Rome et les chrétientés isolées d'Orient, par exemple celle des Maronites, fondamentalement appuyée sur un monachisme original basé peu ou prou sur la tradition de saint Antoine.

Cette revue rapide du mouvement monastique pourrait donner l'impression qu'il ne s'est agi que d'un mouvement masculin. Ce serait une vue absolument fautive. Des **communautés de femmes** se créèrent et se développèrent à côté des communautés d'hommes et parallèlement. Cependant, elles ne furent, durant tout le Moyen Âge, ni aussi nombreuses, ni aussi actives que les secondes. Leur vie, par définition plus orientée vers la contemplation, les laissèrent un peu à l'écart de la société. Ces communautés de moniales se répartissaient en trois catégories :

- celles qui demeuraient totalement indépendantes les unes des autres, sous la tutelle de l'évêque diocésain ;

- celles qui formaient une branche d'un ordre ou groupement monastique masculin, lequel avait dû les laisser se constituer sous la pression de la société.

En reprenant les groupes dont il a été question, on citera :

- les moniales bénédictines : de Cluny, de Sahagun, d'Hirsau, de Camaldoli, de Vallombreuse, de la Chaise-Dieu et de Molesme,

- les moniales grandmontaines,

- les moniales cartusiennes,

- les moniales cisterciennes,

- les chanoinesses, notamment d'Arrouaise,

- les chanoinesses de Prémontré,

- les sœurs du Saint-Esprit qui, à côté des frères, desservaient les hôpitaux de l'ordre,

- les trinitaires,

- les mercédaires,

- les sœurs de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem,

- celles qui constituaient, autour d'une abbaye-mère, un groupement monastique féminin, dont aucun ne fut comparable, quant à l'importance et au rayonnement, aux groupements masculins. Les plus répandus : Ligueux, en Périgord, la congrégation des Servantes de Marie (*Servarum B. Mariae Virginis*) de Gubbio en Ombrie, ne regroupaient qu'une trentaine de maisons.

Pour des raisons de soutien, spirituel aussi bien que matériel, il avait parfois semblé souhaitable de regrouper en des lieux proches maisons de moniales et maisons de moines : ce furent les **monastères doubles**, qui remontent aux origines mêmes du monachisme, mais n'étaient, au mieux, que tolérés par la législation canonique. Ces monastères doubles se retrouvent dans quelques ordres particuliers, tel Saint-Sulpice-la-Forêt, près de Rennes,

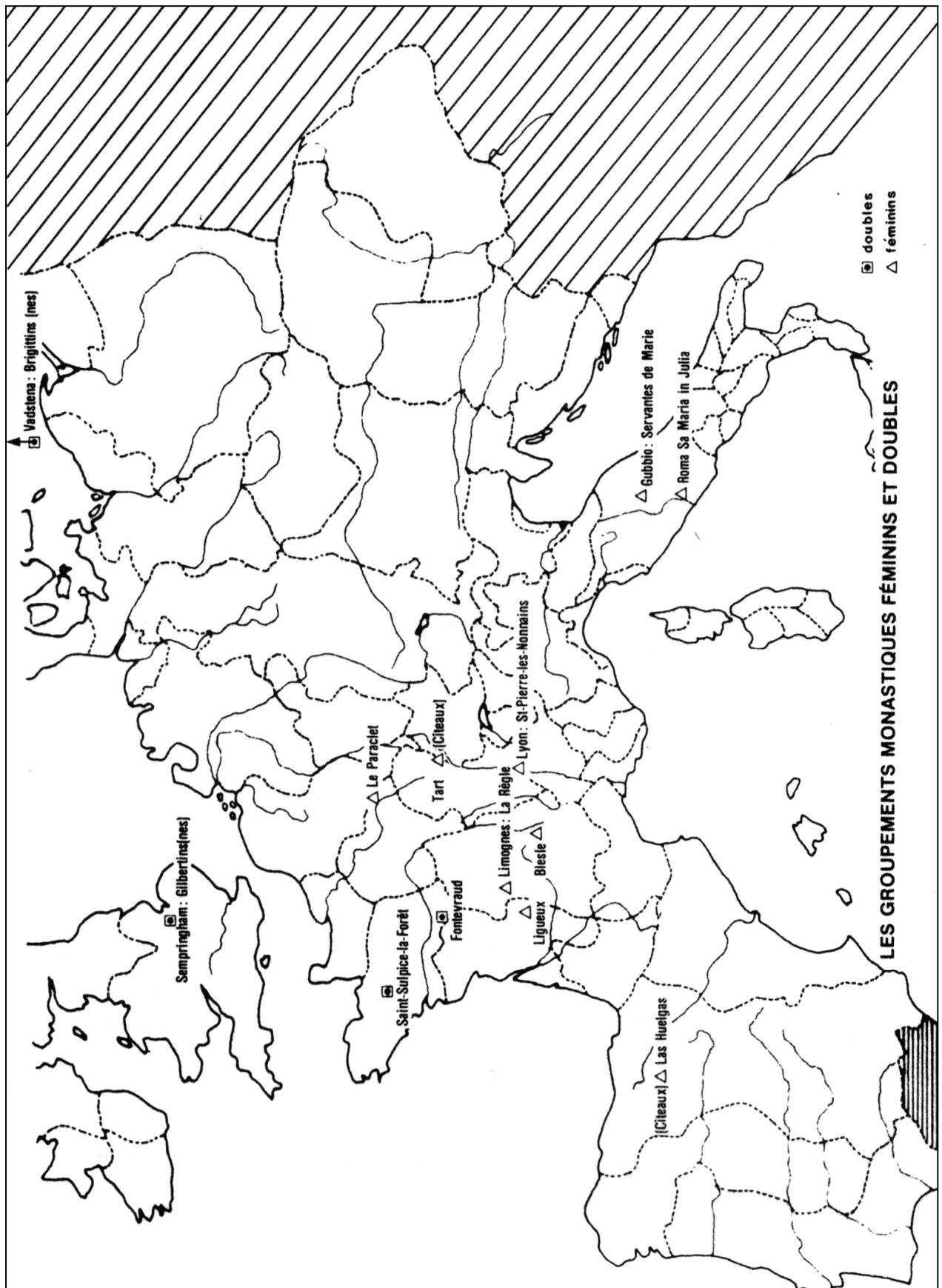
éclipsé par son homologue Fontevraud, fondation du prédicateur itinérant Robert d'Arbrissel (1101), devenue abbaye par l'institution d'une abbesse (1115) ayant autorité sur les moniales comme sur les frères. L'ordre se développa dans l'ouest de la France, accessoirement dans le nord de l'Espagne et en Angleterre. L'ordre de Sempringham, fondé par saint Gilbert vers 1139 associait maisons de religieuses suivant la règle de saint Benoît pratiquée comme à Cîteaux et maisons de religieux, ceux-ci chanoines réguliers de saint Augustin. Il ne fut représenté qu'en Angleterre.

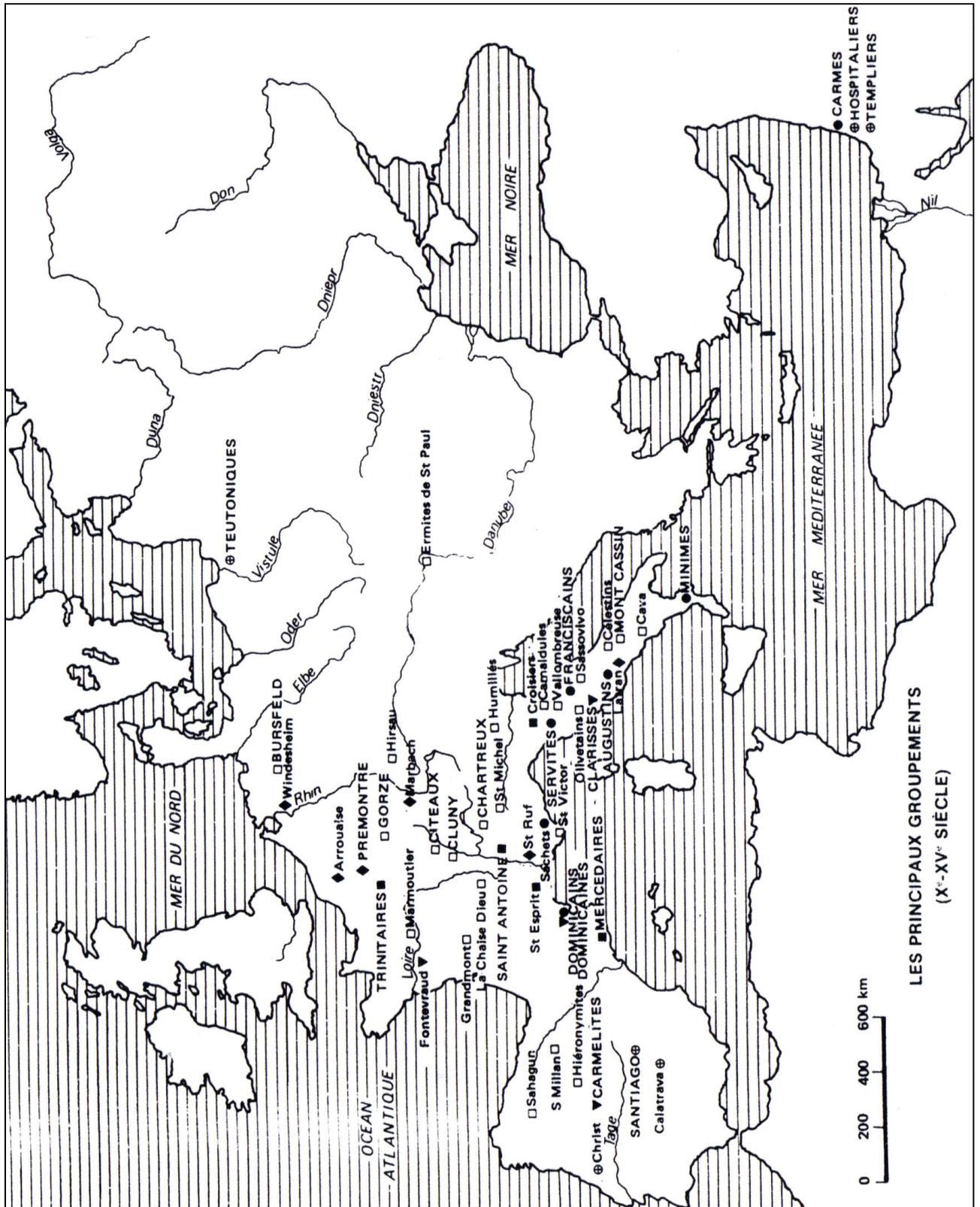
On ne peut en terminer avec l'époque monastique par excellence sans évoquer le rôle des moines dans l'art gothique.

La seconde moitié du 12^{ème} siècle vit le début de la grande aventure ogivale dont une des premières expressions fut l'abbatiale de Saint-Denis voulue par Suger (1132-1144). Certes, les moines ne jouèrent pas, dans la propagation de cet art, un rôle de premier plan, comme cela avait été le cas pour l'art roman. Ils ne l'ignorèrent cependant pas, notamment les cisterciens dont le grand essor correspond justement au premier art "gothique". Après s'être inspiré du roman bourguignon corrigé dans le sens de l'austérité, les "moines blancs" utilisèrent le nouveau procédé de couverture, contribuant par leur expansion à faire connaître à l'Europe l'*opus francigenum*. "Missionnaires de l'art gothique" : l'expression est exagérée, mais dans un pays aussi réfractaire au nouveau style que l'Italie, le gothique leur dut quelques-unes de ses réalisations majeures, à Chiaravalle Milanese, Fossanova et Casamari.

Tout cela est bel et bien... MAIS :

- Pourquoi "oublier" l'immense monachisme Orthodoxe, "slave" ; et ceux des nestoriens (jusqu'en Chine !), Monophysites... Et le "problème" de Manî ?
- Hélas, pas une ombre d'Historisme. (Ex : "haines" successives). (Note de Freddy Malot)





III- L'époque des mendiants (13^{ème}-début du 15^{ème} siècle)

“Lorsque la contemplation s'affaiblit chez les hommes, ils passent à l'action qui est une ombre de la contemplation et de la raison.”

Plotin [!]

La montée des villes et de nouvelles classes sociales, dès la fin du 12^{ème} siècle, s'était faite hors de l'influence des anciens ordres religieux. Ceux-ci ne paraissaient pas en état de répondre aux problèmes qui se posaient à l'Église au tournant du 12^{ème}-13^{ème} siècle, notamment au développement des hérésies : bogomilisme venu de Thrace et des Balkans, catharisme du Midi de la France, patarisme d'Italie du Nord, valdisme des pays du Rhône.

La papauté, et plus particulièrement Innocent III, se préoccupait de ces contestations. Le Pape eut le mérite de savoir réconcilier avec l'Église un certain nombre d'entre eux, pauvres catholiques, ex-disciples de Valdo et **humiliés** de Lombardie. Ceux-ci, recrutés dans le milieu des tisserands de la laine prétendaient, comme les “pauvres de Lyon”, revenir à l'Église primitive. À la fois ordre religieux double, communautés doubles de laïcs vivant dans la continence, tertiaires laïcs mariés, les humiliés, ces frères “servant Dieu dans l'humilité de leur cœur et de leur corps” (Innocent III), préfiguraient un peu les “mendiants”.

L'ordre des **frères mineurs**, plus connu sous l'appellation de **franciscains**, est issu de l'apostolat de François d'Assise, qui groupa autour de lui quelques disciples dont l'idéal de vie : humilité et pauvreté les plus intransigeantes, fut approuvé par Innocent III (1210). Les frères devaient prêcher et mendier sans former de communauté organisée. Ordre purement laïc, il inquiétait l'Église : le Pape Honorius III obligea saint François à revoir sa règle avant de l'approuver (1223). Après la mort de saint François (1226), les frères mineurs se transformèrent en un ordre de clercs, se consacrant à la prédication et rapidement, à l'instar des dominicains, à l'enseignement (1230).

Cette évolution provoqua une grave crise dans l'ordre de la part de ceux qui voulaient rester totalement fidèles à la pensée de saint François : les **spirituels** qui bénéficièrent de l'appui de Célestin V (1294), mais furent condamnés par Jean XXII (1317). Les plus exaltés, appelés “Fraternelles” poursuivis comme hérétiques, se maintinrent assez longtemps en Italie.

Les dissensions n'empêchèrent pas les franciscains de se répandre rapidement dans toute la chrétienté, mais aux “conventuels”, accusés de céder à l'attrait des richesses et au relâchement moral, s'opposèrent les “observants” qui, dans la ligne des spirituels, se réclamaient de la règle primitive. L'institution d'un vicaire général de la réforme (1415) fut un premier pas vers la scission que le Pape Léon X entérina en 1517. Désormais

observants, les plus nombreux, et **conventuels** constituèrent des ordres indépendants, auxquels s'ajouta encore le Tiers-ordre régulier, issu du Tiers-ordre que la papauté avait approuvé en 1230 et dont l'action sur les masses populaires fut considérable. Le Tiers-ordre régulier, qui existait dès la fin du 13^{ème} siècle, fut organisé en 1521 sous la forme d'un ordre indépendant.

Dès 1212, sainte Claire d'Assise († 1253), disciple de saint François, avait fondé l'ordre des "pauvres dames" ou clarisses, qui connut un grand essor. Aux 14^{ème}-15^{ème} siècles, sainte Colette réforma le monastère de Corbie et rétablit la règle dans sa rigueur primitive dans un grand nombre de couvents.

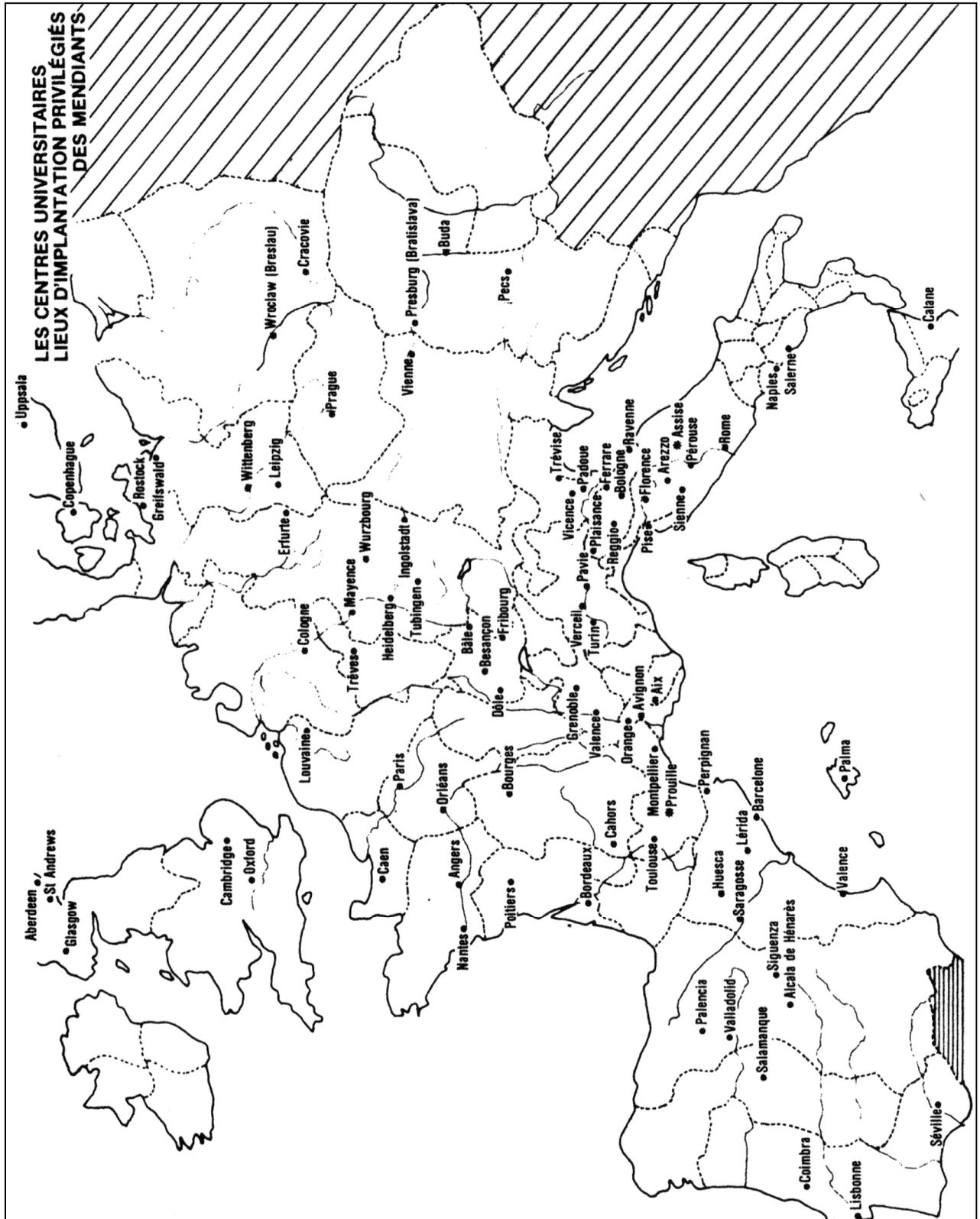
À l'extrême fin du Moyen Âge, un mouvement greffé sur celui des clarisses, mais juridiquement indépendant, se proposa d'honorer l'Immaculée Conception de la Vierge : l'ordre des moniales conceptionnistes, né en Espagne en 1484, qui eut de nombreuses filiales dans une partie de l'Europe.

L'ordre des **frères prêcheurs** ou **dominicains**, naquit de l'initiative du Castillan Dominique de Guzman († 1221), qui se joignit aux légats envoyés en Languedoc pour convertir les hérétiques cathares. Il réunit autour de lui quelques compagnons créant un nouvel ordre dont les statuts s'inspiraient de la règle de saint Augustin adaptée aux buts de l'ordre. Approuvés par Honorius III (1216), les frères prêcheurs menaient une vie consacrée à l'étude et subordonnaient tout à l'apostolat. L'ordre des "athlètes de la foi", selon l'expression d'Honorius III, se répandit rapidement à travers toute l'Europe, gouverné par le maître-général élu à vie.

Si les dominicains connurent moins de frictions intérieures, de drames de la pensée que les franciscains, ils furent **durement affectés par la crise du Grand schisme qui amena leur scission en deux groupements rivaux**. Sur le plan doctrinal, si des réformes furent nécessaires, elles n'entraînèrent pas de sécessions, des couvents non-réformés subsistant aux côtés des couvents réformés, les premiers regroupés en provinces, division traditionnelle, les seconds en congrégations.

Le Tiers-ordre dominicain, qui eut beaucoup d'influence sur les masses, fut fondé par le maître-général Muño de Zamora (1285).

Quant aux moniales dominicaines, elles découlent du couvent de femmes cathares converties réunies par saint Dominique à Prouille, en Languedoc (1206) et connurent une grande diffusion dans toute l'Europe.



Faut pas s'attendre à évoquer Duns Scot... (Note de Freddy Malot)

L'ordre des **carmes** présente une certaine originalité par rapport aux ordres précédents. À l'origine se trouve un groupe d'ermites vivant sur le mont Carmel, au-dessus d'Haïfa, autour d'un croisé, Berthold († 1198) dans une solitude et une pauvreté totales. Approuvé par Grégoire IX (1224), les carmes émigrèrent en Occident sous la pression de l'Islam. Une règle très sévère fut rédigée par le prieur général saint Simon Stock (1245) approuvée par Innocent IV, qui assimila les carmes aux ordres mendiants (1247).

L'ordre connut un développement rapide, mais aussi une crise grave à cause des adoucissements apportés par Eugène IV (1431), qui opposa observantins fidèles à la règle primitive et conventuels, acquis aux mitigations.

La branche féminine des **carmélites** fut fondée par le prieur général Jean Soreth (1452) et approuvée par le Pape Nicolas V. Elle se répandit aux Pays-Bas et en Espagne et connut les mêmes problèmes que la branche masculine.

Contrairement aux trois ordres précédents, issus d'initiatives particulières, encore que celui des carmes ait déjà suivi une voie assez singulière, celui des **ermites de saint Augustin** découle de la volonté des Papes, surtout d'Alexandre IV (1256), de réunir en un seul ordre les nombreux groupements d'ermites développés en Italie depuis le début du 13^{ème} siècle. Seuls les guillemites, à l'exception de quelques-uns, refusèrent l'union, réclamèrent et obtinrent la filiation bénédictine et demeurèrent à l'écart. L'ordre des augustins fut placé sous l'autorité d'un prieur général élu et la direction d'un chapitre général triennal.

Le développement des augustins, comparable à celui des franciscains, toucha toute l'Europe. Cette extension n'eut pas une influence heureuse sur la discipline, et un besoin de réforme se fit sentir dès la seconde moitié du 14^{ème} siècle, opposant aux augustins "conventuels" ou Grands augustins, les augustins "observants", soucieux de revenir à la régularité première.

Parallèlement aux religieux, se développèrent des communautés féminines : les moniales augustines, qui connurent un développement considérable et restèrent longtemps, jusqu'au 16^{ème} siècle, rattachées aux provinces et congrégations masculines, avant d'être soumises assez généralement aux évêques au milieu du 16^{ème} siècle.

Le caractère un peu artificiel à l'origine des augustins ne se retrouve pas dans d'autres fondations : servites, frères de la Pénitence, jésuates et minimes.

Les **servites** sont issus d'un groupe de marchands florentins désireux de se vouer au service de la Vierge (1234). L'ordre adopta la règle de saint Augustin (1245), et fut approuvé par Alexandre IV en 1256. Martin V en fit un ordre mendiant en 1424. Entre temps, il s'était répandu en Italie, Allemagne, Hongrie et Pologne, mêlant vie contemplative et apostolat.

La branche féminine des servantes de Marie fut fondée par le général Philippe Benizzi († 1285), auquel l'ordre est largement redevable de son rayonnement.

Les **frères de la Pénitence de Jésus-Christ**, ou frères "**sachets**", fondés à Hyères en 1248, approuvés par Innocent IV en 1251, voués à la prédication, prospérèrent

rapidement au point de compter vingt ans plus tard 115 couvents dans la plupart des pays européens. Ils n'en furent pas moins supprimés en 1274 par le concile de Lyon, victimes de l'hostilité des autres ordres, surtout dominicains et franciscains.

Les **jésuates** ou pauvres du Christ eurent pour fondateur le Siennois Jean Colombini. Frères laïcs voués au service des hôpitaux, ils furent approuvés par Urbain V (1367). Devenus au 17^{ème} siècle "clercs apostoliques de saint Jérôme", voués à la prédication, ils adoptèrent la règle de saint Augustin et devaient connaître un certain développement avant d'être supprimés en 1668 pour raison d'"inutilité".

Une branche féminine, hospitalière, avait été fondée par la cousine du fondateur Catherine Colombini (+ 1387).

L'ordre des **minimes** est l'œuvre de François de Paule, franciscain, fondateur à Cosenza (1432) des ermites de saint François d'Assise, appelés minimes, sous une règle très sévère. Thaumaturge réputé, saint François fut appelé en 1482 au Plessis-les-Tours par Louis XI. Resté en France, il y fonda les premiers couvents de l'ordre. Celui-ci se répandit surtout en Italie, France et Espagne.

Une branche féminine, dite des "minimesses" fut fondée en Espagne, à Andujar, en 1495.

En 1493, saint François institua un Tiers-ordre.

Durant l'époque des mendiants, que l'on peut clore à la Réforme, les ordres anciens continuaient à vivre (ou à survivre), mais aussi connaissaient de nouveaux développements, quelquefois en rapport avec celui des mendiants : ainsi pour les croisiers, créés à Huy près de Namur, sous la règle des chanoines réguliers, avec des emprunts aux coutumes des dominicains. Approuvés en 1248, ils se développèrent surtout aux Pays-Bas, en France, en Allemagne, et en Angleterre. Dans le même esprit, avait été fondé l'ordre des croisiers de Bohême (1237), qui se transforma rapidement en ordre militaire, dit de l'Étoile-Rouge.

Plus souvent, les nouvelles fondations s'inscrivaient soit dans la vieille revendication de retrait du monde et de vie évangélique, soit en rapport avec de nouvelles formes de vie spirituelle dans le sens de la *dévotio moderna*.

Au premier courant se rattachent silvestrins, célestins, paulins, olivétains et hiéronymites :

Les **silvestrins**, réunis en 1231 autour de Silvestre Guzzolini, associaient un certain érémitisme à la prédication. Ils se développèrent en Italie centrale.

Les **célestins**, à l'origine "frères du Saint-Esprit" formèrent dans les Abruzzes, en 1259, autour de Pierre "del Morrone", un groupement érémitique devenu rapidement un ordre confirmé par Grégoire X (1275). L'accession à la papauté du fondateur, l'éphémère Pape Célestin V (1294), valut à l'ordre son nom : célestins, et sa renommée. L'ordre se diffusa en Italie du sud puis en Lombardie, et en France où il eut l'appui des Valois.

Une branche féminine se développa jusqu'aux 16^{ème}-17^{ème} siècles.

Les **paulins** ou ermites de Saint-Paul, issus de petites communautés érémitiques de Hongrie, suivant la règle de saint Augustin renforcée dans le sens de la plus grande austérité, furent approuvés par l'épiscopat (1262). L'ordre se propagea rapidement en Hongrie, en Allemagne (1340), en Pologne, avec le fameux monastère de Jasna Gora, à Czestochowa (1382), au Portugal où la congrégation des ermites paulins portugais était en

fait indépendante, et en Espagne. Gravement atteint par la conquête turque en Hongrie et par la Réforme, il se releva pour connaître un essor spectaculaire au 17^{ème} siècle.

Les **olivétains** était primitivement une communauté fondée en pleine solitude, à Monte Oliveto Maggiore (Toscane) autour du Siennois Bernard Tolomei (1313). Approuvé par Clément VI (1344), original par l'annualité de l'abbé et l'autorité du chapitre général, l'ordre connut une diffusion rapide dans toute l'Italie. Son influence contribua à la réforme du Mont-Cassin et de Subiaco et à la naissance de la congrégation de Sainte-Justine de Padoue.

Côté féminin, la filiale romaine de Sainte-Marie-la-Neuve inspira sainte Françoise Romaine, fondatrice d'une très influente congrégation d'oblates, vouée au service des pauvres et des malades, rattachée aux olivétains (1433).

Les hiéronymites sont issus d'un mouvement érémitique castillan autour de deux chanoines de Tolède retirés à Lupiana vers 1370. Grégoire XI confirma les "frères ermites de saint Jérôme" sous la règle de saint Augustin (1370). L'ordre des hiéronymites dut son succès au fait que le monachisme traditionnel était en déclin. Les grands aidèrent à la fondation de monastères dont le premier chapitre général se tint, en 1415, à Guadalupe.

Il se développa une branche féminine des hiéronymites, qui eut et conserve une notable influence en Espagne.

En Italie se créèrent trois congrégations dans la même inspiration. Celle des hiéronymites de l'Observance de Lombardie ou ermites de saint Jérôme fondée dans cette région en 1426 par Louis d'Olmedo était dans la ligne du mouvement espagnol.

Les deux autres congrégations, celle du bienheureux Pierre de Pise et celle de Fiesole, n'eurent, par contre, aucun rapport avec la branche espagnole.

Quant à la *devotio moderna*, dont l'influence sur la vie religieuse fut considérable au 15^{ème} siècle, elle se rattache à l'action du mystique Gérard Groote, chanoine d'Utrecht "converti" (1374) qui, après des années de retraite, se consacra à la prédication, avant de se retirer à Deventer, groupant autour de lui des disciples organisés en confrérie des frères de la Vie Commune (1381). La *devotio moderna*, marquée par l'influence du mystique Jan Van Ruysbroeck († 1384), propagée par les frères, visait à l'imitation du Christ dans une tradition née sans doute dans le milieu monastique de l'Italie du Nord au 13^{ème} siècle, transmise par différents canaux, chartreux en particulier. Il en résulta une spiritualité moins intellectuelle que celle répandue jusqu'alors dans le milieu clérical, plus accessible à tous par l'accent mis sur la méditation et l'oraison. L'influence du mouvement toucha aussi bien les milieux populaires par l'*Imitation de Jésus-Christ*, qu'intellectuels avec des humanistes comme Nicolas de Cues († 1464) et Erasme († 1536). Cependant, un certain nombre de frères voulurent aller plus loin dans le retrait du monde, d'où la communauté de Windesheim, origine d'un ordre de chanoines réguliers sous la règle de saint Augustin (1387), qui connut une grande diffusion à la fin du 15^{ème} siècle. Son prestige était tel que d'anciennes congrégations canoniales, celles de Groenendael (1412) de Neuss (1430) et de Marbach (1464) se joignirent à Windesheim. L'ordre fut gravement touché par la Réforme et la révolte des Pays-Bas qui entraîna le transfert du siège à Cologne.

À la même époque, l'Italie connaissait un important mouvement de rénovation canoniale, largement inspiré par la papauté, dont l'émanation la plus active et la plus durable fut celle des chanoines du Latran (1445).

La *devotio moderna* eut de l'influence chez les moines, les incitant à un retour à la régularité et à une réorganisation qui expliquent, entre autres, les congrégations de Sainte-Justine de Padoue et de Bursfeld.

Sainte-Justine de Padoue était une ancienne abbaye bénédictine reprise en mains par un jeune patricien vénitien : Ludovico Barbo, approuvé par Martin V (1419). La *congregatio de Unitate* (1438), dirigée par le chapitre général qui élisait le président, annuel, regroupa la plupart des monastères bénédictins italiens, dont le Mont-Cassin qui lui donna son nom de congrégation cassinaise (1504).

L'abbaye de Bursfeld, en Saxe, n'avait jamais eu d'importance jusqu'à ce qu'un nouvel abbé, Jean Dederoth, la réformât avec l'aide de l'ancien chartreux Jean Rode, réformateur de Saint-Mathias de Trêves. L'abbé Jean Hagen (1436-1469) organisa la congrégation de Bursfeld avec chapitre général annuel et présidence de l'abbé de Bursfeld (1446). La congrégation connut, grâce à l'appui de Nicolas de Cues, légat en Allemagne, une grande extension, surtout en Allemagne du Nord, Pays-Bas et Danemark, réussissant à surmonter la crise de la Réforme protestante.

Les 14^{ème} et 15^{ème} siècles virent quelques fondations d'ordres féminins, voire d'un ordre double, en l'occurrence celui du Saint-Sauveur qui naquit de la fondation par sainte Brigitte de Suède du monastère de Vadstena (1346) dont la première abbesse fut sa fille, sainte Catherine († 1381). L'ordre, organisé en 1370, associait couvents de religieuses et de religieux dans le nord de l'Europe, de la Baltique à l'Angleterre.

Quant aux deux ordres voués à l'Annonciation de la Vierge, ou salutation angélique, caractéristique de l'époque, ils n'ont en dehors de cela rien de commun. Celui des annonciades de Lombardie, fondé à Pavie en 1408, eut moins d'importance, surtout en Italie, que celui de l'Annonciade, institué à Bourges en 1500 par Jeanne de France, fille de Louis XI et épouse temporaire de Louis (XII) d'Orléans.

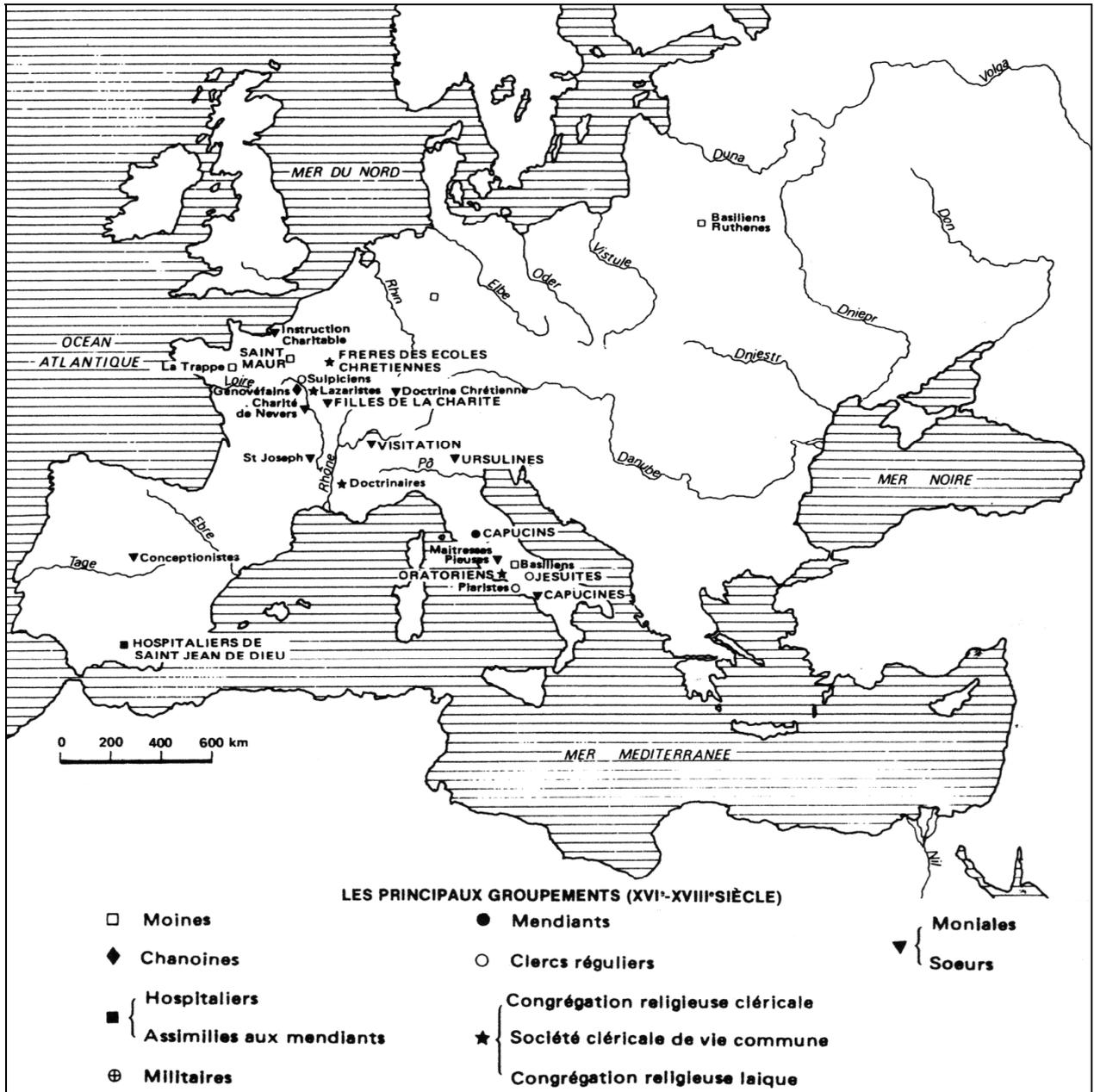
Enfin parmi les anciens ordres, dont la plupart furent, à partir de la fin du 15^{ème} siècle, affectés par la commende, beaucoup s'efforcèrent de se réformer, mais et c'est là un fait nouveau, dans les cadres nationaux respectifs.

Les mouvements les plus durables furent :

- en Espagne :
 - la congrégation de Castille (1425), réunissant la plupart des monastères cisterciens ;
 - la congrégation de Valladolid (1428), regroupant les monastères bénédictins.
- en France :
 - la petite congrégation de Chezal-Benoît, créée à la fin du 15^{ème} siècle ;
- en Italie :
 - la congrégation de saint Bernard, créée en 1496, qui réunit des maisons cisterciennes ;
 - la congrégation camaldule de Murano, approuvée par la papauté en 1487, devenue en 1513 la congrégation du "Saint-Ermitage et de Saint-Michel de Murano" qui ne devait pas tarder à absorber le vieux groupement de Fonte Avellana.

Ils noient les fleuves dans les ruisseaux, mêlent bondieuserie et hérésies avec religion, sautent les révolutions, etc. etc. (Note de Freddy Malot)

Les principaux groupements (16-18^{ème} siècle)



Arrivé au terme de ce que l'on est convenu d'appeler le Moyen Âge, il n'est pas inutile de chercher à dresser un bilan de l'apport des religieux à la civilisation.

Sans tomber dans l'apologie, on peut envisager leur œuvre matérielle, sociale, intellectuelle et spirituelle.

Matériellement, les moines, et parmi eux plus particulièrement les cisterciens, ont asséché des marais, essarté – avec les chartreux – des forêts, mis en valeur des étangs. Tous ont cultivé céréales et vignes. Nombre de celles-ci, parmi les plus célèbres, en Bourgogne, en Bordelais, dans les vallées de la Loire, de la Garonne et de ses affluents,

dans celles du Rhin et du Main, ont une origine monastique. Les moines ne le firent pas pour la prospérité de l'Europe, notion bien vague à l'époque ni, du moins à l'origine, dans un esprit de lucre, mais pour vivre et faire vivre les familiers qui les entouraient, les pauvres qui les suppliaient. La première nécessité fut longtemps la possession de la terre, d'une terre aussi bien exploitée que possible. Dans leurs prairies, les moines pratiquaient l'élevage, et ils furent les seuls à le faire au Moyen Âge, qu'il s'agisse des bovins et des porcs, mais surtout des moutons, richesse des cisterciens anglais, base de la prospérité de l'Angleterre médiévale. Quant à l'élevage des chevaux et à l'amélioration de leurs qualités, ce furent les ordres hospitalo-militaires qui l'eurent en charge, hospitaliers et templiers, mais aussi chanoines d'Aubrac.

Les monastères et autres maisons religieuses fixaient autour d'eux les populations, grâce à leurs ateliers, brasseries, forges, tanneries, grâce aux marchés où s'écoulaient les surplus monastiques, aux foires, celle du Lendit à Saint-Denis, de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Baudile à Nîmes, autant de rendez-vous commerciaux monastiques.

Quant aux villes nées des monastères, l'Europe en est pleine, et l'énumération est longue, sans d'ailleurs être exhaustive : Berchtesgaden, Fulda, Maulbronn, Ottobeuern en Allemagne ; Melk en Autriche ; Einsiedeln, Payerne, Saint-Gall, Schaffhouse en Suisse ; Bobbio, Cava, Monreale, San Benedetto Po, San Giovanni in Fiore, Monte Sant Angelo en Italie ; Aurillac, Cluny, Dijon, Issoire, Luçon, Luxeuil, Redon, Saint-Amand-les-Eaux, Saint-Claude, Tulle en France ; Celanova, Ripoll, San Cugat en Espagne ; Alcobaça, Tomar au Portugal ; Gembloux, Saint-Trond en Belgique ; Bury Saint-Edmunds, Abingdon, Saint-Albans, Shrewsbury, Reading en Angleterre... Entre monastères et bourgades monastiques, les produits circulaient, comme les religieux eux-mêmes, porteurs ou non des "rouleaux des morts" : les moines pourvurent à bien des aménagements de chemins, de voies navigables, de ponts.

Mais encore une fois, pour les religieux, ces œuvres matérielles étaient secondaires. Ce qui comptait pour eux, c'était le spirituel, et dans ce domaine l'apport monastique fut longtemps primordial. Sans remonter au premier Moyen Âge, dominicains et franciscains portèrent la théologie en ses sommets. Trois noms suffiront à les évoquer : **Thomas d'Aquin**, **Duns Scot** et **Guillaume d'Occam**. Le premier, dominicain, eut l'immense mérite de mettre fin à une grave crise de pensée provoquée par les traductions d'Aristote en conciliant l'aristotélisme et le dogme chrétien. Pour lui, les contradictions n'étaient qu'apparentes et venaient de la différence de point de vue entre le philosophe, qui considère les êtres en eux-mêmes, et le théologien, qui les envisage par rapport à Dieu. Les deux autres, franciscains, se complétèrent en ce sens que, si Duns Scot sépara franchement les domaines de la raison et de la foi, la première ne pouvant apporter de certitudes que dans l'univers sensible, Guillaume alla jusqu'à avancer que la raison ne peut appréhender que ce monde sensible, l'immatériel ne relevant que de la foi guidée par la Révélation. Quant au droit canon, on se contentera de nommer **Raimond de Peñafort**. Du spirituel, on glisse au culturel, et les sciences profanes sont largement redevables à **Roger Bacon** et à **Raimond Lulle**.

Il n'est guère nécessaire de revenir sur les arts. Si l'architecture des mendiants fut moins somptueuse que celle des bénédictins, combien de peintres leurs fondateurs n'ont-ils pas inspirés, et il faut bien au moins citer **Fra Angelico**.

Il n'est pas jusqu'à l'influence sur les institutions qui ait joué : chapitres, votations, élections, chez les cisterciens, puis chez les mendiants, ont marqué les techniques et les principes démocratiques, surtout en ce qui concerne la représentativité. Inversement, les religieux ont subi les épreuves de leur époque : les guerres, les pestes, surtout celle de 1348, le Grand schisme d'Occident, les ont terriblement et profondément marqués, comme, au soir du Moyen Âge, les nationalismes naissants.

Certes, la fin dudit Moyen Âge fut, en très gros, plutôt calamiteuse pour le monde des religieux. On le constate même dans la dégradation de l'architecture, atteinte par une sorte d'essoufflement. En France en particulier, les monastères ont payé un lourd tribut aux guerres. On a pu noter que cette oblitération artistique se traduisit par l'édification de petites constructions adventices plantées "au petit bonheur" par les officiers qui n'entendaient plus partager la vie du commun des moines.

Pourtant, il restait bien des apports de qualité : que l'on pense au théologien Denys le Chartreux, au canoniste Nicolas Dei Tedeschi, dit *Panormitanus*.

Sans doute faudrait-il terminer sur la sainteté, mais la cohorte des saints est tellement nombreuse dans le monde des religieux durant le millénaire que nous avons évoqué qu'on nous excusera d'y renoncer.

Prémontré

Abbaye fondée (1120-21) par Norbert de Xanten (Rhénanie), chanoine de Xanten qu'il ne put réformer (1118), non plus que Saint-Martin de Laon (1120). Elle obéissait à la règle de saint Augustin, avec un code disciplinaire (*disciplina monasterii*) d'observance très austère (*Ordo novus*). Plus tard, la règle fut tempérée sous l'action des Papes par son successeur Hugues de Flosses qui, quand Norbert fut devenu archevêque (1126-† 1134) donna aux prémontrés au chapitre général de 1128, leur organisation, inspirée de la *Carta caritatis* cistercienne. L'ordre était dirigé par un conseil des abbés des quatre premières fondations : Prémontré, Saint-Martin de Laon finalement ralliée, Floresse et Cuissy.

Cet ordre complexe, synthèse de vie monastique et de vie canoniale, annonçant les mendiants par la propension à la méditation, proche des cisterciens par l'aspect cénobitique, ascétique et contemplatif, s'orienta du fait des circonstances (missions en Saxe, Frise, confins slaves) vers le ministère paroissial, les évêques de Brandebourg, Havelberg et Ratzebourg étant membres de l'ordre et élus par les chanoines du lieu.

L'ordre de Prémontré dans lequel le chapitre général devint dès le 12^{ème} siècle prépondérant, l'abbé de Prémontré (Saint-Norbert), n'étant qu'un simple président, connut un développement considérable : une centaine de maisons sous Hugues de Flosses, finalement 660 monastères répartis en provinces ("circaries") en France (une centaine), Pays-Bas (110), Lorraine (une trentaine), Îles Britanniques (une soixantaine), Allemagne (160), Danemark-Norvège (une dizaine), Bohême (une vingtaine), Pologne (une vingtaine), Livonie (deux), Hongrie (une cinquantaine), Italie (une dizaine), Espagne (une quarantaine), Grèce et Terre sainte.

Répartition des maisons de prémontrés au 13^{ème} siècle :

• Europe occidentale :	
- France	135 (23%)
- Allemagne	158 (28%)
- Belgique	44 (8%)
- Espagne	40 (7%)
- Grande-Bretagne	49 (9 %)
- Irlande	13 (2%)
- Italie	10 (2%)
- Pays-Bas	26 (5%)
• Europe du Nord :	
- Baltique	2
- Pays Scandinaves	8
• Europe orientale :	
- Hongrie	48 (8%)
- Pologne	16 (3%)
- Tchécoslovaquie	24 (4%)
• Orient latin	5

L'ordre connut au 15^{ème} siècle un déclin qui se traduisit par la chute de nombre des maisons, tombé en 1445 à 231. La papauté se préoccupait de cette dégradation, et en 1438, Eugène IV incita les responsables à se préoccuper de la réforme. Un mouvement de ce genre se développa dans la circarrie de Saxe vers 1460, sous l'influence de Windesheim, mais dans l'ensemble, la fin du 15^{ème} et le 16^{ème} siècles furent difficiles pour l'ordre, auquel le luthéranisme fit perdre un grand nombre de maisons en Allemagne, Scandinavie, Hollande, Angleterre. Mais la fermeture de nombreux monastères n'est pas seulement imputable au protestantisme, la baisse de ferveur y eut sa part.

L'abbaye-mère de Prémontré, après une période de commende et de dépérissement, retrouva la régularité et la ferveur sous l'abbé Jean Despruets (1572-1592).

D'autres mouvements de réforme se firent jour, notamment dans les monastères prémontrés de Hongrie aux 17^{ème}-18^{ème} siècles.

Plus importante, intrinsèquement et par ses conséquences pour l'ordre, fut la réforme espagnole. Une des manifestations les plus marquantes se produisit à l'abbaye de Villamayor de Trevino (diocèse de Burgos) sous l'influence de Diego de Mendieta, abbé en 1571, mais plus décisive fut la volonté de l'abbé commendataire de la Vid de Aranda (diocèse de Burgos) le cardinal Inigo Lopez de Mendoza, de rétablir la régularité et de revenir à la ferveur primitive (1535). L'exemple fut suivi par l'ensemble des maisons espagnoles de l'ordre, qui adoptèrent les unes après les autres le système de l'abbatit triennal et se constituèrent en 1570 en congrégation espagnole séparée, sous un vicaire général. Toutes les tentatives pour les ramener dans l'ordre échouèrent.

Au même moment, en Lorraine, un mouvement de réforme s'engagea à l'abbaye de Sainte-Marie-au-Bois, sous l'abbatit de Daniel Picart et surtout sous celui de son

coadjuteur et successeur Servais de Lairuelz (1560-1631). Ce dernier fut appuyé par l'abbé général François de Longpré qui en fit son vicaire général (1596). Tout un groupe d'abbayes lorraines adhèrent au mouvement qui reçut l'approbation de l'abbé de Prémontré et de Paul V (1613). Malheureusement pour l'ordre, un nouvel abbé général retira son appui, si bien qu'avec l'accord du Saint-Siège se constitua la congrégation de l'Antique rigueur de Prémontré, soustraite à l'autorité du chapitre général (1630).

Moniales prémontrées

La branche féminine des moniales prémontrées, dites parfois "norbertines", est issue des monastères prémontrés des premiers temps, qui étaient doubles – ne dit-on pas qu'à Prémontré, il y avait à l'origine 500 religieux et un millier de religieuses ? – Mais au chapitre général de 1137, Hugues de Flosses fit interdire les monastères doubles. Des maisons de moniales prémontrées se créèrent donc, peut-être 400 au milieu du 18^{ème} siècle, peuplées de 10 000 religieuses. Devant cette situation de fait, les prémontrés revinrent sur leur décision, tout en décidant que les maisons féminines, qui ne devraient pas compter plus de vingt chanoinesses placées sous la direction d'une "maîtresse" (*magistra*) seraient placées sous la dépendance de l'abbé, ce que confirma Innocent IV (1247).

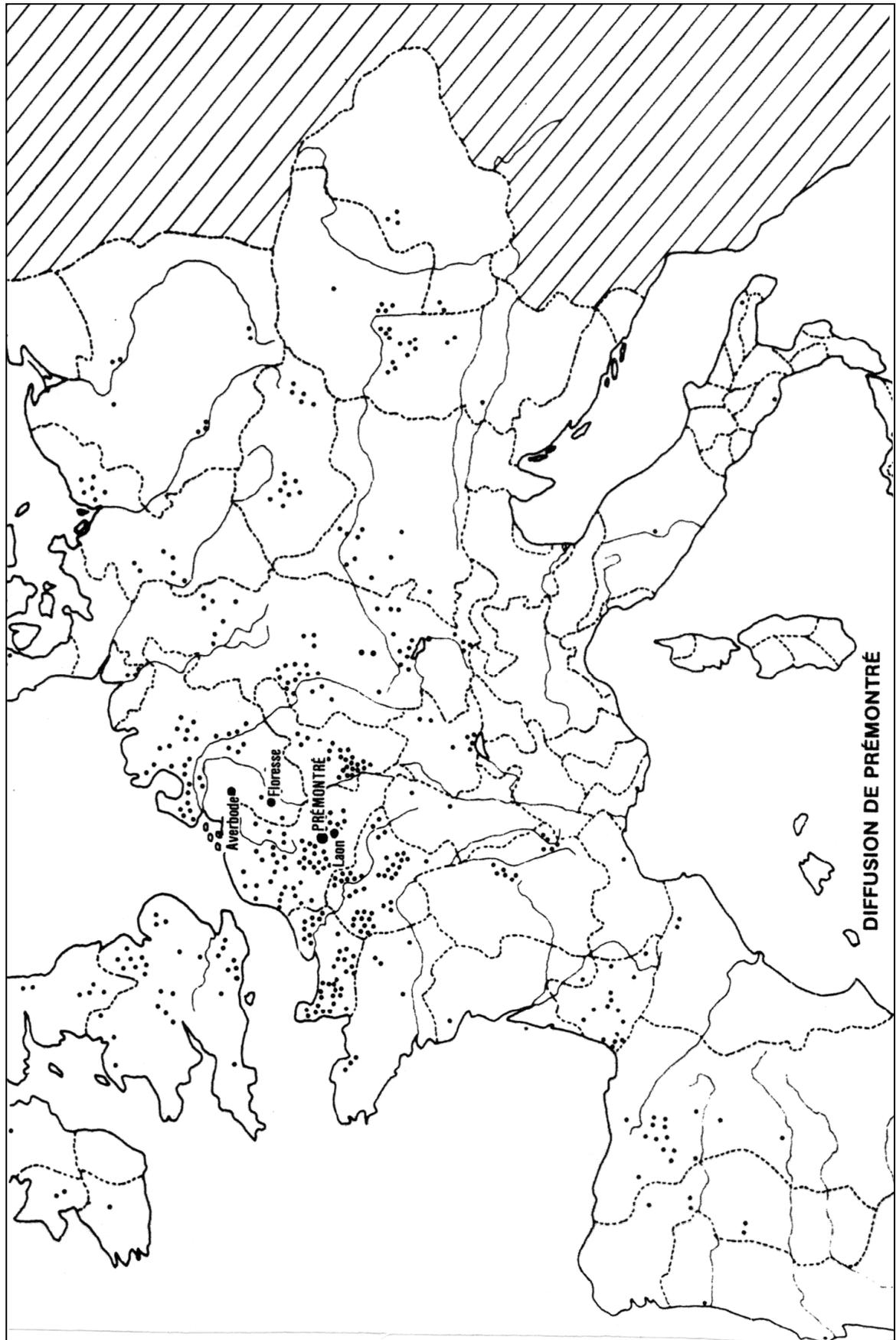
L'évolution de la branche féminine, dont les membres, soumises à une clôture stricte, s'adonnaient uniquement à la contemplation, varia selon les régions. Les maisons françaises s'éteignirent dès la fin du 13^{ème} siècle. Il n'en alla pas de même en Allemagne, Bohême, Pologne, Hongrie, Belgique et Pays-Bas où elles durèrent, les unes jusqu'à la réforme protestante qui en anéantit un grand nombre, les autres jusqu'à la Révolution. Quant aux monastères féminins d'Espagne, ils suivirent les destinées de la congrégation espagnole au 16^{ème} siècle.

Chartreux

Le monastère de la Grande-Chartreuse (Saint-Bruno) fut fondé en 1084, au diocèse de Grenoble par Bruno, noble rhénan, chanoine de Cologne, écolâtre de Reims, à la recherche de la solitude, après un essai à Sèche-Fontaine, près de Molesme, grâce à l'appui de l'évêque Hugues de Grenoble et de l'abbé de la Chaise-Dieu. Après une crise produite par le départ de Bruno, appelé en Italie par son ancien disciple le Pape Urbain II (1089), la reprise s'effectua grâce au prévôt Landuin. Les *Consuetudines* furent rédigées par le cinquième prieur, Guigues, vers 1115-20 : les chartreux, "solitaires unis", moines puisqu'ayant adopté l'office monastique à douze leçons, vivent très partiellement en communauté mais passent largement leur vie en solitaires. Comme à Grandmont, les convers jouaient un rôle important, mais étaient étroitement soumis au prieur. Un remarquable équilibre, une organisation très centralisée, approuvée par Innocent II (1133) assurèrent permanence et succès.

Ordre en progression lente, mais continue, qui finit par compter au 16^{ème} siècle 228 maisons dans la chrétienté, après avoir surmonté la crise causée au 14^{ème} siècle par le Grand schisme, qui vit la division de l'ordre en deux obédiences, avec deux généraux (1379-1410). [suite page 102]

Diffusion de Prémontré



À la fin du 17^{ème} siècle, les 225 chartreuses comptaient 2500 moines et 1300 frères convers. Au 18^{ème} siècle, se décèle un certain déclin marqué par la diminution du nombre des chartreuses, en partie imputable au protestantisme. L'examen de la situation des différentes provinces de l'ordre est éloquent : Chartreuse (ou Genève : 17 maisons fondées, 17 subsistantes ; Provence : 17 et 10 ; Bourgogne : 13 et 12 ; Aquitaine : 14 et 12 ; France sur Loire : 11 et 9 ; France sur Seine : 14 et 11 ; Picardie : 12 et 12 ; Teutonie : 23 et 12 ; Angleterre : 11 et 0 ; Rhin : 16 et 11 ; Saxe : 9 et 2 ; Allemagne inférieure : 18 et 10 ; Allemagne Supérieure (de l'Autriche à la Pologne-Lituanie) : 21 et 10 ; Lombardie : 17 et 11 ; Toscane : 13 et 11 ; Saint-Bruno (Italie du Sud) : 9 et 7 ; Catalogne (avec l'Aragon) : 14 et 10 ; Castille (y compris le Portugal) : 9 et 9.

Répartition géographique des chartreuses :

• Europe occidentale	
- France	80 (35%)
- Belgique	12 (6%)
- Pays-Bas	9 (4%)
- Grande-Bretagne	10 (4%)
- Irlande	1
- Allemagne	30 (13%)
- Autriche	12 (6%)
- Suisse	9 (4%)
- Italie	36 (16%)
- Espagne	19 (8%)
• Europe du Nord	
- Danemark	1
- Suède	1
• Europe orientale	
- Hongrie	5 (2%)
- Pologne	3

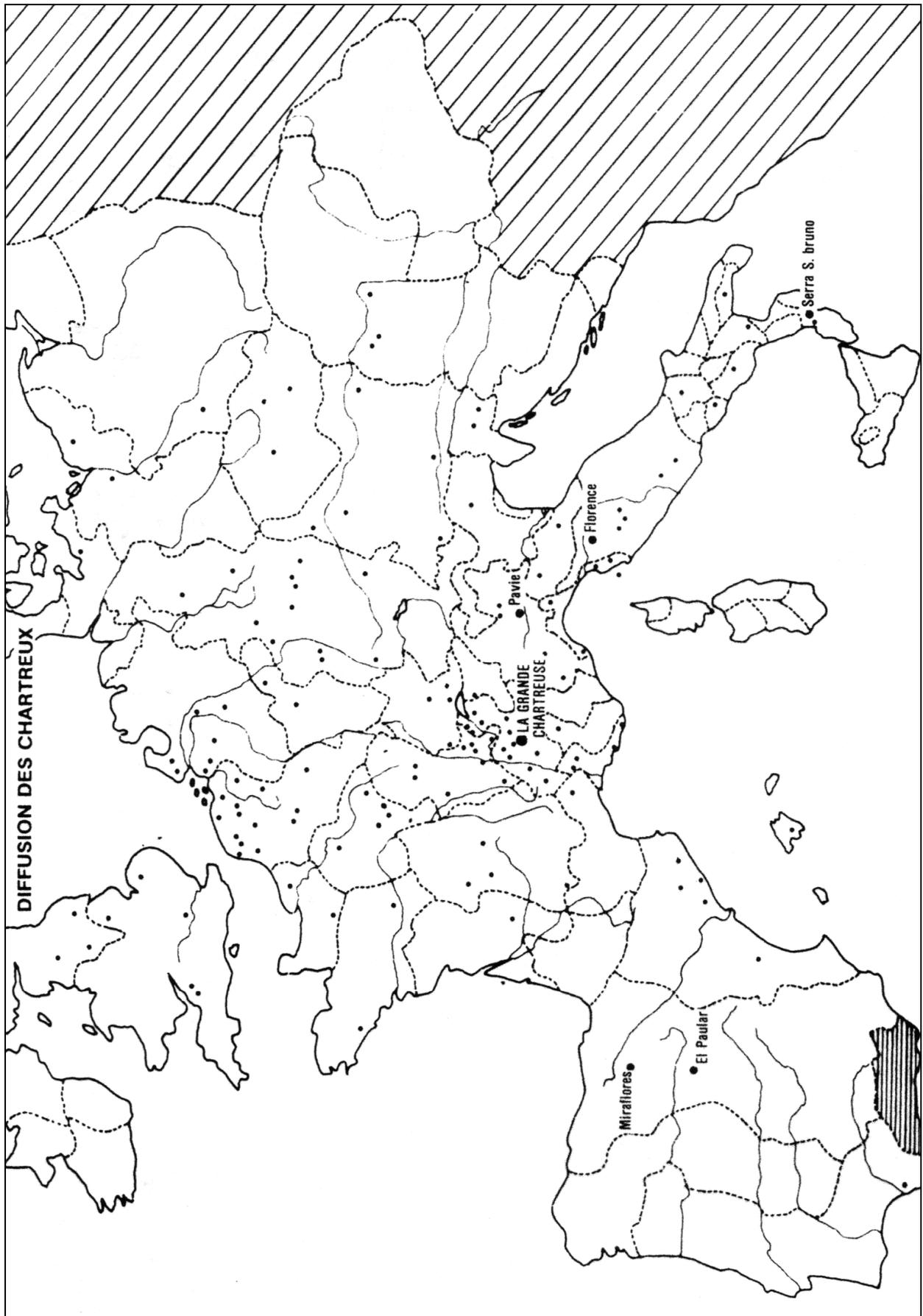
En tout, restaient donc à la fin du 18^{ème} siècle : 171 chartreuses. Mais l'autorité du chapitre général était loin de s'exercer sur toutes, seules les maisons des provinces française, lombarde et toscane y étant encore représentées.

Les chartreuses espagnoles obtinrent même, en 1784, d'être érigées en congrégation particulière.

Moniales cartusiennes

Une branche féminine s'ajoutait à l'ordre, forte d'une douzaine de maisons fondées à la suite de celle de Prébayon, en Provence (vers 1140). Il n'en subsistait plus que cinq à la fin du 18^{ème}.

Diffusion des Chartreux



Table

I- MOINES-CHEVALIERS

● Teutoniques.....	2
● Tous.....	22

II- LES MAITRES

● Augustin.....	38
● Bernard.....	61

III- LES MOINES.....	76
----------------------	----

